NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Histoire du Clergé de France

Pendant la révolution de 1848

PAR

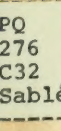
HENRI CABANE

BLOUD & Cie

HISTOIRE

DU CLERGÉ DE FRANCE

PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1848



Imprimatur.

† Fr.-Marie Anatole, *Ev. de Montpellier.*

13 mai 1908.

HENRI CABANE

HISTOIRE
DU
CLERGÉ DE FRANCE
PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1848

De la chute de Louis-Philippe à l'élection de Louis Bonaparte

24 Février — 20 Décembre 1848

PARIS
LIBRAIRIE BLOUD ET Cie
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1908

MÊME COLLECTION

Luther et le Luthéranisme, par L. Cristiani, Docteur en Théologie. — Lettre-préface de Mgr Baudrillart, Recteur de l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-16. Prix: 3 fr. 50; *franco*.......................... 4 fr.

L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme, par Mgr Alfred Baudrillart, Recteur de l'Institut catholique de Paris. — Lettre-préface de S. Em. le Cardinal Perraud, de l'Académie française. 1 volume in-16 de xvi-480 pag. Prix: 3 fr. 50; *franco*............... 4 fr.

Les Origines du Centre Allemand. *Congrès de Mayence* (1848), par Marius Bessières et Georges Goyau. 1 vol. in-16. Prix 3 fr. 50; *franco*............... 4 fr.

L'Inquisition. *Etude historique et critique sur le pouvoir coercitif de l'Eglise*, par E. Vacandard. 1 volume in-16. 4e édition. Prix: 3 fr. 50; *franco*................. 4 fr.

« **L'Avenir de l'Eglise Russe.** » *Etude sur la Crise sociale et Religieuse en Russie*, par Joseph Wilbois. 1 vol. in-16. Prix: 3 fr.; *franco*..................... 3 fr. 50

Louis XI en Pèlerinage. *Etude Historique*, par Marcel Navarre. 1 vol. in-8. Prix: 5 fr.; *franco*...... 5 fr. 50



HISTOIRE
DU CLERGÉ DE FRANCE
PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1848

INTRODUCTION

LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

L'attitude du clergé à l'égard des gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1789 et sa conduite dans la politique semblent retenir depuis vingt-cinq ans environ l'attention des historiens.

L'histoire du Clergé de France pendant la révolution de 1789 à 1800 a été magistralement écrite et non seulement dans

une étude d'ensemble[1] mais encore dans le domaine plus restreint d'une province[2], parfois même d'un département[3]. L'Eglise et la Monarchie de Juillet ont eu l'heureuse fortune d'avoir pour historien de leurs relations un témoin, acteur souvent lui-même, des événements qu'il raconte[4] ; l'histoire du clergé sous Napoléon III a été esquissée[5] ; enfin, l'histoire générale des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France

1. *Attitude politique et religieuse des évêques pendant la Révolution*, par l'Abbé Augustin Sicard. — *Correspondant*, 1879.

2. *Le clergé picard et la Révolution*, par l'Abbé Lesueur, Amiens. En cours de publication.

3. *Histoire religieuse du département de l'Hérault, pendant la Révolution Française*, par l'Abbé Saurel. 4 volumes in-8, Paris, Picard, 1894-1896.

4. *L'Église et l'État sous la Monarchie de Juillet*, par Thureau-Dangin de l'Académie Française. — *Correspondant*, 1879.

5. *Napoléon III et le Saint-Siège, d'après la Correspondance de M. Thouvenel et du duc de Grammont*, par Léon Lavedan. *Correspondant*, 1880.

de 1789 à 1870[1], a été faite avec une érudition que la justice fait un devoir de reconnaître, mais que la vérité oblige à n'accepter que sous toutes réserves, en raison du réquisitoire très sensible de l'auteur contre l'Eglise de France, trop peu gallicane aux yeux de l'écrivain et surtout trop indépendante de l'Etat. Il est regrettable que l'historien du règne de Louis-Philippe ne nous ait point dit ce que fut la conduite du clergé pendant la Révolution de 1848 et durant les années qui suivirent, dans ces temps où les efforts du clergé et des catholiques aboutissaient à la proclamation officielle de la liberté d'enseignement. L'histoire du clergé pendant la Seconde République n'est guère connue que dans ses plus grandes lignes et elle n'a point été mise en

1. Debidour. *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à nos jours*. Paris, Alcan 1892.

relief ; à notre avis, le rôle du clergé français durant ces années de crise, durant l'année 1848 surtout, mérite autre chose qu'une simple énumération de détails disséminés çà et là soit dans quelques histoires générales de cette révolution, soit dans les périodiques, revues ou publications contemporaines. Ce spectacle « unique et sans précédent d'une révolution qui n'attaque point l'Église, qui se glorifie [illegible] de s'appuyer sur elle et d'unir ces deux termes toujours incompatibles pour bien des esprits : religion et liberté »[1] est d'un intérêt tout particulier et suggestif, digne de fixer l'attention. Toutefois, cette politique surprenante de la part d'un gouvernement issu d'une révolution n'est point sans causes profondes qui, pour n'être pas très ap-

1. Thureau-Dangin : Conclusion de son étude sur *L'Église et la Monarchie de Juillet*.

parentes, sont très réelles; il importe de les signaler, l'histoire des relations de l'Eglise et de l'Etat sous la monarchie de Juillet les révèlera, elle est le prologue nécessaire à une étude sur l'Eglise de France en 1848.

Après trois jours d'une révolution qu'il avait provoquée mais qu'il n'avait pas su maîtriser, le dernier Roi de France sacré à Reims était forcé d'abdiquer. Le règne de Charles X, qui reste dans l'histoire de ses rapports avec l'Eglise caractérisé par l'union du trône et de l'autel malgré les ordonnances de 1828, sombrait dans une révolution : au roi dévot succédait le bourgeois voltairien Louis-Philippe ; au gouvernement qui avait fait la loi de 1825 en faveur des congrégations et celle de 1826 sur le sacrilège, succédait un pouvoir basé sur les principes de 1789, un gouvernement dont ces principes allaient demeurer la rè-

gé. Qu'allait-il advenir de l'Église sous ce nouveau régime?

Pendant les trois journées de Juillet, le palais de l'Archevêché, on le sait, fut pillé ; Monseigneur de Quelen dut recourir à un déguisement pour se soustraire à *un crime inutile* ; l'habit ecclésiastique n'osait plus se montrer dans les rues[1], le clergé ressentit durant toute l'année le déchaînement des passions révolutionnaires, l'ébranlement du trône mit sérieusement en péril l'autorité du clergé.

« Le gouvernement de 1830, dit Mgr Baudrillart, crut devoir à ses débuts s'associer dans une certaine mesure à la réaction anti-religieuse qui avait accompagné la chute de la Restauration[2]. »

1. *Vie de Monseigneur Dupanloup*, par Monseigneur Lagrange, I, p. 127.

2. Alfred Baudrillart, *Quatre Cents Ans de Concordat*. Paris, Poussielgue, 1905.

La Restauration s'était efforcée de protéger la religion, le clergé en retour avait appuyé le trône de Charles X, mais en réalité le gouvernement n'avait réussi qu'à rendre la religion impopulaire : l'autel fut attaqué comme solidaire du trône, la religion ne fut pas moins impopulaire dans les années qui suivirent la chute des Bourbons.

Par sa famille bourgeoise à demi et voltairienne par ses tendances, le nouveau prince, roi des Français, était naturellement porté à s'appuyer sur la bourgeoisie libérale dont l'un des principes en matière religieuse était sinon l'hostilité, du moins l'indifférence. La politique religieuse de Louis-Philippe s'inspira de ce principe et fut en rapport parfait avec l'origine de son gouvernement : elle garde dans l'histoire un renom de scepticisme assez justement résumé dans une résolution obstinée de ne

jamais intervenir dans les affaires ecclésiastiques du royaume. Louis Philippe, qui n'osait prononcer ni le mot Dieu, ni le mot Providence[1], dit un jour « qu'il se garderait bien de mettre le doigt dans les affaires de l'Église, car quand on l'y a mis, on ne l'en retire plus, il y reste ». C'était donc abstention officielle de toute ingérence royale. Mais il est si difficile à un prince quel qu'il soit d'ignorer le Catholicisme et de ne point tenter à son égard des avances ou des promesses pour le gagner d'abord, pour l'asservir plus tard !

Dès son avènement, Louis Philippe protesta cependant auprès du Saint-Siège de son respect pour la religion et de son profond attachement au Concordat; même protestation aux adresses du clergé lors de ses visites à travers la France; même con-

1 Debidour, ouv. cité, p. 411.

duite dans ses relations avec l'Archevêque de Paris [1]; il assura les uns et les autres de la protection à laquelle la loi leur donnait droit, leur promettant de soutenir de tout son pouvoir le respect dû à la religion. Promesses vagues qui laissent entrevoir les tendances du prince au gouvernement personnel puisque sa conduite à l'égard du clergé fut plus ou moins bienveillante selon qu'il sentait la nécessité de son concours pour le maintien et la consolidation de son pouvoir. L'idée d'un clergé dynastique ne lui déplaisait point ; l'affaire du Chapitre

1. Lors de son premier accueil à l'Archevêque de Paris, il lui exprima ses vœux les plus ardents pour le progrès et le règne des idées religieuses, il s'étendit même sur les services éminents qu'il rendait à l'Église : « Ah ! si je n'étais pas là, dit-il, que deviendriez-vous ? Que deviendrait la religion ? » Il lui promettait de lui bâtir un merveilleux archevêché et il l'assurait que sous son gouvernement la religion jouirait d'une pleine liberté pour étendre partout sa bienfaisante autorité.

de Saint-Denis le prouve amplement [1]. Ses bonnes dispositions se ressentent visiblement de ce dessein inavoué, aussi il demandera au clergé plus que la soumission, il exigera la confiance.

Cette confiance, le clergé de France ne pouvait la donner au régime de Juillet : la conduite et l'avénement même [2] du roi la rendaient impossible. Louis-Philippe et ses ministres ne montrèrent jamais par leurs actes que les promesses de la Charte nouvelle consentie par le roi n'étaient point lettre morte. « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, disait la Charte, et obtient pour son culte une égale protection. » L'Église catho-

1. [illegible] Vie de Monseigneur Affre, p. [illegible] et chapitre XXXVII, passim.

2. « Tenez, dit un jour le roi à l'archevêque dans une discussion, je [illegible] [illegible] Magistrat [illegible] » [illegible], p. [illegible].

lique fut tolérée, mais elle fut moins libre parce qu'elle était en lutte avec les idées contemporaines et aussi parce qu'elle voulut rester indépendante. Les dix-huit années que dura la Monarchie de Juillet virent l'Eglise libre officiellement, entravée presque toujours dans son action; dix-huit années durant, elle subit les chaînes dont la Charte aurait dû l'alléger.

La religion souffrit beaucoup pendant la révolution de 1830, elle ne souffrit pas moins dans les années qui suivirent: pendant les premiers temps les Chambres, fidèle écho des dispositions peu bienveillantes de la nation à l'égard de l'Église, réduisirent le budget des cultes, exclurent de la pairie les évêques nommés par Charles X et forcèrent en quelque sorte les autres évêques pairs à ne plus siéger [1], malgré l'af-

1. Rambaud, *Histoire de la civilisation contemporaine*. Paris, 1901.

firmation de Molé à la Chambre dès la fin de 1830 du principe de non-intervention. Tandis que le gouvernement interprétait pratiquement la Charte contre la liberté par des mesures tracassières, ce n'étaient en France que cris, blasphèmes et injures, renversement des croix de mission[1], insultes aux religieux et aux églises, le Christ était enlevé des tribunaux, l'archevêché de Paris envahi sous les yeux tolérants et indulgents du pouvoir, l'évêque constitutionnel Grégoire avait l'honneur des obsèques religieuses malgré l'archevêque de Paris. De leur côté les ministres parlaient de la religion très indifféremment. Un inspecteur général de l'Université sonnait le glas de l'Église, Musset en faisait l'oraison funèbre ; et, en effet la France semblait déchris-

1. Bourgain, *L'Église et l'État au XIX[e] siècle*, Paris.

tianisée, de Salvandy évoque le tableau douloureux mais fidèle de la Société à cette époque quand il écrit : « Il y a quelques mois on mettait partout le prêtre, aujourd'hui on ne voit Dieu nulle part »[1].

La religion fut non seulement délaissée et attaquée de la société, mais elle fut en butte aux tracasseries continuelles d'un gouvernement soucieux surtout de réagir contre le régime déchu. Après les affirmations de tolérance et les promesses de liberté, l'Église se trouva aux prises avec les tracasseries méticuleuses d'une administration qui surveillait activement les sujets du roi : dans son pauvre village, le curé, comme l'archiprêtre dans sa ville ou l'évêque dans son palais épiscopal, fut l'objet d'une surveillance de tous les instants : le

1. *Seize mois, ou la Révolution et les Révolutionnaires.*

maire, instrument docile du pouvoir civil, se livre aux enquêtes les plus minutieuses sur la vie de son curé. En cela d'ailleurs il suit les ordres de son préfet. Il doit signaler les mutations ecclésiastiques qu'il croit nécessaires ou opportunes. Sur sa demande le traitement est parfois supprimé à nombre d'ecclésiastiques dont le tort est de ne point laisser au maire le double rôle de maire et de curé [1]. Souvent, sous le moindre prétexte, les processions sont supprimées [2]. Il est curieux de constater com-

1. [illegible] Monseigneur Thibault [illegible]

2. A Montpellier [illegible] Lettre de Monseigneur Thibault [illegible] Autre lettre de Monseigneur Thibault [illegible]

bien, sous le régime de Juillet, il y eut de la part du gouvernement et de l'administration des tracasseries parfois mesquines, souvent grossières, vexatoires toujours [1]. Aux dénonciations des membres du clergé, à l'interdiction des processions s'ajoutaient les règlements de l'exercice du culte : pour l'heure et la durée des offices, le maire impose un règlement tandis que le ministre exerce sur l'administration des sacrements une surveillance très active [2], et malgré l'abstention officielle dont le gouvernement s'est fait une règle à l'égard de l'Église, le curé catholique, comme les ministres des

Marsillargues, Cournonterral, Cournonsec, Lignan, Lunel, etc. Cf. Archives de la préfecture : affaires ecclésiatiques.

1. L'histoire des rapports de Louis-Philippe et de l'archevêque de Paris est très intéressante à ce sujet.

2. Barthe prescrit l'administration du Baptême avec de l'eau tiède. (Circulaire aux évêques, 20 janvier 1831).

autres cultes, doit faire chanter le « *Domine salvum fac regem Ludovicum Philippum primum, regem Francorum* ». L'omission des trois derniers mots coûte cher. Bien souvent, elle a de fâcheuses conséquences pour les récalcitrants[1].

De ces faits que l'on pourrait multiplier[2] et que nous n'avons point voulu taire complètement parce qu'on paraît les ignorer, il se dégage l'impression très accentuée d'une situation d'asservissement de l'Église au

1. [illegible]

2. Consulter [illegible] : l'*Ami de la Religion*, le *Journal des Débats*, etc., [illegible] 18[illegible].

bon plaisir du gouvernement. Cette main mise, qu'il n'est pas injuste d'appeler brutale, le gouvernement de Juillet s'efforça de la maintenir durant les dix-huit années qu'il vécut en France [1] tantôt par des mesures violentes, tantôt sous le couvert d'une tolérance peu libérale, tantôt aussi par des essais de conciliation plutôt apparente et passagère que réelle et durable. C'est ce qui explique bien, si l'on considère en même temps un retour sensible de la société à l'idée religieuse, la détente relative qui se produisit vers 1835 de la part du gouvernement à l'égard de l'É-

1. Lire à ce sujet le rapport de Monseigneur Affre en 1846 sur l'état de l'Église en France depuis 1830. C'est un long cri de douleur sur les entraves continuelles et persistantes à la liberté de l'Église. — Ce rapport est d'autant plus digne de foi que l'on connaît toute la réserve, toute la prudence parfois excessive, il faut bien le dire, du plus conciliant des prélats français de cette époque.

glise. En cela il semble que le régime de Juillet, soucieux avant tout, je l'ai dit, de sa conservation, a suivi la société plutôt qu'il ne l'a dirigée. A la fin de 1843 un changement s'opère non point brusqué, mais progressif; le renouvellement de foi chrétienne que certains indices faisaient soupçonner dès 1831[1] s'accentua. Le gouvernement et l'administration devinrent moins tracassiers, la tolérance à l'égard du culte fut manifeste[2] et l'écho de ce changement se retrouve dans tous les journaux[3] du temps. Quelles furent les causes de ce revirement? Le gouvernement issu de la Ré-

1. Cf. Lecanuet, *Vie de Montalembert*, t. I[er], p. [illegible]. Monseigneur Baunard, *L'esprit de l'Église de France*, p. [illegible]. Paris, [illegible].

2. Les processions sont rétablies dans la plupart des grandes villes.

3. Les évêques, [illegible] restaurations d'églises, [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] par [illegible] et [illegible].

volution s'était cru dans la nécessité de suivre, d'encourager même le mouvement de persécution inauguré en juillet 1830, il comprit qu'il serait pour lui d'une meilleure politique de remonter le courant comme le faisait la société et de chercher dans l'Église un appui sérieux et efficace. La société devenait plus libérale, plus tolérante ; « soit lassitude après les excès révolutionnaires, soit déception après les vaines promesses des systèmes, soit retour généreux de justice après la persécution, soit heureux fruit de la liberté, la faveur revenait aux idées religieuses, un mouvement de renaissance chrétienne se manifestait au sein du pays[1]. » Tandis que l'on relevait les croix de mission dans les campagnes, les processions étaient rétablies, le gouvernement laissait l'abbé Gué-

1. *Vie de Monseigneur Dupanloup*, par Monseigneur Lagrange, I, p. 142.

ranger, fixé à Solesmes depuis 1833, reprendre l'habit monastique en 1836. Les conférences de Notre-Dame, malgré le départ de Lacordaire, se continuaient avec le P. de Ravignan, et en 1840 tous les chefs du gouvernement et de l'opinion écoutaient l'éloquent orateur sur la Vocation religieuse de la Nation française; cette même année le budget des cultes successivement diminué était remis au taux de 1830, enfin le Christ était replacé dans les tribunaux et le ministre Barthe constatait dans un discours à la Chambre le renouvellement de la foi chrétienne.

Cette tolérance parfois prévenante, il faut le reconnaître, s'accrut sous le ministère Guizot. Bien que protestant, Guizot était gagné à l'idée d'union nécessaire entre l'Église et l'État, et malgré les dissentiments très vifs quelquefois entre l'as-

chevêque de Paris et le roi, il fit tous ses efforts pour se montrer bienveillant dans ses rapports avec l'Église. S'il ne favorisa pas officiellement le clergé c'est qu'il avait à compter avec la bourgeoisie libérale sur laquelle il s'appuyait; il n'a pas dépendu de lui que la liberté d'enseignement secondaire ne fût votée avant 1850[1]. Les relations officielles des deux pouvoirs ecclésiastique et civil devinrent de plus en plus bienveillantes[2], de la part du gouvernement surtout à l'égard du clergé toujours digne, respectueux, mais indépendant. La révolution de Février vint interrompre subitement les négociations pleines d'espérances qu'avaient fait naître

1. Ceci ressort de l'histoire de Thureau-Dangin sur la liberté d'enseignement : *L'Église et l'État sous la Monarchie de juillet*, ouvr. cité.

2. Enthousiasme suscité par l'élection de Pie IX. Le ministre Guizot présageait un heureux avenir en rapprochant la religion et le pouvoir civil.

les dernières relations officielles de l'Église et de la Monarchie de Juillet.

A l'égard de ce roi surtout politique dans sa conduite envers l'Église, devant cette Charte plutôt indifférente pour la religion catholique, vis-à-vis de ce gouvernement peu favorable à l'indépendance de l'Église[1], sans cesse aux prises avec les principes de 89 et la société qui en était imbue, soucieux cependant de trouver dans la religion un appui moral nécessaire à une autorité encore peu sûre d'elle-même, le clergé de France eut une attitude digne et réservée sans opposition systématique ni louvoyante pendant les dix premières années. Cette attitude devint plus combative après

1. Il avait conservé l'appel comme d'abus pour inféoder l'Église sous ses lois. (Condamnation de l'Archevêque de Lyon concernant le manuel de M. Dupin.)

1840, dans une lutte dont la liberté religieuse était l'enjeu puisque c'était à la fois la liberté d'enseignement et la liberté des ordres religieux qui étaient en cause, libertés revendiquées au nom même de la Charte où les droits de la conscience et de la religion étaient solennellement garantis.

« En 1830, a écrit l'abbé Dupanloup[1], nous nous sommes tus, nous avons attendu, nous ne nous sommes pas éloignés. Les funestes événements de l'année suivante ne nous firent pas même sortir de cette réserve, nous laissâmes faire le temps...... » Cette conduite était dictée au clergé de France à la fois par l'incertitude du lendemain, l'impopularité que lui causait la chute de Charles X et la nécessité de se ménager au moins la tolérance du nouveau régime. Persécuté par les révo-

1. Lettre à Monsieur le duc de Broglie, 1844.

lutionnaires le clergé ne pouvait faire des avances au gouvernement voltairien qui surgissait [1] ; il n'eut point voix dans les conseils du nouveau régime et il vit enlever au catholicisme son caractère de Religion d'État ; d'autre part, les constituants improvisés étaient peu suspects de bonne volonté à l'égard de l'Église. « L'attitude du clergé fut humble et digne. Il revint à son rôle de conciliateur, il se vit bâillonné et raillé ; tel on l'avait vu au retour de l'exil, tel il apparut au lendemain de 1830 sans désespérer de l'Église. Jamais l'épiscopat

1. Lamennais, dans sa défense à la cour d'assises, [illegible] des articles de l'Avenir, exposera les griefs qui [illegible] l'Église catholique contre le gouvernement de la Restauration. « On pourrait [illegible] les parlements ont été [illegible] la tyrannie et au nom de la liberté ».

français ne montra plus de sagesse et de véritable grandeur[1]. »

En fait, l'hostilité politique fut rare dans le monde ecclésiastique, en cela il se conformait pleinement à la conduite que lui traçait Grégoire XVI, consulté par plusieurs évêques sur la liceité du serment au régime nouveau et des prières pour le roi[2]. « Les temps sont bien malheureux, disait le pape au docteur Caillard, mandé par l'archevêque de Paris au sujet de l'attitude à garder vis-à-vis de la Monarchie de Juillet,

1. Abbé Meignan : *D'un mouvement antireligieux en France. Correspondant* du 25 février 1859. — L'abbé Meignan ajoute : « Les instructions qu'il adressa au Clergé avaient un même esprit, une même pensée : elles respiraient la foi confiante et généreuse, on n'y découvrait ni faiblesse, ni témérité. On y sentait des âmes sûres d'elles-mêmes, calmes au milieu de la douleur, prêtes à tout, à vivre pour réparer les ruines de l'Église, ou à mourir pour les féconder par leur sang », p. 232.

2. Bref du 29 septembre 1830.

mon opinion est que le clergé ne doit en rien se mêler de politique[1] » — Les évêques tenaient le même langage à leurs curés[2] et l'*Ami de la religion*[3] se faisait l'écho fidèle de ces conseils quand il disait : « Les chrétiens ...... ne demandent au roi de la terre qu'une vie tranquille afin de pratiquer les vertus qui leur donnent l'espérance d'une vie meilleure et de biens plus durables. » Seuls quelques membres[4] plus liés avec le gouvernement de Charles X boudèrent le nouveau régime : Monseigneur de Quélen garda toujours une attitude froide que les mesures administratives de Louis-Philippe peuvent justifier en partie puisque le premier il s'était montré

1. *Vie de Monseigneur de Quélen*, par d'Exauvillez, tome II, p. 44-45.

2. Cf. Mandements des Archevêques de Tours, Sens, des évêques de Strasbourg, Angers, Langres, etc., août à décembre 1830.

4. Monseigneur de Forbin-Janson, entre autres.

bienveillant, prévenant même à l'égard de la famille royale [1] ; il s'était dévoué quand le choléra avait sévi à Paris et ce que l'archevêque de Paris avait fait dans la capitale, le clergé tout entier l'avait fait en France. Cette conduite digne de tout éloge, jointe à la dignité calme et réservée qu'il observa dans les questions politiques, était bien faite pour ramener à la religion cette Société indifférente de 1830. Cette attitude peut être considérée comme l'une des causes qui eurent une influence réelle sur la détente constatée dans les rapports de l'Église et de l'État : L'Église reprit peu à peu sans bruit le rang qui lui appartenait par son abstention de toute préoccupation politique et par son application désintéressée à l'exercice complet de son

1. Encore déguisé, il avait rendu visite à la reine et au roi. — Il fit prier et quêter pour les victimes de la Révolution et leurs familles.

ministère. De son côté, Montalembert avait engagé les catholiques à « accepter le pouvoir nouveau comme un fait établi et consommé et, sans se livrer à lui, en abdiquant au contraire cette idolâtrie monarchique qui sous une autre race a été si impopulaire et si stérile » ils devaient lui « opposer un concours digne et libre »[1]. Le clergé suivit cette ligne de conduite et le 9 avril 1848 Ozanam pouvait écrire : « Pour nous Français, esclaves des mots, une grande chose est faite : la séparation de deux grands mots qui semblaient inséparables, le trône et l'autel[2] ». L'Église pouvait constater ce fait : les durs leçons du passé, l'attitude du gouvernement avaient détaché l'autel des liens du trône.

Il importe de signaler ici sans y insister

1. Cité par Thureau-Dangin.
2. Correspondance de F. Ozanam.

outre mesure [1], qu'à cette époque des premières années de la Monarchie de Juillet le clergé français avait l'attention fixée sur le mouvement inquiétant suscité par l'abbé de Lamennais — non point toutefois que ces préoccupations d'un ordre tout différent aient pu changer la ligne de conduite rigoureusement imposée. Le prospectus de l'*Avenir* avait été lancé le 29 août 1830 et le premier numéro du journal paraissait le 16 octobre avec cet exergue en caractères rutilants : **Dieu et la liberté.**

L'épiscopat redoutait à juste titre une crise sérieuse au sein de l'Église de France, crise nécessairement provoquée par les écarts de doctrine et de parole de l'organe du nouveau parti. Insensiblement le jeune

1. L'histoire de Lamennais a été souvent écrite et le mouvement mennaisien est trop connu pour que nous ayons à insister.

clergé enthousiaste, passionné, ardent, se laissait pénétrer par ces idées souvent plus généreuses qu'orthodoxes. « Le jeune clergé est terriblement accessible à ces doctrines de schisme, d'orgueil et de liberté effrénée », écrivait, en 1831, l'abbé Dupanloup[1]. L'année suivante il disait encore : « l'Affaire de l'Avenir[2] n'est pas une affaire à négliger ; tout le jeune clergé est perdu en France. M. de Lamennais est non seulement l'idole des jeunes prêtres qu'il entraîne dans l'indépendance politique et la rébellion religieuse, mais le scandale de tout le vieux clergé et de tous les fidèles pieux[3]. » L'encyclique du 15 août 1832 vint rassurer et tranquilliser l'épiscopat français[4] en

1. Lettre au cardinal de Rohan.
2. [illegible] Grégoire XVI.
3. [illegible] au cardinal de Rohan, 1832.
4. [illegible] par l'Avenir a été

même temps qu'elle réunit aux pieds du Souverain Pontife le clergé de France tout entier. Détaché déjà d'un roi trop peu soucieux de la liberté religieuse, approuvé et soutenu par Rome, le clergé de France fixa désormais sur la Ville éternelle et sur l'autorité du Saint-Siège les regards que trop longtemps avant 1830 il avait obstinément arrêtés sur le trône, le gallicanisme reçut dans cette affaire de l'*Avenir* un de ces coups décisifs dont il ne devait plus se relever, sa cause fut irrémédiablement compromise et l'histoire du clergé de France est désormais celle de ses rapports de plus en plus étroits avec Rome dans le temps même où il se détachait d'un régime politique qui voulut trop sensiblement l'attacher à sa cause et renouer

faite et il est inutile d'y insister ; il y a cependant une lacune qui n'a point été comblée : c'est l'histoire du jeune clergé français de 1830 à l'égard des doctrines du grand écrivain.

l'union du trône et de l'autel pratiquement [illegible] pour le régime. L'union avec Rome remplaça désormais l'union avec le trône. l'épiscopat puisa non plus à la cour royale mais au centre du monde catholique l'inspiration et les principes de sa conduite, principes que le clergé [illegible] avec docilité et unanimité. « Aujourd'hui, écrivait [illegible] au lendemain de l'apparition des Paroles d'un Croyant, l'école de M. de Lamennais a [illegible]. — Chacun de nous ne connaît plus d'autre guide que l'Église, d'autre ambition que de se [illegible] du Saint-Siège et des évêques [illegible] de la France. » L'expérience [illegible], et le clergé l'avait compris, qu'il ne pouvait y avoir de parti religieux sans les évêques à la tête; [illegible] que l'histoire a qualifié d'ultramontain.

ils ne furent que romains. « Le Gallicanisme se meurt infailliblement, écrivait l'abbé Dupanloup, le 2 novembre 1843..... il n'y a pas huit évêques gallicans modérés en France »[1].

Prudent, réservé, toujours digne à l'égard du gouvernement trop peu libéral dans les premières années, le clergé devint moins méfiant, — sans toutefois engager son indépendance — dans le temps où la Monarchie de Juillet se montrait plus tolérante. En 1840, les rares oppositions des premières années avaient complètement disparu[2]; les dispositions plus pacifiques du gouvernement avaient opéré ce rapprochement. Sans insister sur le vote de la liberté de l'enseignement primaire[3]

1. Correspondance. Lettre à la princesse Borghèse.
2. Ozanam le constate dans une lettre du 12 juillet 1840.
3. 1833, c'est à cette date que M. Debidour fait re-

sur le rétablissement des Bénédictins et des Dominicains, sur le développement des œuvres religieuses officieusement tolérées, il est indéniable que l'Église dix années après la Révolution[1], avait gagné du terrain. Dès lors, les relations diplomatiques entre les Tuileries et l'Archevêché[2] furent reprises sur un ton de bienveillance encore inconnue. Monseigneur Affre fut peut-être le plus conciliant des prélats français à l'égard de Louis-Philippe, mais son indépendance et son zèle pour l'affranchissement de l'Église, déplurent souvent au roi ; ainsi s'expliquent les dissentiments intermittents dans les relations

[illegible] les premières tentatives de rapprochement.

1. M. Debidour dit, page [illegible] : « Les rapports [illegible] pendant la période qui nous occupe (de 1830 à 1840), des rapides progrès que faisait chaque jour en France l'opinion catholique. »

2. Monseigneur Affre [illegible]

(A suivre).

officielles ; toutefois, les dispositions plus bienveillantes des ministres à l'égard de l'Église ne s'en ressentirent point ; l'administration se montra jusqu'en 1848 toujours plus tolérante et sympathique[1]. Les huit dernières années de la Monarchie de Juillet furent occupées surtout par la question religieuse qui en réalité s'imposa seulement lors de la lutte pour la liberté d'enseignement secondaire. Lutte dans laquelle était engagée une question vitale au premier chef : la liberté des Petits Séminaires[2]. L'épiscopat revendiquait au nom même de la Charte la liberté officiellement proclamée. Tout d'abord le clergé fut timide et tâtonna sous la direction de

1. M. Debidour le constate et tout en faisant sa part à la cause qu'il défend, nous ne saurions trouver un témoignage plus précieux et plus suggestif.

2. L'histoire de la lutte a été faite, nous n'avons qu'à y renvoyer sans insister. Cf. Thureau-Dangin.

Monseigneur Clausel de Montals. Malgré l'intervention de NN. SS. d'Astros, Affre, entrés dans la lice avant 1843, c'est à Monseigneur Parisis que revient l'honneur du mouvement unanime suscité pour cette cause en 1845. Dès 1844 tous les évêques avaient [illegible] derniers scrupules, le bas clergé suivait. Il eût été impossible de constater la moindre division entre gallicans et ultramontains, tous militant pour la conquête de la liberté[1], le clergé tout entier, précédant, digne — l'on ne peut dire que de très rares écarts de langage[2] — charitable comme

1. [illegible]

2. [illegible]

l'avait prescrit le Souverain Pontife à l'abbé Dupanloup[1]; grâce à cette union, ses revendications légitimes devaient aboutir.

Le 16 juin 1847, Pie IX était élu Pape, on connaît la popularité que lui valurent dès les premiers jours ses sympathies marquées pour les idées libérales[2]. L'enthousiasme qu'il suscita en Italie eut un écho en France, le gouvernement lui-même par la voix de ses ministres saluait « Pie IX accomplissant la réconciliation de l'Église catholique avec la société moderne »[3].

Cette réconciliation était en fait sur le

Védrine, Combalot, quelques emportements de l'*Univers*, toutes choses blâmées par l'épiscopat tout entier.

1. Son ouvrage *De la Pacification Religieuse* en est la preuve la plus frappante.

2. « Chez les Mastai, tout le monde est libéral, disait on, jusqu'au chat de la maison. » Cité par Desdevises du Dézert : *L'Église et l'État en France depuis 1848 jusqu'à nos jours. Le mouvement de 1848.*

3. Guizot.

point de se réaliser en France au moment même où les efforts étaient généreux de la part du pouvoir civil pour aboutir à une entente cordiale. Cette entente était à peu près faite, il ne lui manquait que d'être proclamée et consacrée officiellement par la loi sur la liberté d'enseignement secondaire. Les relations de plus en plus bienveillantes de l'Église et de l'État, les événements eux-mêmes semblaient rendre imminent un rapprochement que l'on sentait nécessaire et prochain. Au début de la lutte, cette liberté si chère à l'épiscopat et à l'Église de France n'eût pas été sciemment octroyée par la Monarchie de Juillet, mais les circonstances et les événements la rendaient nécessaire, le gouvernement, parce qu'il sentait son impuissance et l'inanité de ses efforts contre le progrès des nouvelles doctrines était disposé à l'octroyer

Les tendances nouvelles devenaient de jour en jour plus inquiétantes sans le secours d'une autorité morale que la Monarchie ne pouvait trouver en elle, d'autre part, les immenses progrès accomplis en dix-huit ans — l'hostilité officiellement avait fait place à la tolérance, à la bienveillance, presque à la protection — permettraient d'affirmer sans témérité que l'union des deux pouvoirs civil et ecclésiastique était possible le jour où cette union serait scellée par un pacte libéral ; un autre régime devait le signer : la République de 1848.

Qu'il nous soit permis d'emprunter à un écrivain justement estimé, M. Nettement, un jugement d'ensemble sur la situation du clergé à la veille de cette Révolution dont nous allons raconter l'histoire religieuse. « Le clergé demeura sur son

terrain affranchi de toute solidarité politique, dans la plénitude de sa liberté morale, non pas dans cette attitude d'opposition révolutionnaire et en même temps de prétentions théocratiques qu'avait voulu faire prendre M. de La Mennais, mais dans une union étroite avec le Saint-Siège et dans une attitude de fermeté et d'indépendance à l'intérieur qui fit tomber bien des ombrages et prévint bien des périls. Ce fut là le résultat de la polémique remarquable soutenue avec éclat par Monseigneur Parisis pour établir la compatibilité des doctrines de l'Église avec les institutions représentatives et les libertés revendiquées par les sociétés modernes, le résultat de la conduite tenue et du langage adopté par l'épiscopat tout entier, comme des discours de M. de Montalembert et des autres orateurs dévoués à la même cause.

aidés par les efforts de tous ceux qui partageaient la même foi religieuse. On ne saurait trop admirer la confiance renaissante dans le principe catholique, l'ardeur à accepter le combat contre les doctrines contraires, la certitude de vaincre, le prosélytisme puissant qui furent le caractère de ces luttes [1] ».

Dans ces circonstances le clergé de France n'avait rien à craindre d'un nouveau régime ; ce régime n'aurait à lui reprocher aucun lien politique, il ne dépendait que de sa tolérance de gagner à sa cause l'Église de France : l'histoire de la Révolution de février nous dira ce qu'il en fut de la conduite du clergé et du gouvernement durant cette année mémorable de 1848.

1. *Histoire de la littérature française sous la monarchie de Juillet*, 2e volume.

PREMIÈRE PARTIE

LE CLERGÉ
ET LES JOURNÉES DE FÉVRIER 1848

Monseigneur Parisis avait écrit dans son deuxième examen sur la liberté d'enseignement : « Un nouveau clergé s'élève et se répand, étranger aux Révolutions, acceptant sans regret, sans point de comparaison les faits accomplis, comprenant mieux peut-être l'état social actuel, mais aussi par cela même sentant plus vivement le besoin de la pleine liberté de son minis-

tes »[1]. Cet état d'esprit que l'évêque de Langres constatait en 1845, s'était accentué de jour en jour, il avait grandi et il eût été difficile de compter encore aux premiers jours de 1848 quelques prêtres attachés soit à l'ancien état de choses, soit au régime de Juillet[2]. La Révolution allait donc trouver un clergé qui ne serait ni malveillant, ni hostile, et de son côté elle ne froisserait point l'Église par une attitude haineuse ou défiante. Tout [illegible] semblait

1. [illegible]

2. [illegible] 1848, Monseigneur Parisis [illegible]

conspirer pour attirer à l'Église les sympathies de ceux qui faisaient la Révolution. La Révolution se faisait pour la liberté dans le temps même où l'Église n'était point hostile à un régime de liberté : les réformes de Pie IX venaient de le prouver ; le clergé était donc tout disposé à accepter un gouvernement qui se proclamerait réellement libéral.

Moins que tout autre corps de l'État peut-être, le clergé de France fut surpris par la Révolution de Février : il avait pressenti ce bouleversement politique et social, ses coryphées l'avaient annoncé : « Comment des hommes politiques ne sentaient ils pas ce qui se remue de sérieux et de sombre au cœur des masses populaires » avait écrit dès 1844 l'abbé Dupanloup. « Est-ce donc quand la terre tremble sous les pas, quand

les plus fermes appuis se troublent et menacent ruine, est-ce alors qu'il faut repousser ceux qui depuis dix-huit siècles n'ont jamais fait que soutenir et conserver, ceux qui depuis dix-huit siècles n'ont jamais trahi l'ordre social? »[1]. Le 10 mars 1847, Lacordaire écrivait aussi : « L'horizon se charge partout de nuages assez noirs et si l'été prochain ne répare pas les désastres des deux dernières années, je ne sais en réalité ce que nous deviendrons avec tous les mauvais ferments qui se remarquent partout... Pauvres gens ! que Dieu leur réserve encore de dures leçons ! »[2]

1. Dupanloup, lettre à M. le duc de Broglie. Des Petits Séminaires, 1845. L'Abbé Dupanloup était alors supérieur du Petit Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris.

2. Correspondance, [illegible], 10 mars 1847, cité par [illegible] Melun, avait [illegible]

L'Église avait fait ses preuves, plus que jamais le clergé avait su garder, après l'avoir reconquise, son indépendance à l'égard d'un régime politique, plus que jamais aussi il s'était livré avec toute son activité et sa prudence à la revendication d'une liberté favorable à tous sans distinction de partis; dans ces circonstances la chute du trône en 1848 ne pouvait avoir sur l'Église les contrecoups fâcheux subis en 1830. Grégoire XVI avait dit à Montalembert en 1837, que « l'Église est amie de tous les gouvernements qu'elle qu'en soit la forme pourvu qu'ils n'oppriment point sa liberté[1] ! » Si le régime issu des journées de

générale contre un gouvernement qui n'avait répondu aux espérances de personne, ni à celles des catholiques dont il fermait les écoles ni à celles des socialistes dont il proscrivait les clubs. » *Le vicomte Armand de Melun*, par Monseigneur Baunard, p. 181.

1. L'abbé Freppel écrivait en 1848: « Il est impossible d'identifier l'Église ou l'Évangile avec telle

Février était libéral. L'Église l'accepterait volontiers. Elle le fit avec d'autant plus d'empressement, que le gouvernement nouveau lui fit les avances.

Le 22 février, l'archevêque de Paris s'était rendu à la maison des Carmes pour rédiger son mandement de carême, on vint lui annoncer que quelques collisions s'étaient produites entre le peuple et la police; que sur la place de la Concorde où la cavalerie avait chargé la foule plusieurs hommes avaient été blessés, [illegible] que des combats sanglants avaient commencé dans divers faubourgs. Bientôt après, un député de la garde fut prévenir l'archevêque qu'il ne s'agissait pas seulement d'une émeute, mais bien d'une ré-

[illegible]

volution; on pouvait tout craindre : le pillage des couvents et des séminaires, quelque attentat peut-être contre la vie de l'archevêque. Monseigneur Affre envoya simplement un ecclésiastique aux informations et continua la rédaction de son mandement. Le soir, il retourna à l'archevêché où toute la nuit il entendit la fusillade. Le 23, dans la soirée, la paix parut un moment rétablie à la nouvelle de la chute du ministère Guizot, mais, dès neuf heures, la fusillade recommençait; cette fois c'était bien la révolution avec toutes les scènes d'horreur qui l'accompagnent : une nuit suffit pour la consommer : le gouvernement provisoire proclamé, Louis-Philippe en fuite après avoir abdiqué, la duchesse d'Orléans et ses deux fils partis pour l'exil; en présence de ce bouleversement « si soudain et si complet » le

peuple étonné répétait dans les rues : « Le doigt de Dieu est là » [1].

Un fait que tous les historiens de ces journées affreuses sont unanimes à reconnaître, ce sont les marques non équivoques de religion que le peuple manifesta en toute occasion dans ces moments de passion révolutionnaire. Des rangs du peuple les cris de : Vive la religion ! Vive Jésus-Christ ! furent souvent répétés ; on connaît aussi la scène touchante du Crucifix porté en triomphe depuis la Chapelle des Tuileries jusqu'à l'Église Saint-Roch où fut laissée « cette croix retrouvée, disait le peuple, dans la demeure d'un parjure et qui désormais ne devait plus être profanée » [2], pour

1. [illegible], Vie de Monseigneur Affre. Cette vie a été écrite par un [illegible] [illegible] de l'archevêque de Paris.

2. Le mot de Crucifix a été [illegible] dans un [illegible] du temps. — [illegible], p. [illegible].

qu'il nous soit permis de ne pas insister.

Ce spectacle sans précédent d'un déchaînement révolutionnaire n'attaquant point le catholicisme [1] a frappé les contemporains qui l'ont signalé soit dans des documents officiels ou publics, soit dans leurs relations privées. Il y eut de la part du peuple plus que du respect pour la religion; il y eut de la déférence et de très grands égards. « Le peuple, dira Lacordaire au Club de l'Union, le 11 avril 1848, par sa conduite admirable, par la vénération qu'il a montrée pour les choses religieuses, a acquis toutes mes sympathies. Les ouvriers ont reconnu beaucoup de nos prê-

1. Thureau-Dangin : *L'Église et l'Etat sous la Monarchie de Juillet*. Conclusion. — La Commune de Paris fut une saturnale d'impiété. « Nous ne croyons pas à Dieu; la Révolution de 1871 est athée, notre République a un bouquet d'immortelles au corsage. » Cf. le journal *La Montagne*, 20 avril 1871. Cité par le P. Lecanuet, *L'Église sous la troisième République*, p. 98.

tres, ils ont fait appel à leurs curés et ces curés ont répondu dignement à cet appel »[1]. Un peu plus tard, il écrit : « La révolution a été miraculeusement généreuse pour le clergé et pour les catholiques »[2]. Pie IX l'avait déjà constaté officiellement dans son bref à Montalembert[3] et au Nonce Apostolique : « Ce n'a pas été pour nous [illegible] comme il est doux d'apprendre par les lettres du Cardinal notre Secrétaire d'État, que le Clergé français dans les événements de la dernière révolution a généralement donné des témoignages de vénération et de dévouement envers notre très sainte religion et le clergé[4]. » Louis Veuillot et M. de Fal-

1. [illegible], par F. [illegible]

2. Correspondance de P. Lacordaire et de Madame Swetchine. Lettre du [illegible] 1848.

3. Bref du 27 mars 1848.

4. Bref à son excellence le Nonce Apostolique en

loux mentionnent les mêmes sentiments : « Le peuple de Paris, écrivait celui-ci le 25 février, dans toute l'ardeur de la lutte n'a pas cessé un instant de respecter les Églises, les prêtres parcourent toutes les rues, en plusieurs circonstances il y eut des traits fort touchants et que je serai heureux de vous raconter à loisir » [1]. Louis Veuillot, de son côté, mandait à sa femme le même jour : « J'ai beaucoup d'espoir pour la paix, j'en ai même beaucoup pour la religion. Elle n'a point été insultée, elle ne le sera pas [2] » ; « les prêtres ne sont pas insultés, au contraire ». Plus que tout

sujet des affaires ecclésiastiques de France : *Non mediocri sane consolatione*, 18 mars 1848.

1. Lettre de M. de Falloux publiée dans l'*Univers de l'Ouest*, reproduite dans l'*Univers* du 3 mars 1848.

2. Lettre de L. Veuillot à sa femme 25 février 1848. — Le 28 février, il disait encore : « J'ai assisté à la sainte Messe avant de rentrer, il y avait plus de monde qu'à l'ordinaire ».

autre témoignage, la lettre suivante prouvera les dispositions bienveillantes du peuple pour la religion et pour le clergé.

« Au rédacteur de l'*Univers*. Ma conscience ne me permet pas de laisser le fait suivant sans publicité. Je quittais, jeudi à dix heures du matin, en costume ecclésiastique, le quartier de la Madeleine où j'avais été appelé par devoir. J'espérais revenir à mon domicile, rue du Pot-de-Fer, par la place de la Concorde; mais les troupes, les flots du peuple qui occupaient cette place et surtout les décharges répétées qui se faisaient alors, m'ont obligé de remonter la rue de Rivoli. J'ai suivi la rue de Rohan, la place du Palais-Royal, la rue de Valois et j'ai parcouru vingt autres rues jusqu'au quartier Saint-Martin, forcé d'aller à droite, à gauche et souvent de retourner sur mes pas. J'ai dû franchir cinquante barricades.

A l'entrée de la rue du Reposoir, place des Victoires, je me suis adressé avec confiance aux hommes du peuple qui gardaient la barricade, l'un d'eux m'a répondu : N'ayez pas peur, Monsieur l'abbé, vous êtes en sûreté au milieu de nous. Puis me conduisant à la barricade, il dit à ses camarades d'une voix élevée : « Honneur à la religion, respect aux prêtres, laissez passer ce bon citoyen et protégez-le ». Je fus accompagné jusqu'à la barricade suivante avec des témoignages de respect et des paroles d'encouragement. Ces braves ouvriers me prenaient la main ou me donnaient le bras pour me conduire en répétant : « Respect à la religion : Laissez passer ce brave homme ». Souvent arrêté par des masses compactes, entouré de ces ouvriers armés, je les remerciais de leur sympathie et de leur protection. Je vois que vous êtes de

vrais amis de la religion, j'ai toute confiance dans vos généreux sentiments ; vous savez que les prêtres séparés de la politique sont aussi les vrais, les meilleurs amis du peuple. — Monsieur l'Abbé, me disaient-ils, avec effusion, nous voulons soutenir la religion ; nous voulons respecter les prêtres ; nous en avons besoin pour nous et pour nos enfants. A une seule barricade, un seul individu se tournant vers lui, a crié : « A bas les prêtres ! » Aussitôt, sa voix a été étouffée par ses camarades qui ont crié : Tais-toi. Vive la religion ! Vivent les prêtres ! nous en avons besoin. Pendant plus de deux heures, au milieu de tant de fusils chargés et de sabres nus, aucun fusil, aucun sabre ne s'est dirigé contre le prêtre. Enfin, je suis arrivé à la dernière barricade où j'ai été reçu avec la même sympathie. Lorsque j'ai été au som-

met de cette barricade, une voix s'est fait entendre au milieu du groupe, criant : Vive Monsieur l'Abbé! Beaucoup de voix ont répété: Vive Monsieur l'Abbé ! J'ai remercié ces braves gens, ces ouvriers chrétiens, et je les remercie de nouveau. Je ne saurais mieux leur exprimer ma reconnaissance et ma confiance qu'en faisant connaître les sentiments généreux dont ils sont animés. Dans l'être nouvelle qui se prépare, les prêtres ne leur feront pas défaut. Ils comprendront que la religion et les prêtres sont les vrais, les meilleurs amis du peuple.—L'abbé Pouget, prêtre, rue du Pot-de-Fer, Saint-Sulpice [1]. »

Tout commentaire affaiblirait l'impression qui se dégage de ce récit : impression réelle de sympathie de la part du peuple pour la religion et ses prêtres.

1. Lettre au rédacteur de l'*Univers* insérée dans le numéro de ce journal du 29 février 1848.

Dans cette même journée du 24 février, témoin de faits nombreux tous semblables à ceux que nous mentionne la lettre citée, l'archevêque de Paris portait aux blessés et aux mourants des paroles de paix et les bénédictions de Dieu ; par ses ordres, les Églises avaient été transformées en ambulances, Monseigneur Affre franchissant les barricades, et traversant la foule armée, se rendait dans les divers hôpitaux. Là, les victimes toutes meurtries du combat, couvertes de sang, en proie à toutes les douleurs de blessures d'autant plus vives qu'elles étaient récentes, se découvraient respectueusement devant ce prélat doux et compatissant ; l'archevêque, simplement, leur remettait le bonnet, il les engageait à souffrir patiemment, leur apportait toutes les consolations de la religion et ne se séparait d'eux qu'après les avoir

bénis en posant sa main sur leurs têtes.

Le prélat devait aussi penser à celles de ses ouailles que la mort avaient surprises dans la lutte ; dès le 24 février, il adressa au clergé de son diocèse une circulaire dans laquelle, après avoir rappelé que les victimes étaient toutes « nos frères », il demandait la célébration dans le plus bref délai d'un service solennel avec la plus grande pompe ; il demandait aussi que l'on convertît, si la nécessité s'en faisait sentir, les diverses Églises en ambulances « alors même que l'office du dimanche dût être supprimé [1] ».

Les prescriptions de Monseigneur Affre furent suivies en tous points par le clergé de Paris qui, après avoir imité spontanément le zèle et le dévouement de son archevêque, s'empressa de répondre à son

1. *Univers* du 27 février.

appel. Nombreuses sont les lettres d'ecclésiastiques annonçant au Maire de Paris la célébration de services solennels durant lesquels une quête était généralement faite au profit des familles des blessés[1]. Dès lors il n'y a pas lieu d'être surpris de la naïveté touchante avec laquelle un ouvrier en blouse disait à un des prêtres qui accompagnaient Monseigneur Affre se rendant à Notre-Dame le 27 février pour l'ouverture des conférences du P. Lacordaire : « Mon frère, je reviens du Palais-Royal, nous y avons fait trop de mal ; si c'était à recommencer, nous ferions la Révolution, mais nous ne ferions aucun dégât[2] ». Et ce disant, l'ouvrier serrait la main du prêtre.

Cette attitude du clergé de Paris gagna sincèrement à l'Église le peuple et la so-

1. Lettres dans l'Univers, [illegible] celle de l'abbé Lévé, curé de Saint-Gervais.
2. [illegible] p. [illegible]

ciété parisienne fort bien disposée de par ailleurs nous l'avons dit [1] : le 27 février un nombre considérable de fidèles vinrent écouter la parole imagée, ardente, enflammée de l'illustre P. Lacordaire ; le célèbre dominicain fut certainement l'écho de cet immense auditoire quand, au nom de l'Église et de la patrie, il remercia l'archevêque « des importants services qu'il avait rendus à la religion dans ce temps orageux où le vaisseau de l'Église réclamait un habile et sage pilote [2] ».

Bienveillant, dévoué, plein de zèle pour

1 Il n'est pas jusqu'aux membres du parti républicain qui n'aient pas ménagé leurs sympathies à l'Église, les chefs du parti républicain Buchez entre autres avaient par leurs écrits et leurs conseils préparé cet état d'esprit. Cf. LECANUET. *L'Église de France sous la troisième République. — Le parti républicain et l'Église avant 1870*, p. 9.

2. Conférences de Notre-Dame.

le peuple de Paris. Monseigneur Affre fut en quelque sorte prévenant pour le gouvernement provisoire que son peuple venait d'acclamer dans des circonstances de si bon augure pour l'Église. Dès le 24 février au soir, « avec un empressement qui surprit un peu de sa part » dit le P. Lecanuet, « Monseigneur Affre se rendit à l'Hôtel de Ville pour assurer le gouvernement de son concours dévoué [1]. » L'archevêque accep-

1. *Vie de Montalembert*, tome II, p. [illegible] — [illegible] Après la Révolution du 4 septembre 1870, Monseigneur [illegible]

tait la République sans regrets ; les sentiments qui guidèrent le prélat dans cette démarche se révèlent, croyons-nous, dans ce mandement qu'il adressait au clergé et aux fidèles de son diocèse le 3 mars, prescrivant des prières pour la France. « Notre première République, disait-il, succomba par l'excès de sa tyrannie, et elle fut tyrannique parce qu'elle ne fut pas chrétienne »; et après avoir rappelé qu' « il ne pouvait s'empêcher de bénir ce peuple qui s'était montré si chrétien lors de ces journées sanglantes », dans l'espoir que la Ré-

vernement provisoire Jules Simon, et on connaît cependant les attaches du Monseigneur Darboy au régime impérial, il fut tout disposé dans l'intérêt de la religion et de la France à prêter au nouveau gouvernement un concours loyal. — M. Eugène Veuillot dit simplement : « L'archevêque de Paris dès le 24 février au soir avait promis aux nouveaux gouvernants de concourir à leur œuvre en travaillant à calmer les esprits. » *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot, tome II, p. 217.

publique nouvelle éviterait la tyrannie de 93, il saluait « ces libertés politiques qui vont bientôt triompher et qui vont protéger tous les droits, donner à tous les membres de la grande famille tout le bonheur que peut goûter une nation puissante sous des lois et un gouvernement justes. » Il espérait aussi voir avec ce régime la plus belle floraison des vertus chrétiennes[1]. N'était-ce pas la confiance enthousiaste qui dictait à la fois la première acceptation et les espérances pour l'avenir ? Les événements des premiers jours étaient bien faits pour faire naître cette confiance. Ils la justifiaient et même l'exaltaient auprès de ceux qui hésiteraient à la bénir.

Dès les premiers jours de mars les divers prélats de France écrivaient à leur clergé et à leurs fidèles dans le même sens

1. Mandement de Monseigneur Affre, 3 mars 1848.

acceptant à la fois le nouveau régime et ordonnant des prières pour attirer les bénédictions de Dieu sur le gouvernement provisoire. Le clergé de France accepta sincèrement, sans arrière-pensée, le fait accompli et comme on dirait aujourd'hui se rallia de bonne grâce à ce nouveau régime[1]; il importe avant de poursuivre de constater si, de son côté, le gouvernement provisoire avait fait quelque chose pour mériter les sympathies et la confiance de l'Église.

L'Église et le peuple avaient durant ces journées donné le spectacle de sympathies réciproques[2] ; le gouvernement provisoire,

1. « Le clergé de France semblait, comme le pape, gagné à la cause démocratique ». Desdevises du Dézert, ouvr. cité.

2. M. Debidour reconnait qu'en France l'Evangile fut à l'ordre du jour plus que jamais, je suis d'accord avec lui sur le fait mais je ne saurais accepter les causes auxquelles il impute ce retour.

l'élu du peuple, ne fut pas moins sympathique à la religion [1]. Les hommes à qui la direction des affaires de France venait d'être confiée de par la volonté populaire n'étaient point des croyants au sens complet de ce mot, mais ils « n'avaient jamais parlé de la religion qu'avec respect [2] ». Lamartine, l'homme populaire unanimement acclamé, avait dit en parlant d'une Révolution : « que Dieu en écarte la nécessité pour notre pays le plus longtemps possible ».

1. « Tous les membres du gouvernement [illegible]

2. Debidour, [illegible] des rapports de l'Église et de [illegible]

il avait déjà célébré la religion dans les chants connus[1] ; pendant les journées révolutionnaires il multiplia les appels à la conciliation, prodigua des sourires à tous les partis et maintint une union temporaire entre les diverses fractions du gouvernement provisoire. Carnot, ministre de l'instruction publique et des cultes, était par ses antécédents, au dire de la Comtesse d'A-

1. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici ce que Lamartine écrivait de Saint-Point, le 1er décembre 1838, à M. Léon Bruys d'Ouilly : « Le labeur social est le travail quotidien et obligatoire de tout homme qui participe aux périls ou aux bénéfices de la société... (il était député à la Chambre des Pairs) On se fait une singulière idée de la politique dans notre pays et dans notre temps. Eh ! mon Dieu ! il ne s'agit pas le moins du monde pour vous et pour moi de savoir à quelles pauvres et passagères individualités appartiendront quelques années de pouvoir... Mais il s'agit de savoir si le monde social avancera ou rétrogradera dans sa route sans terme... si la liberté sainte des consciences grandira enfin avec les lumières de la raison. »

goût [1], « et pour l'université et pour le clergé une véritable menace », cependant bien qu'il fût « le plus enclin des Saint-Simoniens à s'abandonner au courant révolutionnaire, il se donna contre toute attente une tâche de conciliation et fit surtout de sensibles efforts pour apaiser le clergé qu'il savait hostile à sa personne ». Volontiers, nous croirions plutôt avec Victor Pierre que Carnot était « un esprit modéré [2] », cherchant à adapter sa politique aux exigences du moment en conformité avec les idées libérales dont l'atmosphère était alors saturée [3]. Quant au ministre de l'Intérieur, Dupont de l'Eure, il était au lieu ces

1. Daniel Stern (comtesse d'Agoult), *Histoire de la révolution de 1848*, tome I, p. 318.
2. *Histoire de la République de 1848.*
3. [illegible]

hommes honnêtes mais faibles, plus sensible à la faveur publique qu'à l'exercice du pouvoir, sa passion dominante fut le goût de la popularité [1]. Son caractère apparaît tout entier dans la réponse qu'il fit plus tard à l'archevêque de Paris. « La liberté et la religion sont deux sœurs également intéressées à bien vivre ensemble ». En fait, l'Église n'avait point été hostile à la Révolution, la religion d'autre part avait eu toutes les sympathies du peuple, il eût été d'une mauvaise politique de la part du gouvernement provisoire de ne point mettre à profit le concours du clergé qui s'offrait généreusement au régime nouveau, concours d'autant plus précieux qu'il pouvait plus que tout autre hâter le retour à la paix et à l'ordre si nécessaires ; c'est dans

1. Pierre de la Gorce : *Histoire de la seconde République*, p. 103.

la nécessité de ce concours et dans la faveur du peuple pour la religion qu'il faut peut-être rechercher les causes déterminantes des avances du gouvernement provisoire à l'Église de France dans la personne de ses illustres représentants Monseigneur Affre et le P. Lacordaire.

Ces avances des nouveaux gouvernants furent positives et pressantes, témoin les paroles que rapporte le comte de Carné, ministre des affaires étrangères dans le cabinet Guizot, appelé par Lamartine le 26 février, au lendemain de l'affaire du drapeau rouge : « Ne manquez pas, me dit-il, de faire savoir au P. Lacordaire le grand prix que j'attache à ce qu'il monte dimanche dans sa chaire, dût-il y pénétrer à travers les barricades. Il faut que le manteau blanc des Dominicains se déploie dans Notre-Dame comme le drapeau de la liberté

religieuse pleinement conquise. Les catholiques l'ont méritée en combattant loyalement pour elle, nul n'osera la leur contester. Dites à Montalembert que les fils des croisés n'auront plus à redouter les fils de Pithou et que la République a enterré d'avance les réquisitoires de M. Dupin avec les vieux arrêtés de la monarchie. Nous ferons du nouveau et, j'y compte bien, de l'honnête. » [1] Ces paroles peu connues méritaient d'être citées, elles caractérisent l'état d'esprit de celui que l'on peut considérer à bon droit comme le chef officiel du gouvernement provisoire ; elles expliquent en partie l'heureuse hardiesse de Lacordaire le lendemain dimanche 27 février [2], quand il sembla donner à la Répu-

1. *Une conversation de Lamartine en 1848*, par le Comte de Carné. *Correspondant*, 1879.

2. Spontanément de concert avec l'archevêque, l'ou-

lique nouvelle la consécration de l'Église. « Vous nous avez appelé, disait-il en s'adressant à l'archevêque, dans cette métropole le lendemain d'une révolution où tout semblait avoir péri, nous sommes venus, nous voici tranquilles sous ces voûtes séculaires; nous apprendrons d'elles à ne rien craindre pour la religion et pour la France. Toutes les deux poursuivent leur carrière sous la main de Dieu qui les protége, toutes deux nous rendent grâces d'avoir cru à leur indissoluble alliance et d'avoir discerné des choses qui passent, celles qui demeurent et s'affermissent même par la mobilité des événements[1]. » On sait l'immense retentissement de ce discours dont la France entière, nous verrons

[illegible]

1. [illegible] *Revue des Deux Mondes*, [illegible] octobre [illegible].

plus loin comment Lacordaire s'efforça pour sa part de rendre indissoluble cette alliance qu'il venait de proclamer officiellement.

Cette même alliance le gouvernement provisoire tint à cœur de la sceller ; le 26 février, il lançait un décret dans lequel il affirmait sa ferme volonté de maintenir le libre exercice de tous les cultes, il disait même en propres termes vouloir associer la consécration du sentiment religieux au grand acte de la liberté reconquise, en conséquence il invitait les ministres de tous les cultes existant sur le territoire de la République « à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer à la fois sur lui l'esprit de fermeté et de règle qui fonde les institutions [1] ». Désormais l'ancienne formule de prières était

1. Circulaire du Ministre de l'intérieur.

remplacée par celle-ci : *Domine salvam fac populum*.

Dans le même esprit de conciliation et d'union sympathique le ministre des affaires étrangères notifiait officiellement au Nonce, en même temps qu'aux membres du corps diplomatique, la proclamation de la République. Le Nonce dans sa réponse faisait présager l'accueil bienveillant du Saint-Siège au nouveau régime [1].

Le 29 février le gouvernement affirmait une fois de plus sa volonté d'assurer la liberté de tous les cultes, renouvelant le décret du 24 février et demandait que l'on modifiât la formule de prière en ce sens : « *Domine salvam fac rempublicam*. » Le même jour, l'archevêque de Paris appuyait sa demande auprès de MM. les curés de son diocèse pour que le drapeau tricolore

1. Réponse du Nonce, 27 février 1848.

fût arboré sur tous les édifices religieux [1].

Il est certain que ces actes du gouvernement provisoire étaient bien faits pour gagner à sa cause ceux quc le régime de juillet avait intéressés à son œuvre dans la mesure seulement où il avait espéré les assujétir; le gouvernement provisoire avait dit bien haut qu'il serait le gouvernement de tout le monde, qu'il assurerait la liberté à tous : [2] Naturellement le clergé, comme

1. Lettre du 29 février 1848.

2. Le 11 mars, Carnot adressa une circulaire à tous les archevêques et évêques de la République où il renouvelait les protestations de protection et de liberté à l'égard de la religion. En constatant l'adhésion unanime de tout le clergé, il lui demandait une sympathie réelle, un concours actif pour la République qui lui donnera « non pas cet appui vacillant que les princes ont souvent prêté à la religion dans l'espoir de l'associer aux mauvais desseins de leur politique ; le clergé trouvera une protection plus solide et plus durable dans la conformité de ses sentiments avec ceux du peuple ». Circulaire du 11 mars 1848. — Le même jour le gouvernement élargissait tous les dé-

d'ailleurs l'immense majorité des Français, offrait son loyal et sincère concours à la nouvelle République. Alors on vit ce que depuis longtemps un Français n'était pas habitué à voir : l'entente franche et cordiale, l'union féconde des deux pouvoirs, civil et ecclésiastique pour le maintien pacifique d'un régime de liberté. Le clergé de France tout entier concourait à cette œuvre et le 8 mars l'archevêque de Paris, assisté de ses deux grands vicaires, pouvait dire sans restriction aucune au président du Gouvernement provisoire : « J'ai vu sur tous les points de mon diocèse les ecclésias-

[illegible] déclarant que de toutes les libertés, la plus précieuse et la plus sainte, est la liberté des cultes. [illegible] 14 mars 1848 [illegible] [illegible] dans son *Histoire de la* [illegible] [illegible] de 1848 ? »

tiques manifester le désir le plus ardent de concourir à l'ordre public autant que le permettent les fonctions dont ils sont chargés. Ce que je suis heureux de vous dire, c'est que vous pouvez être sûr du loyal concours de tout le clergé de Paris »[1]. Monseigneur Affre n'eut pas été téméraire d'ajouter qu'il pouvait assurer le gouvernement du loyal concours de tout le clergé de France : de fait, l'épiscopat tout entier, soit sous forme de mandement au clergé et aux fidèles de tout un diocèse, soit seulement sous forme de simple lettre circulaire au clergé, manifestait publiquement sa bienveillante sympathie pour le régime nouveau. L'*Univers* et l'*Ami de la religion* rapportent ces cir-

1. *Moniteur* du 9 mars 1848. — L'appréciation de Louis Veuillot (*Univers* du 9 mars) me paraît plutôt sévère : « On accepte la République — le mot et la chose — ici avec satisfaction, là avec espérance, partout d'assez bonne grâce ».

culaires, sans citer longuement des extraits de ces documents qui, sous des formes diverses accusent les mêmes idées essentielles, nous les résumerons fidèlement en ces quelques mots : tous assuraient leur concours entier et loyal au gouvernement qui promettait officiellement la liberté des cultes, d'autant plus que l'Église libre à l'égard de la forme des gouvernements restant au-dessus des changements politiques, immuable au milieu des révolutions, la proclamation d'une République libérale n'avait rien en soi qui pût effrayer l'Église, « puisque le catholicisme a été le premier à proclamer les principes de la liberté, d'égalité et de fraternité inscrits au programme de la deuxième République[1]. » C'était un de

1. C'est de ces jours que [illegible] Monseigneur [illegible], [illegible] « Il est impossible d'identifier l'Église ou l'Évangile avec telle ou telle forme de gouvernement, mais je voudrais [illegible]

voir de prier pour les victimes et pour le gouvernement nouveau [1]. Cette adhésion

pas non plus que toutes les formes du gouvernement soient également conformes à l'esprit chrétien. Ma raison, la voici : L'esprit chrétien dans les relations sociales est un esprit de liberté, d'égalité, de fraternité. Tout le monde en convient. Or dans son système gouvernemental où la volonté d'un seul devient la règle de tous, y a-t il autant de liberté que dans un autre où la volonté de la majorité devient la règle de tous ?... Donc, au triple point de vue de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, le pouvoir monarchique constitutionnel et le pouvoir républicain sont plus conformes à l'esprit chrétien que le pouvoir absolu. Bien entendu que je ne regarde pas le pouvoir absolu comme incompatible avec l'esprit chrétien, mais simplement comme moins conforme à l'esprit chrétien qu'un pouvoir réglé par un pacte social. — La forme démocratique, ou la démocratie, est plus fondée en raison que toute autre forme gouvernementale. Donc, elle est plus chrétienne car le christianisme est la plus haute expression de la raison. » *Vie de Monseigneur Freppel*, p. 37, par Cornut.

1. L'archevèque cardinal de Cambrai : « L'Église a, la première, proclamé dans le monde les idées de justice, de liberté, d'humanité, de fraternité universelle... Elle ne peut donc qu'accueillir avec confiance

et cet enthousiasme ne manquèrent pas d'être relevés. « Les notables de l'orléanisme reprochèrent surtout aux évêques d'avoir sans retard, et même allègrement, accepté le régime nouveau », dit M. Eu-

[illegible]

gène Veuillot [1]; Montalembert s'indigna, il avait demandé à tous « de rester indépendants, dignes et réservés » [2]. Mais ces critiques furent plutôt des exceptions, généralement on accepta franchement la République de 1848, on était plein de confiance en son libéralisme.

Le bas clergé suivit docilement la ligne de conduite tracée par les évêques. Dans plusieurs diocèses, les prêtres ratifièrent dans des démarches officielles les paroles d'union et de conciliation de leurs premiers pasteurs [3]. « Aux manifestations significatives de nos vénérables évêques, nous pourrions, disait l'*Univers* du 8 mars, joindre

1. *Louis Veuillot*, tome II, p. 218.

2. *Vie de Montalembert*, par Lecanuet, p. 284.

3. « La bonne foi du clergé est évidente ; elle est constatée par tous les documents sans exception ». Garnier Pagès. *Histoire de la deuxième République*.

de nombreux extraits des journaux catholiques des départements et un grand nombre de lettres que nous recevons chaque jour. Prêtres et fidèles sont unanimes pour saluer de leurs hommages l'aurore de la liberté[1] ». En certains endroits, comme à Montauban, les laïques adhérèrent publiquement à la lettre de leur évêque et l'on peut dire sans exagération en raison même des rares exceptions, que l'Église fut unanime[2] à accepter ce régime nouveau dont elle espérait « une ère d'ordre et de liberté ».

1. [illegible]

2. [illegible]

Ce serait toutefois une erreur de croire que le concours donné par le clergé de France à l'établissement du nouveau régime et à son maintien se borna à des acclamations, à des protestations de fidélité, à des promesses plus ou moins platoniques et stériles ; ce concours fut actif, le clergé comprit son devoir et ne faillit point à sa tâche. Plus que tout autre, Lacordaire qui avait écrit quelque part : « Le monde étant ce qu'il est, que doit penser un prêtre sur les rapports de la religion avec l'ordre social ? Un prêtre qui ne sait pas cela, peut être pieux et bon, mais à coup sûr il n'entendra rien ni à son siècle, ni à l'histoire de l'Église, ni à l'avenir », sentit la nécessité d'unir plus intimement l'Église et la liberté. Comme beaucoup d'ecclésiastiques, il crut à l'avènement d'une république catholique et démocratique ; ce rêve

ne pouvait-il point se réaliser dans un régime né sous les heureux auspices d'une victoire du peuple respectueuse et sympathique à l'Église ? Son imagination enthousiaste crut possible l'avènement de ce régime ; s'il avait dû rester seize années durant dans l'abstention politique la plus complète, le moment lui semblait propice pour de nouvelles tentatives au lendemain de ces jours où le peuple, disait Monseigneur de Salinis dans une lettre rendue publique, « avait eu le sens divin de l'alliance naturelle entre le catholicisme et la liberté ».

Tout entier à la poursuite de ce qu'il dut reconnaître plus tard une séduisante chimère, Lacordaire se lança dans une action décidée dès le 26 février. C'est ce jour-là même qu'il annonçait à Montalembert son dessein de se jeter dans le mouvement,

« de faire une pointe en avant » de fonder un journal catholique ; il cédait en cela au pressant appel de deux de ses amis, l'Abbé Maret et Ozanam, comme lui très actifs et très confiants dans l'issue du cataclysme qui venait de se produire. C'est ici que se place cet événement curieux dans les annales du journalisme : la fondation de l'*Ère Nouvelle* par ce moine, à qui le journal était apparu un jour comme « une affaire inique »[1] ; sans crainte de se contredire, Lacordaire s'était donné à l'*Avenir* « depuis les pieds jusqu'à la tête[2] » et malgré la crise douloureuse de 1832, malgré les circonstances pénibles qui accompagnèrent la dispersion des rédacteurs, il n'abandonna point ses idées de l'union d'une

1. Lettre à M. Foisset. Paris, 7 mai 1828.

2. Lettre au rédacteur de l'*Ere Nouvelle*, 16 avril 1848, dans la correspondance d'Ozanam.

démocratie avec l'Église. Qu'on en juge par le prospectus qui fut lancé le 1er mars 1848. Il porte en première signature le nom du Dominicain. « La France, disait-il, étant donc catholique, la position que prendront son épiscopat, son clergé, ses fidèles, est d'une importance souveraine et pour ainsi dire sans mesure..... Il y a aujourd'hui, comme au 17 brumaire, deux choses victorieuses, la nation et la religion... tout le monde voit qu'il y a deux forces en France, le peuple même et Jésus-Christ. S'ils se divisent, nous sommes perdus ; s'ils s'entendent, nous sommes sauvés. Comment peuvent-ils s'entendre ? Ils peuvent s'entendre si l'Église respecte les volontés générales de la nation et si la nation respecte les lois traditionnelles de l'Église. Ils peuvent s'entendre si l'Église travaille au bien de la nation et si la nation consent au bien

de l'Église. » Lacordaire se dévoua sans mesure à la réalisation de cette entente, il trouva des encouragements précieux, (ceux de Monseigneur Affre [1]), la collaboration très active de l'abbé Maret, « le plus démocrate de cette pléïade », et celle des abbés Gerbet et Cœur [2]. Le rédacteur en chef réfutait lui-même en toute loyauté et franchise, sans regrets, les thèses jadis soutenues sur la séparation des pouvoirs ecclésiastique et civil ; son programme était celui qu'il exposa dans l'*Ère Nouvelle* : Acceptation de la République comme un progrès qu'il faut défendre ; adhésion sincère et complète par devoir ; c'était l'avènement de la démocratie moderne. « Est-ce

1. Qui le nomma vicaire général de Paris à ce moment.

2. D'après le P. Lecanuet, l'*Ère Nouvelle* parut au grand désespoir du Nonce, Monseigneur Fornari. *Montalembert*, tome II, p. 380.

que les institutions chrétiennes ne fleurissent pas sous le ciel démocratique des États libres mieux que sous le sceptre autocratique du Czar » s'écriait-il, et il arborait, comme il le dira plus tard dans son testament, « un drapeau où la religion, la république et la liberté s'entrelaçaient dans les même plis ».

Ce drapeau fut celui de l'*Ère Nouvelle* et il fut bien accueilli : ses débuts furent heureux [1] ; paru pour la première fois le 15 avril 1848, il recruta en deux mois 3 000 abonnés [2]. Le 30 juin, Lacordaire dans une lettre à Madame Swetchine avouait que depuis quelques jours la vente de l'*Ère Nouvelle* atteignait jusqu'à dix mille numéros, sans compter les abonne-

1. Il eut pour protecteur [illegible] Montalembert [illegible].

2. Correspondance avec Madame Swetchine.

ments qui affluaient en grand nombre [1]. Il ne nous appartient pas de faire l'histoire de ce journal et de son influence ; constatons seulement que dans ses plus beaux jours, l'*Avenir* n'atteignit jamais le quart de ce dernier chiffre ; n'était-ce pas une preuve irrécusable du progrès des idées libérales dans une ascension toujours croissante ? L'*Ère Nouvelle* subsista environ treize mois, mais Lacordaire s'en était retiré le jour où il sentit que l'influence de la politique faisait dévier le journal dans un sens différent de celui

1. Correspondance du P. Lacordaire avec Madame Swetchine, 30 juin 1848. Lacordaire ajoute : « Il y a eu en même temps un redoublement de colère et de lettres anonymes contre nous. C'est une vraie bataille, la plus drôle du monde tout en étant fort sérieuse. Les uns nous disent : Votre journal est le plus honnête journal du monde, nous nous y abonnons. — Les autres crient : Votre journal est affreux, horrible, sans culotte ».

qu'il s'était proposé. L'*Ère nouvelle* eut toujours les sympathies du clergé comme le prouve la lettre d'Ozanam[1], il avait entretenu comme il l'avait promis l'union des esprits en faveur de l'Église dans des temps pleins de dangers ; son but était atteint, sa mission terminée aux yeux des rédacteurs, il disparut[2].

En même temps, d'autres journaux dirigés par des prêtres virent le jour : tels le *Tribun du Peuple* dont l'abbé Constant fut le rédacteur[3] ; d'autres furent rédigés dans un sens religieux : *Le Journal des Églises de Paris et de la banlieue*, *La Liberté religieuse*, etc. Dans les départements la par-

1. Correspondance d'Ozanam, 8 mai 1849.

2. [illegible] *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot, p. [illegible].

3. Le *Tribun du Peuple* [illegible]

ticipation du clergé aux divers organes de la presse ne fut pas moins active ; nous verrons bientôt que si elle n'eut pas toutes les conséquences qu'il était permis d'espé rer, elle ne fut point cependant sans résultats appréciables.

Sous une autre forme, mais toujours dans la même pensée d'union et d'entente cordiale, le clergé prouva ses dispositions bienveillantes à l'égard du régime nouveau. « La République est bien disposée pour nous, disaient dès le 26 février l'abbé Maret et Ozanam, nous n'avons à lui reprocher aucun des actes d'irréligion et de barbarie qui ont signalé la Révolution de 1830. Elle croit, elle espère en nous, faut-il la décourager ? » Le clergé fit tous ses efforts pour l'encourager ; de très bonne grâce il se prêta très spontanément à toutes les manifestations publi-

ques dont le but était ou une approbation du régime nouveau, ou une sympathie marquée à son égard. Les manifestations de ce genre furent très nombreuses chez le peuple enthousiaste ; on sait la signification qu'il donnait surtout à l'érection des arbres de la liberté. Dès le 3 mars, le jour même où la cérémonie des obsèques des victimes avait lieu solennellement dans l'église de la Madeleine avec toute la pompe officielle, l'archevêque de Paris bénissait le premier drapeau de la garde nationale[1]. « Au moment où Monseigneur l'archevêque de Paris rentrait chez lui il a trouvé la porte de son hôtel entourée d'un assez grand nombre de gardes nationaux, rapporte l'*Univers*. Il s'est

1. *Univers* du 5 mars 1848. — Monseigneur Affre [illegible] quelques jours après de participer à la fête de la fraternité [illegible]

avancé vers eux leur disant : Messieurs, que demandez-vous, et quel service puis-je vous rendre? L'un d'eux est sorti des rangs portant un grand drapeau tricolore et il a répondu : Monseigneur voici le premier drapeau donné à la garde nationale mobile de Paris ; nous venons vous prier de le bénir. — De tout mon cœur, mes bons amis, je bénis votre drapeau, et je vous bénis tous. Ils se sont retirés charmés des paroles paternelles de Monseigneur l'archevêque. »

Ce que Monseigneur Affre fit à Paris, le clergé de France le fit sur tout le territoire ; dans les départements, comme à Paris, la coutume s'établit bientôt d'aller demander aux prêtres, dans les villages aussi bien que dans les villes, la bénédiction de ces symboles empruntés à la première république ; soit dans le but de montrer la condescendance de l'Église, soit pour gagner les

cœurs à la religion, soit pour faire entendre de salutaires enseignements à ces foules plus égarées que perverses, les ecclésiastiques consentaient de la meilleure grâce à ces cérémonies. A la prière des ouvriers de Paris, Monseigneur Affre consentit à bénir l'arbre de la liberté sur la place du parvis de Notre-Dame. « Mes amis, dit-il, c'est par les fruits que l'on juge de la bonté d'un arbre ; si cet arbre que nous allons bénir donne d'excellents fruits, nous dirons que c'est un excellent arbre ; s'il en donne de mauvais, nous le condamnerons comme mauvais. Les bons fruits sont l'ordre, le respect de la propriété, la soumission aux lois, le travail et l'accomplissement de tous les devoirs civils et religieux. Les mauvais fruits sont les désordres, l'oisiveté, l'insurrection et l'anarchie. Promettez-moi donc, mes amis, que cet arbre ne portera que de bons

fruits »[1]. Le peuple applaudit et promit d'être fidèle à ces conseils. Quelques jours après la même scène se renouvela souvent : mêmes exhortations de la part du prélat, mêmes acclamations de la part du peuple[2]. Il semble que le peuple ait suivi ces exhortations ; un contemporain très au courant des événements, très attentif au moindre incident en raison de son activité de journaliste et de catholique militant, Ozanam[3], constate dans plusieurs lettres que dans Paris, « dans cette grande ville opulente qui n'a depuis sept semaines ni gouvernement, ni police régulière, on n'entendait pas plus parler qu'auparavant de vol, de meurtre, ni de désordre grave. » Pendant le combat, et

1. Cruice, *Vie de Monseigneur Affre*, p. 146.

2. *Univers* et *Ami de la Religion*, mars et avril 1848 surtout.

3. Ozanam collaborait très activement à l'*Ère Nouvelle*.

après, « ce brave peuple conservait l'esprit de religion [1]. » Il conservait cet esprit de calme et de modération, que Daniel Stern dans son langage de républicaine exaltée, ne peut s'empêcher d'admirer : « L'histoire le dira à l'éternel honneur de ce peuple : pas un acte de violence sur les personnes ne fut commis, pas une propriété particulière ne fut même menacée [2]. »

Il est inutile de multiplier les témoignages ou ce qui démontre les bénédictions des arbres de la liberté qui furent demandées aux prêtres en nombre considérable : « Le peuple de Paris, écrit encore Ozanam, cherche toutes les occasions de témoigner son respect pour la religion, sa sympathie pour le clergé. Mon ami l'abbé Cherruel qui a béni treize arbres de la liberté est encore

1. Correspondance, lettres du 13 et 21 avril 1848.
2. Daniel Stern, *Histoire de la République de 1848*, tome I, p. 290.

tout ému des preuves de foi qu'il a trouvées dans cette foule où depuis 1815 on habituait le prêtre à ne voir que des ennemis de Dieu et de l'Église »[1]. Le clergé était unanime à célébrer lui aussi l'union de la religion et de la liberté, il semblait tout prêt à suivre ce régime que tous les événements concouraient à encourager dans la voie la plus libérale et dans l'union officielle avec l'Église.

Cette histoire du clergé pendant les journées de Février si intimement liée à l'histoire du gouvernement et de la société, ne serait pas complète si on laissait dans l'oubli quelques manifestations moins sympathiques, parfois hostiles, mais toujours rares

1. *Correspondance d'Ozanam.* Consulter l'année 1848. — Nous avons trouvé une formule de bénédiction prescrite par l'évêque de Quimper, nous la donnons aux pièces justificatives.

et exceptionnelles contre l'Église ou ses ministres [1]. Il faut dire tout de suite pour être juste qu'elles furent l'œuvre de représentants indignes le plus souvent [2] ou sectaires [3]; quelquefois aussi elles eurent pour auteurs des exaltés dont le régime nouveau n'était point le gouvernement attendu et espéré. Ce furent ceux que l'histoire a nommés les partisans de la République rouge, le parti du désordre [4] s'efforçant de gagner du terrain dans le peuple des villes.

1. On ne peut citer que des faits isolés dont le plus saillant est [illegible] d'Emmanuel Arago à Lyon, contre les maisons religieuses (L'Univers et l'Ami de la Religion) [illegible] quelques autres moins importants, notamment en Auvergne (l'Univers du 31 mars), — [illegible] à Vienne, à Rouen, [illegible] (l'Univers, 17 mars) contre le presbytère [illegible], — à Marseille (l'Univers, 15 avril).

2. Notamment d'Arago, à Lyon.

3. Louis Veuillot a protesté vivement dans l'Univers contre tous les attentats, et en rendit responsables Ledru-Rollin et Carnot. Le premier avait chargé ses commissaires de pouvoirs illimités et indéfi-

Malgré ces quelques faits qu'il était de notre devoir de signaler, une impression générale de bons offices et de sympathies sincères entre le peuple et l'Église, entre le gouvernement provisoire et le clergé, semblent présager une union féconde des deux pouvoirs ecclésiastique et civil ; leur alliance paraît très prochaine et il semble que la liberté moralement conquise en 1847 va être sous peu consacrée officiellement. La suite de cette histoire nous dira à quelles conditions elle était complètement réalisable et dans quelle mesure elle fut réalisée durant ces mois d'activité fébrile où la France devait se donner un régime plus régulier et durable.

nis » parmi les ratés de la presse et du barreau assez souvent. Carnot avait ratifié les arrêtés des commissaires du Rhône et d'Avignon contre les jésuites. Cf. *Le vicomte de Melun*, ch. XII.

DEUXIÈME PARTIE

LE CLERGÉ ET LES ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 5 mars, un décret du gouvernement provisoire fixait à la fois la date et les conditions de l'élection et de la convocation de l'Assemblée Nationale : le suffrage universel et direct était institué, l'élection aurait lieu le 9 avril au chef-lieu de canton, au scrutin de liste secret et à raison de un représentant par quarante mille habitants [1].

1. Le département de l'Hérault devait élire 10 représentants.

Pour la première fois le peuple obtenait une part prépondérante dans les élections à l'Assemblée Nationale : l'enthousiasme fut aussi grand chez lui qu'il l'est chez un enfant à l'aspect d'un jouet nouveau. La situation était grave cependant comme l'écrivait Louis Veuillot le 7 mars : « La situation est assez grave, disait-il, pour qu'on ne se berne pas d'illusions »[1]. L'esprit public était bon, mais il importait absolument de ne pas se désintéresser des élections. « Tous les catholiques et notamment tous les ecclésiastiques, ajoutait-il, prendront une part active aux élections. Quel moment fut plus solennel pour l'Église et à quelle époque eût-elle plus besoin de l'appui de ses enfants ? Nous ne manquerons pas de révolutionnaires qui veulent en finir avec le catholicisme et qui, en

1. *L'Univers* du 7 mars 1848.

attendant mieux, sont prêts à aggraver les entraves à la liberté de conscience. Si nos ennemis sont les maîtres des élections, nous reverrons les jours de persécution religieuse ... Les catholiques ont un devoir impérieux à remplir; ils ne trouveront jamais une aussi belle occasion de reconquérir leurs droits et leurs libertés. La République Française est disposée à entrer dans la large voie où marchent les États-Unis [1] ».

Le parti catholique comprit l'importance et la gravité de l'élection, le comité électoral de liberté religieuse adressa le 8 mars une circulaire très pressante à ses correspondants et à ses souscripteurs. « Plus

1. La veille, le 6 mars, le directeur de l'*Univers* après avoir donné d'après le *Moniteur*, les principaux dispositifs du décret de convocation, ajoutait : « L'avenir de la France dépend de la composition de l'Assemblée Nationale ».

qu'à aucune autre époque peut-être le sort de notre patrie est remis entre nos propres mains, c'est à nous de nous sauver ou de nous perdre. Depuis soixante ans le mot de liberté figure dans nos Constitutions. Il est plus que temps de faire entrer la chose dans nos lois, dans nos mœurs, dans nos cœurs, et de lui imprimer l'irréfragable sanction de la souveraineté nationale exercée dans toute sa plénitude ».

Le même jour Ledru-Rollin adressait aux commissaires envoyés dans les départements une circulaire au sujet des élections ; il y marquait avec toute la gravité : « Par les élections qui vont s'accomplir[1], ils tiennent dans leurs mains les destinées de la France. Qu'ils nous donnent une Assemblée Nationale capable de comprendre et d'a-

1. Les [illegible]

chever l'œuvre du peuple. En un mot, tous hommes de la veille et pas du lendemain »[1]. Une autre circulaire inspirée par le même esprit était adressée aux maires; aussitôt on put constater dans Paris et dans le Pays tout entier une activité fébrile s'organisant en vue de préparer les élections. Un comité radical central était constitué pour surveiller et au besoin diriger les choix des départements[2].

1. Circulaire du ministre de l'intérieur aux commissaires des départements.

2. *Univers* du 7 mars 1848. — Dans une circulaire subséquente, complément de celle dont nous venons de parler, Ledru-Rollin disait aux commissaires du gouvernement provisoire : « Les élections sont votre grande œuvre, elles doivent être le salut du pays. Provoquez sur tous les points, examinez sévèrement les titres des candidats... que le jour de l'élection soit le triomphe de la Révolution ». — Circulaire du ministère de l'intérieur aux commissaires du gouvernement provisoire. — *Univers* du 14 mars 1848.

De son côté, le ministre des cultes, dans la circulaire qu'il adressait à tous les évêques et archevêques de la République pour leur prescrire la formule : *Domine salvam fac rempublicam*, leur manifestait officiellement « l'espérance de voir tous les membres du clergé prendre part à l'exercice de tous les droits politiques dans les Assemblées électorales où les appellent leurs droits de citoyens et leurs devoirs envers la patrie, et sur les bancs de l'Assemblée Nationale où pourraient les appeler leurs concitoyens. » C'est ainsi que le gouvernement provisoire demandait la participation active du clergé aux élections. Était-ce par sympathie vraie, ou par nécessité pressante ? Il serait intéressant de connaître sur ce point les dispositions personnelles des membres du gouvernement provisoire, on trouverait peut-être l'explica-

tion de ces avances dans la crainte d'une poussée trop forte en faveur de l'opposition et de l'avènement du parti rouge comme on l'appellera plus tard ; il n'est pas inutile de constater en passant les divergences de vues qui se manifestaient au sein du gouvernement provisoire : tandis que l'un faisait un appel très pressant aux commissaires en faveur de la Révolution [1], Carnot demandait officiellement le concours actif du clergé. Il y avait scission sur la conduite à tenir ; inconsciemment et involontairement deux partis bien distincts, bien opposés, se révélaient. Selon que la politique de l'un ou de l'autre triompherait aux élections, il était facile de prévoir une attitude hostile ou sympathique du pouvoir civil à l'égard de l'Église. Il était donc important que le clergé plus encore que les simples

1. Cf. note ci-dessus p. 105.

fidèles, agit dans le but d'avoir à l'Assemblée Nationale au moins une majorité libérale.

Aussi bien que le gouvernement provisoire pour des raisons non moins graves mais différentes, — l'avenir de l'Église était en jeu — l'épiscopat français comprit toute sa responsabilité et il se jeta résolument dans la mêlée pour assurer aux élections, malgré le mode défectueux adopté[1] et la date bien mal choisie[2], une représentation

1. Avec le vote au chef-lieu de canton il était à craindre que bon nombre d'électeurs de la campagne ne pussent user de leurs droits de citoyens.

2. On avait désigné le dimanche de [illegible]. A ce sujet, plusieurs ecclésiastiques protestèrent contre ce choix. [illegible]

importante du parti religieux et libéral sinon sa prépondérance. Il n'y a point lieu de s'étonner de l'activité déployée alors par le clergé de France si, aux raisons de libertés et d'avenir qu'il fallait assurer à l'Église, on ajoute que depuis le 24 février l'Église était officiellement mêlée à la vie publique et sociale de la France sur l'invitation même du gouvernement, et que le peuple continuait au clergé et à la religion ses sympathies toujours aussi sincères que prévenantes.

La lettre-circulaire de Carnot aux évêques et archevêques de France date du 11 mars 1848. Dès la veille, l'évêque d'Arras [1] avait adressé au clergé de son diocèse

des millions de catholiques voudront-ils manquer les offices ? Voyez la difficulté, je dirai presque l'impossibilité ». *Univers* du 12 mars 1848.

1. Cardinal de la Tour d'Auvergne.

une lettre sur les élections ; elle est la première en date de ces adresses de la part de l'épiscopat ; à ce titre, elle n'est point sans intérêt. « De grandes et larges élections, disait le prélat, vont avoir lieu. Toute la France est appelée à choisir ses représentants pour décider du sort de notre belle patrie ; dans cette circonstance majeure et très grave, nous sommes tous ses enfants... Vous devez donc, en conscience, Monsieur le Curé, et tous les ecclésiastiques qui dépendent de vous, vous rendre aux élections prochaines ; vous devez y voter et vous entendre à ce sujet avec toutes les personnes qui désirent et veulent sincèrement la conservation de tout ce qui est bien »[1].

Nombreux furent les appels qui suivirent, tantôt sous forme de circulaires, tantôt sous forme de mandements ou de simples

1. [illegible], mars 1848.

lettres. Ce premier appel est à la fois comme le précurseur et le résumé fidèle des sentiments de l'épiscopat français tout entier ; dans tous ces documents percent à la fois la préoccupation constante d'une organisation sérieuse en vue des élections, un choix consciencieux et éclairé des candidats, une direction pour la conduite des élections catholiques. Tous les prélats sans distinction, adhérents au nouveau régime ou dissidents[1], firent un devoir de conscience aux ecclésiastiques et aux fidèles de ne point se dérober à l'obligation impérieuse qui s'imposait à tous. L'évêque de Langres [2], que sa féconde activité dans la lutte pour la liberté d'enseignement désignait comme le chef ecclésiastique des

1. C'est-à-dire, ceux dont l'adhésion au gouvernement provisoire n'était pas officielle ; ils étaient très peu nombreux.

2. Monseigneur Parisis.

militants, faisant un devoir à ses fidèles de déposer leur vote personnel [1]. En cela il était en pleine conformité de vues et d'action avec le grand champion de la liberté catholique, Montalembert, qui venait d'adresser à tous les évêques de France une lettre confidentielle [2]. Dans cette lettre il rappelle l'extrême importance des élections au point de vue catholique, puis il les supplie d'intervenir sans retard, pour eux c'est un droit incontestable. Pour réussir, ils devront : 1° se concerter sans peur et sans bruit d'une part avec les curés de canton, de l'autre avec les amis de la liberté religieuse dans leur diocèse... à l'effet de reconnaître et de désigner les hommes les plus dignes, au point de vue social et ca-

1. Cf. sa lettre du 12 mai.
2. Lettre de Montalembert aux évêques de France, [illegible] mars [illegible].

tholique, aux suffrages des honnêtes gens...; 2° inviter les curés à soutenir ces listes par l'emploi de conseils confidentiels et verbaux en même temps qu'ils demanderont la soumission la plus explicite à la Constitution de la République en tant que cette forme de gouvernement serait adoptée par la volonté nationale [1] Les évêques suivirent les conseils de Montalembert ; quelques jours après, il pouvait écrire . « De l'Ariège au Pas-de-Calais, du Var au Finistère, les lettres d'adhésion affluent. » Les mandements de l'épiscopat français paraissent l'écho fidèle du pressant appel de l'ancien pair de France, évê-

1. Louis Veuillot écrivait alors . « La question n'est plus aujourd'hui entre la monarchie et la République. La question, la vraie question est entre la république païenne, une république lacédémonienne oppressive et tyrannique et la république chrétienne, une république moderne, tolérante et libérale ». *Univers*, 19 mars 1848.

ques et archevêques recommandent à leurs curés de se mêler activement à la préparation et à la confection de listes de candidats, comme aussi à la direction du vote des électeurs. « Le caractère sacerdotal ne vous dépouille pas de vos droits de citoyens, écrivait l'archevêque de Lyon à ses prêtres ; vous en userez aux prochaines élections dans l'intérêt de la paix et de l'ordre public, de la gloire nationale ; vous en ferez un usage tout chrétien [1] ».

Le bas clergé répondit à l'appel des évêques [2] et, comme eux, se prépara activement aux élections. Déjà on avait protesté contre la date du 6 avril, Dimanche de la Passion ; un ecclésiastique avait répondu : Les catholiques non seulement peuvent

1. Circulaire de l'archevêque de Lyon.

2. Spontanément le clergé appela les bénédictions du ciel et les lumières du Saint-Esprit sur les élections. (Univers, 18 avril.)

en toute circonstance, mais doivent aller voter au risque de ne pouvoir aller à la Messe [1]. Pour des motifs d'un ordre tout différent, et sur les conseils de George Sand [2] dans le but d'accroître les difficultés pour les catholiques pratiquants et pour les prêtres dont les révolutionnaires redoutaient l'influence et la surveillance, Ledru-Rollin fixa les élections au jour de Pâques [3]. Les difficultés restaient très sérieuses et il y eut de nouvelles protestations [4] ; ces difficultés furent surmontées cependant sur les conseils donnés par un savant ecclé-

1. *Univers* du 16 mars 1848.

2. D'après Eugène Veuillot : *Louis Veuillot*, II, p. 229.

3. On sait qu'il consentit à les retarder à la suite de la manifestation populaire conduite par Barbès et Blanqui.

4. En particulier celle de l'évêque de Nevers. Louis Veuillot les signala, il les appuya en réclamant que le scrutin restât ouvert le lundi de Pâques. *Univers*, 4 avril.

siastique dans l'*Univers* du 16 mars 1848. « L'obligation d'assister à la messe le dimanche est sans doute une loi positive, écrivait-il, mais cette loi n'oblige plus dans le cas d'utilité publique ou de motif charitable. N'est-il pas évident que si ces motifs sont suffisants pour qu'on soit dispensé en toute sécurité de l'assistance à la messe, que les intérêts de la France, de l'Église, de la liberté, de l'ordre qui sont engagés dans les prochaines élections sont des raisons plus que valables pour qu'un catholique ne balance pas un instant pour remplir son devoir d'électeur. Un catholique non seulement pourrait, mais devrait manquer la Messe s'il lui était impossible de concilier ses devoirs de catholique et de citoyen ».

Ces règles furent celles que le clergé prescrivit aux fidèles. Il montra comme

un devoir de conscience à chacun de donner un vote consciencieux à la patrie en même temps qu'à l'Église car il s'agissait d'écarter des élections des hommes qui avec les mots de liberté, d'égalité et de fraternité rêvaient le despotisme.

Les fidèles devaient voter; quelle conduite personnelle allait tenir le clergé? Il se concerta pour avancer ou reculer l'heure des offices et permettre ainsi à tous de remplir le double devoir religieux et civique qui s'imposait. Comme l'ordre dans lequel les communes devaient voter avait été déterminé par le gouvernement provisoire, les prêtres qui votaient les premiers allaient remplacer les autres; toutes les mesures furent prises d'accord avec l'autorité épiscopale pour procurer à tous les électeurs catholiques la faculté et d'entendre la Messe et de voter. C'est grâce à ces

mesures que tous les prêtres votèrent ainsi que tous les catholiques.

Le clergé s'inspira donc pour lui-même et pour les fidèles des sages conseils que la morale catholique la plus sévère ne peut désavouer. Son action fut efficace et M. Debidour reconnait que si les représentants du peuple « ne furent pas tous désignés par l'Église, presque nulle part les candidats qu'elle combattait ouvertement ne furent élus. En bien des endroits les curés conduisirent eux-mêmes les électeurs au vote après la Messe[1]. »

L'accord fut unanime, l'activité très grande grâce aussi aux appels réitérés du Comité électoral de la Liberté Religieuse[2].

1. Ouvrage cité, p. 187.

2. Bureau du Comité chez Lecoffre et Cie, rue du Vieux-Colombier, n° 29. Montalembert, président. — M. de Vatimesnil, vice-président, — Henry de Riancey, secrétaire.

il serait injuste de passer sous silence le rôle prépondérant que joua ce Comité dans les élections. Montalembert l'avait soumis à la direction des évêques, il ne s'en écarta point. Le Comité central multiplia ses efforts en même temps que ses appels : deux fois par semaine il publiait une feuille spéciale « l'*Élection populaire* »[1], expédiée par ballots aux comités de province qui la répandaient à profusion ; elle atteignit surtout les hommes du peuple dans son langage simple et pratique. On a comparé avec raison cette publication à une sorte de catéchisme électoral dictant à chacun et ses droits et ses devoirs, en même temps qu'elle indiquait la solution aux difficultés possibles[2].

1. Principaux collaborateurs : Montalembert et de Riancey de Champagny.

2. Le Comité publia aussi un guide pratique pour les élections à 0 fr. 05, chez Lecoffre.

Le Comité s'occupait aussi des candidats, et dans chaque paroisse les comités départementaux devaient dresser la liste des hommes les plus honorables et les plus religieux de la région sans distinction de parti légitimiste, orléaniste ou républicain, communiquer ensuite cette liste aux évêques et offrir par elle un terrain de transaction aux autres partis ; l'essentiel était d'abord de recueillir et de discipliner les votes, on les dirigerait ensuite sur les points importants.

L'activité du Comité fut secondée très fortement par le clergé : le journal « *La Réforme* », dans son numéro du 5 avril, le constatait amèrement : « Non loin du château est le presbytère, disait-il, là aussi, s'agite une influence plus dangereuse que la première celle du château : car le prêtre règne en quelque sorte sur la pensée du

paysan, comme le noble règne sur son champ. .. On nous écrit de plusieurs provinces qu'il a déjà fait sa levée de boucliers pour se préparer au combat des élections [1] ».

Le clergé n'avait point pour la République cette antipathie que lui impute très gratuitement *La Réforme* [2], il usait tout simplement de son crédit et de son influence pour rendre la République à la fois libérale et chrétienne. Il dépensa son zèle dans ce sens et non seulement il soutint les candidats désignés par les Comités, mais il accepta de figurer dans les listes électorales. Nous n'avons pas relevé moins de trente-six noms d'ecclésiastiques sur ces listes ; parmi ceux qui briguèrent le suffrage de leurs concitoyens, quatre appar-

1. Cité dans un article de l'*Univers*, 5 avril 1848.
2. « Oui, le clergé généralement parlant déteste la république, il la recombattra par tous les moyens ». *La Réforme*, 2 avril.

tenaient à l'épiscopat : NN SS. Parisis[1], évêque de Langres, Bertrand[2] évêque de Tulle, Grauverau[3] évêque de Quimper, Fayet[4]

1. Candidat dans le Morbihan.

2. Candidat dans la Haute-Vienne.

3. Candidat dans le Finistère.

4. Candidat dans la Lozère. — D'autres évêques ne furent pas candidats officiels et recueillirent cependant un nombre de voix assez considérable. [illegible]

évêque d'Orléans. Les autres membres du clergé appartenaient aux divers degrés de la hiérarchie sacerdotale ; parmi les plus connus se trouvait Lacordaire, vicaire général de Paris depuis quelques jours.

Comme tous les candidats, les membres du Clergé durent présenter un programme à leurs électeurs soucieux à juste titre de savoir quelles libertés ils défendraient à l'Assemblée Nationale. « Les électeurs, écrivait Lacordaire, mettaient leurs voix à l'enchère et se montraient disposés à ne donner leurs voix qu'à ceux-là qui les paieraient le plus cher en libertés. » En fait, le programme du Clergé ne différait point du programme du Comité électoral de liberté religieuse ; il n'est pas sans intérêt toutefois de constater par une de ces circulaires-programmes — nous aurons à dire que parfois les candidats durent affronter les

ciaux comme Lacordaire — les idées que le clergé développait et les libertés qu'il entendait défendre s'il était mandataire du peuple à l'Assemblée Nationale. La circulaire de l'abbé Bautain, candidat dans la Seine-et-Marne, est à ce sujet très intéressante et très suggestive. « Je ne vous dirai point après coup, écrivait-il, que j'ai toujours été républicain ; cela ne serait pas vrai. J'ai prévu comme tant d'autres la République ; mais je ne croyais pas son avènement si prochain et elle m'a surpris comme tout le monde à peu près. Mais j'ai toujours été, je puis l'affirmer devant Dieu et devant les hommes, l'ami sincère de la liberté politique... Je suis conséquent avec mes principes[1], avec mon caractère sacerdotal quand je me présente au peuple

1. [illegible] exposés dans ses conférences à Notre-Dame de Paris.

pour l'aider à constituer cette liberté qu'il vient de conquérir et que la religion chrétienne lui a enseignée. Je demande à continuer, pour ma faible part, l'œuvre de l'Église catholique qui a fondé dans le monde moderne les principes, les conditions et les garanties de toutes les libertés. Je suis donc résolu à les réclamer toutes.... et surtout 1° la liberté des cultes..... 2° la liberté de la presse...... 3° la liberté d'enseignement à tous les degrés... 4° la liberté d'association dans sa plénitude et sous toutes les formes en tout ce qui n'est pas défendu par les lois... 5° la liberté des personnes et des propriétés... »[1]

Parfois, nous l'avons dit, les candidats étaient invités à exposer et à défendre pu-

1. *Univers*, 8 avril 1848. — Cf. un extrait de la profession de foi de M. Tévenart, curé archidiacre de Laon, dans le même numéro.

bliquement leur programme dans des réunions populaires, souvent même dans les clubs où se préparaient les élections. Lacordaire ayant accepté, sans l'avoir sollicité, d'être candidat dans plusieurs départements[1], dut défendre à Paris sa candidature dans des réunions publiques. « Il y alla non pas sans répugnance, dit M. d'Haussonville, mais par point d'honneur, pour donner l'exemple[2]. » « Avant tout, avait dit Lacordaire, il faut combattre la peur en ne reculant devant aucun devoir[3]. »

La présence d'un moine dans une réu-

1. Dans cinq départements : Var, Côte-d'Or, Mayenne, Côtes-du-Nord, Seine.

2. *Trois moments de la vie de Lacordaire*, *Revue des Deux Mondes*, Tome CXIX, p. [illegible].

3. A Madame Swetchine, 18 mars 1848. — On oublie [illegible] Lacordaire l'exemple de S. Dominique, qui, malgré les répugnances, n'avait pas [illegible] pourtant à l'esprit qui [illegible] de la loi que sur les [illegible]... Foisset, *Vie de Lacordaire*, tome II, p. 13[illegible].

nion électorale était un spectacle nouveau pour le temps, et la personne de Lacordaire ne pouvait qu'ajouter à la curiosité. L'affluence fut grande dans les réunions où il se rendit : d'abord au grand amphithéâtre de l'École de Médecine où « son succès fut immense », puis à la Sorbonne où il avait été invité à venir exposer ses principes politiques et religieux devant le Club de l'Union. Plus de 2 000 auditeurs avaient trouvé place dans la salle, la foule qui n'avait pu pénétrer à l'intérieur s'était répandue dans la cour et se mêlait par ses chants et ses cris aux interpellations et aux discussions de la salle. Si nous en croyons un contemporain, Lacordaire se montra « d'une crânerie remarquable et fit tête à l'orage sans reculer d'un pas »[1]. La réunion se termina aux cris de : Vive Lacordaire ! et si elle ne

1. Cité par Fesch, *Lacordaire journaliste*, p. 71.

fût pas un triomphe aussi complet que celui obtenu à l'École de Médecine, du moins l'accueil favorable que le dominicain y reçut put le convaincre des sympathies franches et sincères du peuple pour la religion et l'Église.[1]

1. [illegible]

Lacordaire ne se contenta point de soutenir sa candidature, le journal l'*Ère Nouvelle* était à son service, il invita tous ses frères dans le sacerdoce à se mêler activement à la campagne électorale. Sans doute la candidature des ecclésiastiques rencontra même parmi les catholiques militants certains opposants ; Montalembert n'eût pas été lui-même le dernier à conseiller au clergé l'abstention ; il eût voulu la France assez chrétienne pour faire une large part au clergé dans ses assemblées nationales, mais il estimait que dans l'état de trouble et d'indécision où l'on se trouvait l'abstention serait préférable. Monseigneur Parisis pensait comme lui. « Il y a, disait-il, un grand danger aussi bien pour les prêtres que pour la Religion elle-même ». Lacordaire, bien que candidat, considérant ce devoir des prêtres aussi nécessaire en un

pareil moment que le service militaire à l'heure de la bataille » le regardait cependant comme un accident transitoire parce que nécessairement le clergé ne s'expose jamais sans dommage au souffle des passions politiques »[1].

Le clergé de France fut unanime à s'intéresser aux élections, son action fut manifeste chez le Pontife qui contrôlait la liste des candidats, à lui soumise par le comité électoral de liberté religieuse, aussi bien que chez le plus humble curé de campagne. Celui-ci se faisait l'écho et l'interprète

1. [illegible]

diaire du comité, en même temps qu'il éclairait le choix des fidèles [1] il devait concentrer les voix sur un petit nombre de candidats opposés au parti remuant de la république rouge hostile à la liberté de l'Église. Le clergé osait affronter les suffrages des électeurs et dans cette campagne son activité redoublait parce que la lutte engagée devenait plus difficile et plus aiguë du jour où, cédant aux injonctions du parti avancé, le gouvernement provisoire par un retard de quinze jours lui permettait une pression électorale qu'il n'aurait pu organiser sans ce retard [2].

Les élections furent donc préparées avec une activité que seuls peuvent expliquer

1. Certains commissaires du gouvernement se plaignirent de l'ingérence du clergé. Cf. *Univers*, 20 avril.

2. Pierre de la Gorce. *Histoire de la seconde République*, livre IV : *Les Élections*.

l'importance des questions à résoudre — fixation du régime politique, orientation de la politique — et l'état social très pénible au milieu duquel elles furent organisées par les divers partis. On ne les comprendrait qu'imparfaitement si l'on oubliait les manifestations des 16-17 mars [1] et du 16 avril [2], le désarroi dans les finances, l'agitation dans la capitale et les départements, la turbulence et la prétention des réfugiés étrangers [3]. Ces manifestations eurent l'heureux résultat de grouper autour de l'urne électorale tous ceux qui avaient à cœur de garder l'intégrité de la famille et l'inviolabilité de la propriété.

1. Manifestations des compagnies d'élite de la garde nationale licenciées par Ledru-Rollin.

2. Manifestation populaire de Louis Blanc, avortée.

3. On sait que le dimanche de Pâques fut le 23 avril, trois jours après la Fête de la Fraternité, « spectacle si grand que l'histoire d'un peuple n'en avait offert de si grand ». *Moniteur*, p. 871.

« Hasard providentiel ou calcul, a écrit M. Pierre de la Gorce, la plus auguste des fêtes religieuses [1] coïncidait avec la plus grande des solennités civiques. » Presque dans toutes les campagnes, les paysans, comme l'avait écrit Louis Veuillot, dès que la fixation définitive des élections avait été arrêtée pour le jour de Pâques, remplirent leur double devoir de chrétien et de citoyen. A l'issue de la Messe, groupés autour de leur maire et de leur curé [2], « drapeau et tambour en tête, les électeurs se rendaient en bon ordre au chef-lieu de canton et déposaient dans l'urne la liste des candidats de leur choix ». Dans certains villages, comme à Marguerittes, dans le Gard, il y eut des

1. Pierre de la Gorce, *Histoire de la seconde République*, I, livre III.

2. L'évêque de Saint-Brieuc avait engagé ses prêtres à agir ainsi, le commissaire du gouvernement protesta. Cf. *Univers*, 27 avril.

scènes touchantes[1]. Généralement l'attitude du peuple en ce jour où pour la pre-

1. Le fait mérite d'être cité : « Une scène touchante a signalé la réunion des électeurs du canton de Marguerittes. Plusieurs communes étaient déjà arrivées en bon ordre, en silence, drapeau déployé et ayant à leur tête leur curé respectif. Bientôt des chants religieux se font entendre au loin; c'est le *Veni Creator* pieusement entonné des voix mâles et assurées. La foule se presse et l'on voit paraître à la tête de la bonne paroisse de Cabrières un saint prêtre, un vieillard vénérable, débris de l'ancienne Révolution, M. l'abbé Pasche, nonagénaire, plus porté que soutenu par ses paroissiens, tenant d'une main son chapeau et de l'autre sa carte d'électeur, s'avançant lentement à travers la foule attendrie et empressée. J'ai vu couler bien des larmes ; mon émotion m'en a fait verser aussi et je me disais : Dieu bénira la France, la vertu sacrée de l'égalité fraternelle et la religion n'auront pas vainement allié les bénédictions qui font sur le grand jour du vote tout entier les destinées de notre patrie. » (*Gazette du Bas Languedoc*, cité dans l'*Univers* du 1er avril.) Les journaux citent souvent les scènes de ce genre constatant le bon ordre, le bon esprit et l'union des idées de religion et de patrie dans l'accomplissement de ces actes.

mière fois il était appelé à nommer lui-même ses représentants fut très digne et très calme; elle fut en rapport avec la gravité des intérêts qui étaient en jeu: partout, à Paris comme dans les villes de province et les chef-lieux de canton, ce fut une attitude grave et recueillie, un empressement égal [1]; les scènes violentes ou bruyantes furent rares [2].

La pression électorale, il faut bien le dire, fut exercée en plusieurs localités par les commissaires du Gouvernement, soit pour contrebalancer l'influence du clergé[3],

1. Nombre des électeurs inscrits 9.395.035. — Votants 7.835.327. A Paris on évalua à un tiers environ le nombre des abstentions.

2. A Rouen, à Limoges, il y eut des scènes bruyantes ainsi que dans quelques villages. A Cuisery (Saône-et-Loire) la violence fut extrême, mais ce ne fut là qu'une des rares exceptions. *Univers*, 4 mai.

3. Un catholique des Côtes-du-Nord constate qu'un bon nombre de voix a échappé au parti modéré à la suite des menaces des commissaires. *Univers*, 1er mai.

soit pour obtenir le succès des candidats « républicains de la veille » dont l'élection aurait eu pour effet l'avènement de la République rouge [1].

Des tentatives d'intimidation « faites en beaucoup d'endroits [2] » réussirent parfois à modifier la majorité; cependant les républicains modérés l'emportèrent et l'Assemblée Nationale compta dans son sein le plus grand nombre de partisans d'une république modérée et libérale. Quand les

Au sujet des délégués chargés de se rendre dans les départements pour préparer les élections, le Vicomte de Melun écrit : « Ces délégués, pris de nouvelles couches, auraient plutôt l'air de [illegible] voyageurs pour une entreprise [illegible] que les missionnaires d'un gouvernement régulier. » *Le Vicomte de Melun*, par Monseigneur Baunard, p. 184.

1. *Constitutionnel*, 1er mai.

2. *Constitutionnel*. — Monseigneur Sibour, évêque de [illegible] pour sa candidature dans les Basses-Alpes [illegible] à la [illegible] des électeurs [illegible] qui furent [illegible] (*L'Univers*, 24 [illegible] avril).

résultats généraux furent connus, l'impression première qui se dégagea fut que le parti de l'ordre triomphait. Malgré les nuances d'opinions politiques, les représentants du peuple acceptaient tous la République, et comme les électeurs avaient repoussé la plupart des démocrates suspects de radicalisme, on pouvait s'attendre à un régime de paix sociale. L'immense majorité fut républicaine et modérée; l'élection de Lamartine était, sur ce point, significative : cet homme politique qui voulait l'établissement et la consolidation de la République, ce poète devenu le champion des doctrines libérales, l'adversaire des théories exclusives, l'ennemi de la démagogie et l'allié des gens d'ordre — qui au 17 mars et au 16 avril avaient placé en lui tout leur espoir — venait d'être élu dans neuf départements.

Parmi les neuf cents représentants élus, les résultats accusèrent environ cent trente légitimistes[1] et environ un quart des diverses fractions; on comptait une quinzaine d'ecclésiastiques[2], le reste appartenait à l'opinion républicaine[3]. Tous les

1. M. Victor Pierre en compte dans l'Assemblée [illegible] légitimistes.

2. Ce chiffre est basé sur la liste officielle des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale. Il concorde avec le chiffre donné par Victor Pierre, *Histoire de la République de 1848*, par Pierre de la Gorce, *Histoire de la seconde République*, par Lecanuet, *Montalembert*. Il diffère seulement de celui donné par M. [illegible] [illegible] Paris, l'abbé de [illegible] [illegible] trois évêques et vingt prêtres. [illegible] page [illegible] la liste [illegible] aux pièces justificatives.

3. Pierre de la Gorce, ouvrage cité, I, p. [illegible] « L'immense majorité est modérée, écrivait Louis Veuillot. Elle veut fonder la République sur l'alliance de la liberté et de l'ordre. »

candidats ecclésiastiques n'avaient point été élus, un tiers environ reçut un mandat législatif, le chiffre était respectable [1]. Le clergé se trouvait représenté par trois évêques : NN. SS. Fayet, évêque d'Orléans, élu dans la Lozère [2], Graveran, évêque de Quimper, élu dans le Finistère, Parisis, évêque de Langres, élu par le Morbihan. Lacordaire avait reçu son mandat — non de Paris où il fut combattu par les

1. De nombreuses candidatures avaient surgi dans les derniers jours, le succès du clergé était réel si l'on pense à l'échec des démocrates radicaux. « Nous » comptions sur de bien mauvaises élections, avouait » *La Réforme*, mais l'événement, il faut l'avouer, a dé- » passé notre attente. » La Commune de Paris se plaignait aussi, Louis Blanc se récriminait... » Pierre de la Gorce, *Histoire de la seconde République*, p. 24.

2. L'élection fut ajournée par l'Assemblée National jusqu'à ce qu'une enquête sur les faits de corruption électorale allégués dans une dénonciation émanée du parquet de Marvéjols eût prouvé la futilité des accusations.

républicains et une notable partie du clergé — mais des électeurs des Bouches-du-Rhône. Avec lui devaient siéger à l'Assemblée les abbés de Cazalès, Sibour, Fournier, Daniel et Leblanc, ecclésiastiques plus connus dans l'histoire du temps.

En général, et dans un sens tout différent de celui exprimé par *La Réforme* à propos du résultat des élections, il y eut surprise dans le parti religieux : le succès dépassa les espérances : « tout ce que nous voyons est miracle », écrivait Lacordaire. On pouvait s'étonner, mais ces élections

1. [illegible]

faites dans les départements les plus divers étaient un heureux présage des dispositions du pays et imposeraient à l'Assemblée sinon une ligne de conduite absolument religeuse, du moins un respect forcé pour une religion vivante encore dans le pays au point de se faire représenter par quinze de ses ministres et par un nombre très respectable des membres les plus honorables et les plus militants du parti catholique tels que Montalembert et Berryer [1].

1. Louis Veuillot avait décliné toute candidature. — Ozanam échoua parce que, tout en acceptant d'être candidat quatre jours avant l'élection, il n'avait rien fait pour s'assurer le succès. — De son côté le vicomte de Melun présenté dans l'Oise ne fut pas élu parce qu'il se refusa à faire une campagne électorale : « il m'aurait fallu, dit il, aller plaider ma cause dans tous les coins de l'Oise, ce dont je n'avais point le temps et encore moins le goût. » Monseigneur Baunard : *Le vicomte de Melun*, p. 185.

TROISIÈME PARTIE

LE CLERGÉ ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 4 mai 1848, l'Assemblée Nationale tint sa première séance dans un local assez vaste [1], élevé dans la cour du Palais-Bourbon. Le gouvernement provisoire fut accueilli aux cris enthousiastes de « Vive la République » dix-sept fois répétés [2], et les représentants vinrent sur le péristyle « proclamer la République à la face du ciel ».

1. George Sand l'appela : « La boite de papier peint ».

2. D'après les chroniques du temps.

Plusieurs élus parmi les ecclésiastiques manquèrent à cette première réunion. Lacordaire s'y trouva et sa présence fut l'occasion « d'une journée belle pour lui, pour l'Église dont il était le ministre et par les ordres religieux dont il était le représentant le plus populaire. A la vue du moine, que son costume noir et blanc distinguait de ses collègues, la foule l'acclama par son nom ». Le P. Lacordaire, racontait le soir même Montalembert, « est descendu accompagné de M. l'abbé de Cazalès jusqu'à la grille qu'assiégeaient les flots pressés de la population parisienne. Il a échangé des poignées de main et des embrassements avec une foule de citoyens et de gardes nationaux et il a été ramené comme en triomphe aux portes de l'enceinte législative. » A dater de ce jour les lois oppressives que nous avons longtemps com-

battues sont abrogées par le fait. Elles sont tombées frappées à mort par le courage du moine et les acclamations du peuple... La seconde République a réparé aujourd'hui une des plus odieuses iniquités de de son aînée[1]. »

La vérification des pouvoirs des députés se poursuivit le lendemain ; dans cette opération nous n'avons à signaler que l'enquête ordonnée sur l'élection de Mgr Fayet, évêque d'Orléans, élu par la Lozère. Dans ce département la lutte avait été très vive entre les conservateurs et le parti républicain avancé; l'enquête prouva la fausseté des faits allégués, l'élection fut validée le 16 mai[2].

1. *Univers* du 5 mai 1848. Article de Montalembert non signé.

2. Bien que l'évêque d'Orléans eût un avantage de 10.000 voix sur les autres candidats élus, le procureur de la République de Marvéjols sur des docu-

Dix jours auparavant, l'Assemblée avait élu son bureau et s'était donné pour président Buchez, « le plus catholique des républicains[1] »; il n'était en réalité qu'un mystique, épris à la fois de l'Évangile et de la démocratie, le représentant le plus autorisé de la République idéale et humanitaire. C'était un gage du libéralisme de la majorité et une indication précise de sa volonté de rester dans l'ordre et la modération.

Il importe, dès à présent, avant de poursuivre le récit des événements auxquels le clergé prit part, d'indiquer la place res-

ments, sans valeur [illegible] les [illegible] Mgr Fayet n'avait pas [illegible] et [illegible] (1). Victor Pierre.

1. [illegible], page [illegible].

pective que les ecclésiastiques occupèrent à l'Assemblée Nationale. La grande majorité siégea à droite; c'est là qu'on put voir aux jours des grandes discussions le grand et savant évêque de Langres Monseigneur Parisis, en soutane violette, le saint évêque de Quimper Monseigneur Graveran, et Monseigneur Fayet, le spirituel évêque d'Orléans, en petit collet comme sous l'ancien régime [1]. Au grand étonnement de tous, Lacordaire, dans son habit de moine dominicain [2], siégea sur le banc le plus élevé de la travée d'extrême gauche au sommet

1. Les députés appelèrent bientôt les trois prélats d'après le caractère de leur éloquence : Monseigneur Parisis, Tædificat; Monseigneur Graveran, Ædificat, et Monseigneur Fayet, Lætificat; quant à Montalembert, l'évêque du dehors, on l'appela Magnificat. Note du P. Lecanuet, *Montalembert*, II, p. 396.

2. Il avait d'abord décidé de revêtir la soutanelle, puis il avait définitivement suivi le conseil de Monseigneur Affre et de personnes graves.

de ce qu'on appelait alors la Montagne ; la décision avait été prise dans les bureaux de l'*Ère Nouvelle*, il fallait ne pas laisser d'équivoque sur l'acceptation de la République. Plus tard, Lacordaire a reconnu lui-même que c'était une faute ; elle fut d'autant plus grave et plus frappante que Lamennais vint se ranger sur les mêmes bancs, un peu au-dessous de lui. A seize ans d'intervalle les deux champions de l'*Avenir* se retrouvaient côte à côte. L'histoire est muette sur leur attitude respective et l'anecdote que l'on rapporte sur la séance où Lamennais laissa tomber ces mots : « Quand j'étais prêtre » — que Lacordaire releva aussitôt : « Monsieur, prêtre on l'est toujours », — est plutôt du domaine de la légende[1].

1. D'Haussonville, *Trois moments de la vie de Lacordaire*.

A l'Assemblée Nationale, le clergé ne se distingua point par des interventions publiques et retentissantes [1], il déploya surtout son activité dans les divers bureaux des Comités institués pour préparer les questions importantes [2]. Cette action fut réelle, efficace, souvent décisive, elle se manifesta surtout au comité des Cultes dont Monseigneur Parisis fut le Président, et dans le Comité de l'Instruction Publique où plusieurs ecclésiastiques furent admis [3]. Il est vrai que leurs travaux ne reçurent pas la sanction du vote de l'Assemblée ;

1. Dans l'ensemble des procès-verbaux des séances, nous n'avons pu constater que des interventions partielles sans grands discours.

2. Nous n'insisterons pas sur cette action du clergé dans les Comités, l'histoire du comité des Cultes a été faite par M. Pradié. *La question religieuse en 1682, 1790, et 1848.* Cf. p. 192. Note.

3. Cf. Baudrillart : *Quatre Cents ans de Concordat : Les Comités en 1848.*

leurs vœux et leurs projets ne furent point ratifiés par la Constituante, l'Assemblée n'en eut pas le temps, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'ils ne furent pas sans effet sur les votes de l'Assemblée Législative.

En cela ils ne trompèrent point l'attente du clergé et des catholiques français qui avaient les regards fixés sur leur attitude et leur influence dans les futurs débats. L'importance même de ces débats explique l'intérêt avec lequel l'Église de France suivit les assises solennelles de l'Assemblée Constituante. La question de la séparation de l'Église et de l'État était l'objet de discussions sérieuses et les questions du traitement du clergé, de la nomination des évêques, de l'inamovibilité des desservants, étaient à l'ordre du jour [1].

1. « Parmi les Constituants [illegible] les plus [illegible] représentants du principe de la Séparation de

Au lendemain même de la réunion de l'Assemblée Nationale, l'archevêque de Paris avait adressé au Président une lettre dans laquelle il annonçait la célébration d'une Messe du Saint-Esprit à la Cathédrale « pour attirer les bénédictions du

l'Église et de l'État. N'importe! l'Assemblée refuse de suivre Pierre Leroux, Lamennais et les autres ;... » — On pensait à mettre les actes qui règlaient les rapports de l'Église et de l'État en plus complète harmonie avec la nouvelle constitution qui l'avaient inspirée. « Nous ne demandons pas l'union des deux pouvoirs telle qu'elle existait au Moyen Age ; mais simplement leur alliance, cimentée par des concordats librement consentis... Nous demandons *l'entente cordiale*, pour nous servir d'une expression consacrée, et non une *politique d'isolement* » Pradié, ouvr. cité — Il fut décidé qu'aucune modification ne serait faite sans l'assentiment du Saint Siège, que le traitement des curés de campagne serait augmenté le jour ou les ressources de l'État le permettraient, que les laïques n'auraient aucune part dans la nomination des évêques. A. Baudrillart : *Quatre Cents ans de Concordat.*

Ciel sur les travaux de l'Assemblée [1] ». Il invitait dans la même lettre le président et les députés à assister à cette cérémonie. Un nombre assez considérable de représentants répondit à cet appel ; on put constater à Notre-Dame une affluence considérable où beaucoup de fidèles s'approchèrent de la Sainte Table pour attirer les bénédictions de Dieu sur les législateurs. Le clergé lui-même s'était fait un devoir de se joindre à cette manifestation religieuse et patriotique. Il semblait donc à voir ces sympathies des législateurs et du peuple pour la Religion que la paix était acquise et devait être durable dans le temps où la France travaillait à se donner une constitution. Il n'en était rien, le parti démagogique fomentait des troubles contre l'Assem-

1. Lettre de l'archevêque de Paris au président de l'Assemblée, 6 mai 1848.

blée hostile à son programme, soit au moins pour tenter de l'intimider, sinon pour l'asservir; sa première tentative dans ce sens date du 13 mai.

Cette journée mémorable où l'émeute, un moment victorieuse, fut définitivement refoulée et vaincue grâce à l'intervention de la garde nationale, intéresse plus l'histoire politique que l'histoire religieuse. Il importe cependant de retenir quelques faits. Seuls, en ce jour, les membres du clergé eurent un moment la sensation d'une nouvelle révolution et la crainte d'un second régime terroriste. Plus que tout autre, Lacordaire, parmi les ecclésiastiques, fut remarqué des émeutiers; sa robe de moine avait fixé bien des regards suspects [1]. Le

1. « Vois-tu là-bas ce vautour, dit un homme du peuple à l'un de ses camarades, j'ai bien envie d'aller lui tordre le cou. » Rapporté par Tocqueville, *Souvenirs*.

danger fut réel pour lui, bien qu'il ne s'en soit pas douté. Montalembert atteste qu'il garda pendant la séance la plus calme intrépidité ; dans le même temps, des factieux assuraient à l'évêque de Quimper que lui-même n'avait rien à craindre de leur part [1].

Le résultat de cette journée fut à la fois la défaite provisoire des factieux et l'affaiblissement de l'autorité de l'Assemblée malgré sa victoire apparente. Pour Lacor-

1. *L'Ami de la Religion* raconte ainsi le fait : « Lors de l'invasion des factieux au sein de l'Assemblée Nationale, un certain homme s'est approché de l'Évêque de Quimper qu'il avait reconnu à son costume épiscopal et lui dit : Monseigneur, ne craignez rien, nous sommes là pour vous défendre, votre personne est en sûreté. — Je m'inquiète, répondit l'Évêque, assez médiocrement de ma vie ; c'est de l'indignation que je ressens au fond de mon cœur pour l'insulte que l'on fait à la France dans la personne de ses représentants. La réponse [illegible] de lui comme évêque est parfaitement en harmonie avec les sentiments religieux qui le [illegible] constamment... »

daire, ce fut une révélation. Il avait vu ceux qui siégeaient à ses côtés, vrais Montagnards complices de l'émeute prêts pour la terreur et l'anarchie, prêts pour la guerre civile. Il en fut écœuré et dès ce jour dans la conviction intime que la république était perdue — il l'a dit lui-même, — et qu'il ne pouvait en conscience rester dans l'Assemblée à la place qu'il s'était choisie, il résolut de donner sa démission. Trois jours après, il déposait en ce sens une lettre sur le bureau de la Chambre et écrivait en même temps aux électeurs des Bouches-du-Rhône pour les remercier et leur expliquer les raisons de sa retraite [1].

Cette démission du P. Lacordaire et celles qui s'étaient produites par suite d'options, de démissions ou autres raisons rendaient

1. Lettre de Lacordaire aux électeurs des Bouches-du-Rhône. — On parla de le remplacer par Monseigneur Sibour.

nécessaires des élections complémentaires. Fixées au 4 juin, elles se firent avec une indifférence dont s'attriste Louis Veuillot ; il constate avec douleur « que les clubs s'occupent à peine de l'élection, que les journaux s'en occupent moins encore et que dans les départements domine le même calme[1] ». Une seule candidature avait suscité quelques polémiques, celle de Thiers, qui réussit grâce à l'intervention de Montalembert[2]. Le clergé, comme le peuple, sembla se désintéresser de ces élections qui ne pouvaient avoir, croyait-on généralement, grande influence sur les décisions de l'Assemblée[3]. A Paris, l'abbé Lefeuille, battu au mois d'avril, se repré-

1. *Univers*, 2[illegible] mai.
2. Dans la Seine-Inférieure.
3. Nous n'avons trouvé qu'un seul mandement [illegible] au sujet de ces élections, celui de l'évêque de [illegible].

senta aux suffrages des électeurs et malgré son intéressant manifeste [1] ne fut pas plus heureux. C'est à ces élections qu'Alexandre Dumas posa sa candidature et adressa à cette occasion au clergé de Paris une lettre curieuse qui resta sans effet [2]. Comme

1. Aux électeurs du département de la Seine.

2. Il n'est pas sans intérêt de la citer : « Monsieur le curé, si parmi les écrivains modernes il est un homme qui a défendu le spiritualisme, proclamé l'âme immortelle, exalté la religion chrétienne, vous me rendrez justice de dire que c'est moi. Aujourd'hui, je viens me proposer comme candidat à l'Assemblée Nationale. J'y demanderai le respect pour toutes les choses saintes, la religion a toujours été mise par moi au premier rang. Je crois la nourriture spirituelle aussi nécessaire à l'homme que la nourriture matérielle, je crois qu'un peuple qui saura allier la liberté à la religion, sera le premier des peuples, je crois enfin que nous serons ce peuple-là. C'est dans le désir de contribuer autant qu'il sera en moi à cette œuvre sociale que je viens vous demander non seulement votre voix, mais encore les voix que la haute confiance inspirée par votre caractère peut mettre à votre disposition. Je vous

l'abbé Ledreuille il fut rejeté par les électeurs dans cette journée où les démagogues réussirent à faire élire trois de leurs représentants[1]. Le prince Louis-Napoléon avait reçu un mandat de quatre départements.

Tandis que le parti démagogique gagnait du terrain de jour en jour et portait plus haut et plus avant ses revendications sociales et ouvrières, le clergé de France gardait les yeux fixés sur l'Assemblée Nationale. Le clergé inférieur espérait, au dire du *Sommaire*, un nouveau concordat qui améliorerait la situation du clergé en France et la mettrait en rapport avec le nouveau régime politique. Il n'était en réalité question que de modifier certaines dispositions, certaines réformes que plusieurs évêques — ceux de la province de Paris surtout —

[illegible]

1. Lagrange, Proudhon, Leroux.

demandaient et préparaient depuis longtemps, mais que l'attitude du gouvernement de Juillet et les derniers bouleversements politiques n'avaient point permis de réaliser; de nombreux rapports furent adressés au Comité des cultes, la discussion générale ne fut point faite dans l'Assemblée.

Une autre question, plus grave celle-là, intéressait alors le clergé de France. Le 9 juin le conseil des députés à Rome avait voulu se transformer en Assemblée Constituante. Le comte Mamiani, ministre de Pie IX, avait déclaré que le Pape, en sa qualité de père commun des fidèles, ne devait point sortir du cercle de sa mission divine, qu'il devait vivre dans la paix, bénir et pardonner, mais qu'en sa qualité de souverain il devait abandonner la plus grande partie des affaires temporelles à la sagesse

de l'Assemblée. C'était un premier empiètement sur le pouvoir temporel, en attendant la spoliation et l'usurpation. Les intérêts de l'Église étaient fortement compromis, l'émeute à l'état latent dans Rome, la révolution pouvait éclater. Le clergé de France comprit la gravité de cette situation. « Des témoignages assez certains, écrivait vers le 20 juin, l'archevêque de Toulouse dans son mandement, nous représentent le Saint-Père comme captif au milieu de son peuple, entouré d'hommes séditieux et impies, étrangers sans doute à la ville de Rome, qui le menacent dans la personne de ses conseillers et dans sa propre personne s'il ne cède pas aux demandes qui lui sont faites et que sa qualité de chef de l'Église catholique, de Père commun des fidèles lui fait un devoir de repousser. » D'autres évêques parlaient et écrivaient dans le

même sens, demandant aux pasteurs et aux fidèles des prières pour obtenir de Dieu le secours nécessaire dans les besoins très graves où se trouvaient l'Église et l'État Romain en Italie[1].

Un danger non moins terrible menaçait aussi la France. La question irritante des Ateliers Nationaux était résolue le 21 juin par un décret de dissolution, l'effet et les conséquences furent désastreuses : les ouvriers répondirent par les journées des 22 et 23 juin tristement mémorables dans l'histoire intérieure du clergé et du peuple français. Le peuple eut à pleurer de nombreuses victimes, le clergé perdit l'illustre archevêque de Paris « dont le sacrifice fut la plus belle page de l'histoire de l'Église au XIXe siècle[2]. »

1. Se rapporter aux nombreux mandements ou lettres-circulaires des archevêques et évêques à ce sujet.
2. Montalembert.

Les péripéties douloureuses de cette guerre sociale et civile, l'acharnement avec lequel elle se fit de part et d'autre, appartiennent à l'histoire politique, nous n'avons pas à insister. Tandis que l'Assemblée Nationale siégeait en permanence et confiait la dictature au général Cavaignac, la fusillade faisait dans Paris un nombre considérable de victimes. Dans cette ville muette, où régnait un silence lugubre interrompu seulement par « la sublime horreur de la canonnade[1] », le clergé de Paris se signala par un dévouement et une charité sans bornes. « Partout, racontent les journaux du temps au lendemain de ces jours sanglants, MM. les Curés, leurs vicaires et les prêtres étrangers à la capitale se sont montrés dignes de l'illustre chef qui vient de périr victime de son amour pour ses

1. Lamartine.

frères. » Les journaux signalent de nombreux traits de dévouement ; les curés de Saint-Méry, de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Séverin, de Saint-Jacques du-Haut-Pas et de Saint-Médard ont été, dès la première heure, au milieu des blessés pour les secourir, offrant leurs églises pour servir d'ambulances [1]. Dans le faubourg Saint-Antoine, le vrai centre de l'émeute et la citadelle de l'insurrection, on rapporte que le clergé descendit dans les rues avec les prêtres de la congrégation de Picpus : ils prêchaient la paix, pansaient les blessés et les transportaient eux-mêmes sur des civières dans les hôpitaux et dans les ambulances. Les gardes nationaux, les gardes mobiles aussi bien que les troupes de ligne et le peuple, saluaient respectueuse-

1. Les journaux de toutes nuances ont tous les jours quelque récit de ce genre.

ment ces brancards « que, quatre par quatre, ces prêtres en soutane portaient sur leurs épaules ». Dans certains quartiers où les prêtres étaient moins nombreux, on vit des ecclésiastiques accourir auprès des convois des blessés, offrir leurs soins et le secours de leur ministère[1]. A l'un des moments les plus critiques, la présence de l'abbé Sibour, représentant à l'Assemblée, fut remarquée dans le faubourg Saint-Antoine : il administra lui-même les sacrements à plusieurs blessés, la foule restant fortement impressionnée par ces actes de charité et de dévouement[2].

Un acte de charité plus héroïque encore

1. Dans certains quartiers où les prêtres étaient éloignés, l'abbé [illegible] s'approchait d'une charrette pleine de victimes : Mes amis, s'écria-t-il, je [illegible] recommander tous à Dieu.

2. Les journaux du temps sans distinction de parti, *le Siècle*, *le Journal des Débats*, etc., rapportent tous de très nombreux faits de ce genre.

imposa, non seulement au peuple de Paris, mais à la France et au monde, une admiration enthousiaste pour la personne de l'archevêque de Paris et pour la religion qui venait d'offrir le sublime exemple d'un premier pasteur de France mourant pour ses brebis égarées. Monseigneur Affre avait demandé que son sang fût le dernier versé; l'histoire nous dit que l'insurrection, après une trêve prolongée, fut définitivement vaincue; ce que Dieu n'avait pas accordé au courage du soldat, il l'accorda au sacrifice du Martyr [1].

Le 23 juin, Monseigneur Affre [2] admi-

1. Pierre de la Gorce, *Histoire de la seconde République*. Tome I, p. 377.

2. Le récit de la mort de Monseigneur Affre a paru tout entier dans la *Vie de Monseigneur Jacquemet*, évêque de Nantes. M. Jacquemet était alors vicaire général de Paris et assista à tous les derniers moments de l'archevêque. Nous renvoyons à son récit pour les détails, nous le résumons parce

nistrait le sacrement de confirmation dans l'Église Saint-Étienne-du-Mont, au bruit de la fusillade, l'Église fut fermée, le prélat dut se retirer dans le presbytère ; la circulation était interdite, il dut, après avoir visité les blessés recueillis dans l'église Saint-Étienne-du-Mont, passer la nuit au collège Henri IV. Il ne rentra que le samedi soir 24 juin[1]. Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, la lutte continuait. Monseigneur Affre résolut[2] de tenter les derniers efforts

qu'il est le plus véridique, convaincu qu'un tel épisode ne saurait être, malgré sa notoriété, passé complètement sous silence dans une histoire du clergé en 1848.

1. Cruice, *Vie de Monseigneur Affre*, dit qu'il passa la nuit dans l'île Saint-Louis. Nous suivons le récit de l'abbé Jacquemet.

2. D'après Cruice et Jacquemet c'est le dimanche qu'il prit cette résolution. Dans une lettre de Frédéric Ozanam à son frère (*Correspondance*, 3 juillet 1848), on trouve ces lignes : « C'est la guerre civile... Je n'ai guère d'espoir qu'en Dieu et dans

pour parvenir jusqu'aux insurgés et pour les décider à déposer les armes; il espérait qu'ils ne résisteraient pas à la voix de la Religion et à la vue de la croix, pour laquelle le peuple de Paris avait montré tant de vénération. « Ma vie est bien peu de chose, » disait-il en pensant aux dangers qu'il pouvait courir. Il se rendit à pied auprès du général Cavaignac, accompagné de deux de ses vicaires généraux, MM. Jacquemet et Ravinet : son passage à travers les rues fut marqué par mille bénédictions, mille

les mérites de notre Saint Archevêque » — Dans l'édition des œuvres complètes d'Ozanam une note attribue à MM. Cornudet et Bailly la pensée de l'intervention de l'archevêque, ils auraient manifesté à l'abbé Buquet que ce serait un grand triomphe pour l'Église si Monseigneur se faisait médiateur au milieu de cette effroyable guerre civile. Ils en firent part à l'archevêque qui leur répondit : « Je suis pressé par cette pensée depuis hier, mais comment la réaliser ? ». — L'abbé Jacquemet ne mentionne point cet incident, il méritait d'être signalé.

scènes de touchant attendrissement ; sans avertissement préalable, les tambours battaient aux champs, les officiers et les soldats rendaient les honneurs militaires, de bien des rangs partaient ces cris : Vive la Religion ! Vive la République ! Vive l'archevêque de Paris !

Le général Cavaignac encouragea la démarche de l'archevêque — il croyait à son succès — et le prélat se rendit aussitôt à la Bastille. « Bénissez nos fusils, disaient les gardes mobiles, nous serons invincibles. » Sur la promesse que Monseigneur Affre avait faite de s'avancer seul avec ses prêtres, il put arriver, non sans peine, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine où, en un moment, il se trouva au milieu des insurgés descendus sur la place de la Bastille, auxquels se mêlèrent plusieurs soldats empressés, sans doute, de fraterniser. « Mais

en un clin d'œil quelques collisions éclatent ; le cri : Aux Armes ! A nos barricades ! retentit ; un coup de fusil part accidentellement, nous le pensons, et aussitôt la terrible fusillade recommence avec énergie. Il était huit heures et demie du soir ; l'archevêque avait tourné la barricade, il était entré dans le faubourg par le passage étroit d'une maison à double issue, et s'efforçait d'apaiser du geste et de la voix la multitude qui semblait vouloir l'entendre et applaudit à sa démarche, quand une balle l'atteignit dans les reins. « Je suis frappé, mon ami », dit-il, en tombant, à l'ouvrier qui portait la palme verte devant lui. Les insurgés s'empressent autour de lui, le relèvent dans leurs bras et l'emportent, par des issues qui leur sont connues, chez le curé de Saint-Antoine, la plupart en lui donnant des marques d'amour et de véné-

ration : « Quel malheur, disaient-ils, il est blessé notre bon père, notre Bon Pasteur qui était venu pour nous sauver » [1]. Monseigneur Affre mourut le mardi 27 juin.

Grande fut la douleur du peuple de Paris à la nouvelle de ce qu'il appelait « le plus redoutable malheur, le crime le plus grand de ces désastreuses journées » [2]. On fut unanime à pleurer l'archevêque de Paris dès le jour où il reçut sa blessure ; tous

1. D'après le récit des circonstances qui ont précédé et accompagné la mort de Monseigneur l'archevêque de Paris, reproduit dans la *Vie de Monseigneur Jacquemet* par M. l'abbé Martin, I, p. [illegible]. — L'abbé Jacquemet, témoin oculaire, dans une lettre qu'il écrit le lendemain, attribue au hasard [illegible] la balle dont fut atteint l'archevêque. Sur leur demande, il accorda aux ouvriers du faubourg Saint-Antoine une attestation « que Monseigneur Affre n'avait pas été frappé par ceux qui [illegible] la barricade ». *Vie de Monseigneur Jacquemet*, p. [illegible].

2. Ouvrage cité, p. [illegible].

les organes de la presse sans distinction de parti rendirent hommage à ce dévouement sublime. Une des feuilles du socialisme, la *Démocratie Pacifique*, publiait, le 26 juin, l'adresse suivante :

« A Monseigneur l'Archevêque de Paris,

» Sur votre lit de souffrance, recevez l'hommage de notre admiration et de notre sympathie.

» Vous avez fait votre devoir au péril de votre vie. Vous avez porté une parole de fraternité et de pacification. Soyez béni !

» Dans la confusion de ces terribles combats, des balles égarées vous ont frappé, vous pour qui les deux partis n'avaient certainement que du respect. Accident cruel qui caractérise cette insurrection où, chez la plupart, la haine est venue de l'ignorance, de la misère et des malen-

tendus, où les frères se sont entretués.

» Si Dieu vous rappelle à lui, à cette heure solennelle que la joie soit dans votre âme ; vous laisserez une mémoire honorée et bénie. »[1]

La nouvelle de la mort de l'archevêque produisit une consternation profonde. Le *Journal des Débats*, le *Bien Public*, la *Démocratie Pacifique* l'annoncèrent en des termes où l'admiration était la note dominante. Le peuple, fortement impressionné, se rendit à la chapelle ardente où le corps du prélat fut exposé, comme à un lieu de pèlerinage. « Les mères, raconte son biographe, les enfants, les vieillards, les jeunes gens, les ouvriers, les soldats, les magistrats, les officiers, tous pêle-mêle venaient vénérer ces reliques. L'un approchait

1. Numéro de la *Démocratie Pacifique*.

son chapelet de la main du pasteur, l'autre son sabre, tous étaient profondément émus, on pleurait et l'on sanglotait même [1]. » Entre autres traits, on rapporte que le colonel d'un régiment de dragons se présenta en grand uniforme devant le lit funèbre, s'agenouilla et pria quelque temps ; puis s'adressant aux vicaires généraux : « Je viens, dit-il, au nom de mon régiment et je puis dire au nom de toute l'armée, rendre hommage au martyr qui s'est sacrifié pour nous ».

Le gouvernement ne resta point étranger à ce concert unanime de regrets et d'admiration ; en son nom le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, adressa à l'abbé Jacquemet, premier vicaire général de Paris, une lettre significative [2] : «... De-

1. Cruice, ouvrage cité, p. 501.
2. Lettre du Général Cavaignac, 27 juin.

puis trois mois, disait-il, notre digne archevêque s'était associé à toutes les joies de la République, il vient de s'associer à ses douleurs. L'archevêque a la double gloire d'être mort en bon citoyen et en martyr de la religion. Demandons à Dieu que selon les paroles de son digne ministre, ce sang soit le dernier versé. » Le 28 juin, l'Assemblée Nationale adopta d'acclamation et à l'unanimité le décret suivant : « L'Assemblée Nationale regarde comme un devoir de proclamer les sentiments de religieuse reconnaissance et de profonde douleur que tous les cœurs ont éprouvés pour la mort saintement héroïque de Monseigneur l'archevêque. » Quelques jours après, elle vota l'érection d'un monument à la mémoire du Pontife, elle souscrivit aux désirs religieux du clergé demandant que la statue fût placée dans l'église No-

tre-Dame avec ces simples mots : « Puisse mon sang être le dernier versé. Le Bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis [1] ».

Les funérailles furent célébrées le 7 juillet, elles furent un triomphe et pour l'Église et pour la victime. La garde nationale et l'armée réclamèrent l'honneur de porter le corps du martyr. Dix évêques accompagnaient le cercueil tandis que derrière le lit funèbre les ministres des Affaires Étrangères, des Cultes, de l'Instruction Publique, le maire de Paris, le président de l'Assemblée Nationale, deux cents représentants du peuple et une délégation des blessés de Février se trouvaient au premier rang. L'évêque de Meaux, suffragant de l'archevêque de Paris, célébra le Saint-Sacrifice. Monseigneur le Nonce, les

1. Le commissaire du gouvernement avait proposé de placer la statue au Panthéon.

évêques d'Orléans, de Langres, de Quimper, de Blois, de Versailles, de Beauvais et d'Amata entouraient, les uns l'autel, les autres le corps de la victime. Quand les évêques eurent donné, selon les règles liturgiques, cinq fois l'absoute sur les marches du catafalque, à leur tour, le général Cavaignac, Marie, président de l'Assemblée Nationale, Bastide, ministre des Affaires Étrangères, Marrast, maire de Paris, jetèrent l'eau bénite sur la dépouille mortelle ; mais avant de descendre le corps dans le caveau sépulcral, les gardes mobiles et les gardes nationaux portèrent le cercueil à travers les rangs pressés de la foule, comme si ce peuple pouvait recevoir une dernière bénédiction de celui qui l'avait tant aimé durant sa vie. Aussitôt après, le corps étant déposé auprès des restes de NN. SS. de Bellay, de Juigné, de Périgord et de Quelen, ar-

chevêques de Paris depuis la Révolution.

Trente jours après cette cérémonie mémorable dans les annales de l'histoire de Paris, l'évêque de Troyes[1] célébrait dans un service solennel la gloire que la religion et la patrie retiraient de la mort de l'archevêque de Paris. « L'archevêque, dit-il, a été beau dans sa vie, en ce qu'il a merveilleusement travaillé à l'union de la patrie et de la religion par sa vertu et par ses ouvrages. Il a été beau et sublime dans sa mort, parce qu'il a consacré par l'effusion de son sang cette union si nécessaire pour le salut de tous »[2]. Ces magnifiques paroles étaient l'écho de l'hymne national — universel, il faut le dire — qui fut chanté en l'honneur du premier pasteur de l'Église de France : l'épiscopat français tout

1. Monseigneur Cœur.

2. Cité par Cruice, p. 511.

en effet recommanda aux pasteurs et aux fidèles l'exemple de cette mort « héroïquement charitable » et prescrivit des prières pour le repos de l'âme de l'archevêque et des victimes tombées dans ces journées sanglantes. Dans toutes les paroisses de France des services funèbres furent célébrés[1], généralement un ecclésiastique prit la parole et, tout en glorifiant le dévouement de l'archevêque de Paris, prêcha la nécessité d'une paix stable et permanente[2].

Les nations voisines aussi bien que les pays éloignés célébrèrent cette gloire qui rejaillissait sur l'Église catholique

1. Mandement de Monseigneur Thibault, évêque de Montpellier, 20 juillet.

2. Lettre de [illegible], 8 juillet 1848.

3. [illegible]

tout entière ; il y eut à peu près partout des services funèbres pour la victime : à New-York comme à Londres, comme à Rome, dans les nations catholiques ou protestantes, l'admiration fut unanime pour cet acte de charité « qu'aucun siècle à venir ne passera sous silence, et que la postérité la plus reculée n'oubliera jamais [1] ».

Le sentiment religieux reprend son empire aux jours malheureux ; après les journées de Juin, le peuple de Paris et la France vécurent de foi à un point que l'on n'avait pas encore vu depuis la Révolution de Février ; plus que jamais l'on put croire, en France, à une alliance étroite entre l'Église et les pouvoirs officiels. C'était à l'Église

1. Allocution de Pie IX au Consistoire du 11 septembre 1848. Pie IX avait assisté à un service pour Monseigneur Affre.

en définitive, à l'intervention de l'archevêque de Paris, qu'était due la fin de la guerre civile à Paris, si, au lendemain de l'insurrection, le parti socialiste devait s'avouer vaincu, deux pouvoirs profitaient de cette défaite : le parti de l'ordre et l'Église.

L'Église ressentit un heureux contre-coup de la mort de Monseigneur Affre, le peuple de France vit en elle sa protectrice, son intermédiaire assuré, efficace aux heures de crise ; il tourna vers elle ses regards, et ses sympathies redoublèrent à l'égard du clergé solidaire de l'enthousiasme suscité par la conduite de l'archevêque de Paris. Les journaux catholiques rapportent dans leurs chroniques religieuses les manifestations populaires : partout c'est une affluence de plus en plus grande aux offices divins, aux processions, aux différents exercices du culte ; au respect s'ajoutait de

la part du peuple, une admiration sincère, un attachement plus profond. « Le clergé, dit M. Gustave de la Tour, forçait alors l'admiration du peuple [1] ». Les journaux officiels, la presse tout entière, semblait n'avoir point assez d'éloges pour cette charité et ce dévouement qui se manifestaient parfois sous des formes touchantes : telle la conduite de certains élèves de Petits Séminaires et de pensionnats qui, spontanément, renoncèrent à leurs prix de fin d'année, pour en affecter la somme aux enfants pauvres que les journées de Juin avaient rendus orphelins [2].

Un autre effet de cette sympathie du peuple pour l'Église se manifesta aux élections municipales du mois d'Août : « Le

1. *Du mouvement social.* Paris, Lecoffre.

2. Entre autres le Petit Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris.

succès du parti modéré est complet, écrivait Louis Veuillot pour une défaite, il compte cinquante victoires, ce succès qu'il était facile de prévoir a vivement ému les journaux de la république rouge [1] ».

De son côté, le clergé, confiant dans ces sympathies que lui avait acquises sa conduite lors des derniers événements, se présenta en foule aux élections partielles et complémentaires au mois de septembre. Nous trouvons les motifs de cette confiance

1. *L'Univers*, 10 août. — « Dans les campagnes la désaffection à l'égard de la République allait grandissant. On se répétait avec effroi les noms de Ledru-Rollin et de Proudhon, on souhaitait un sauveur, un homme qui rétablirait l'ordre et rassurerait la nation » Lecanuet, *L'Église de France et la troisième République*, p. 13. Le P. Lecanuet trouve les causes de cette désaffection dans les révoltes perpétuelles, les journées sanglantes de juin et la mort de Monseigneur Affre « qui achevèrent de dissiper les illusions des catholiques et les rejetèrent dans la réaction ».

dans la lettre de l'abbé Deguerry à la Presse : « De nombreuses et vives instances pour me porter candidat aux élections m'ont été faites et réitérées. L'on voulait donner, après la mort saintement héroïque de Monseigneur l'archevêque, une marque d'estime et de confiance au clergé du diocèse en nommant un de ses membres à l'Assemblée Nationale, et faire voir à la France et à l'Europe qu'à Paris il y a alliance véritable entre la religion et la liberté... [1] ». La lutte entre les partis fut animée d'autant plus que la presse semblait se multiplier pour soutenir des candidats dont l'élection

1. Lettre de l'abbé Deguerry à la Presse, citée dans l'*Univers* du 10 septembre. — Dans *le Journal des Débats* du 10 septembre on trouvait annoncées à Paris les candidatures de l'abbé Genoude (présenté aussi dans l'Hérault) de l'abbé Roux du faubourg Saint-Antoine, de l'abbé Coquereau (ce dernier n'accepta point d'être candidat). Cf. sa lettre à l'*Univers*, 10 septembre.

eût été le triomphe du parti socialiste. La victoire, en réalité, ne fut ni pour les socialistes, ni pour les modérés ; ceux-ci n'avaient point su faire trêve à leurs divisions intestines. Trois noms fixèrent surtout l'attention des électeurs de Paris : Louis Bonaparte, Fould et Raspail. Nous ne connaissons point d'ecclésiastiques qui aient reçu un mandat, il serait injuste d'en conclure à un éloignement du peuple pour le clergé ; ils restaient unis ; la part que les évêques étaient invités à prendre dans les fêtes populaires en est la preuve la plus manifeste [1] ; l'affluence des fidèles aux offices religieux disait aussi que les efforts des socialistes n'avaient pas encore brisé cette union du peuple et du clergé, réalisée par

1. Comme à Troyes où l'évêque présida une fête patriotique organisée par les gardes nationaux (Univers, 16 [illegible]).

la Révolution et que les derniers événements avaient rendue plus étroite.

Le gouvernement et l'Assemblée gardaient toujours la même sympathie pour la Religion. « L'Assemblée qui n'avait jamais été portée à malmener l'Église, dit M. Debidour, devint à son égard de plus en plus déférente [1] ». Le gouvernement, par les invitations qu'il fit au clergé de se mêler à toutes les solennités civiles, semblait vouloir sceller la bonne entente. Le clergé, de son côté, se prêtait volontiers à ces manifestations, convaincu que sa présence serait utile à la cause de la religion et du bon ordre; à l'Assemblée Nationale, il poursuivait le même but par l'activité qu'il déployait dans les divers Comités ; mais avant de dire quelle fut son attitude à l'égard de la Constitution, il importe de

1. Debidour, ouvr. cité, p. 487.

signaler sa conduite dans les débats parlementaires proprement dits.

Après avoir proclamé la République et vérifié les pouvoirs de ses membres, l'Assemblée Nationale aborda aussitôt la discussion sur le mode de gouvernement à adopter, en attendant la rédaction et l'acceptation de la Constitution. Les Membres du Gouvernement provisoire rendirent d'abord compte de leurs actes dans des rapports dont la conclusion était toute à leur honneur. Les débats s'ouvrirent ensuite sur cette question : « Le gouvernement provisoire serait-il remplacé par une commission exécutive de cinq membres, ou l'Assemblée nommerait-elle directement neuf ministres et un président de conseil sans portefeuille ? » Dans cette discussion « longue et confuse » Lacordaire prit la parole

le 9 mai, en faveur de la commission exécutive. « Il succéda à la tribune à Jules Favre dont le discours venait d'impressionner fortement l'Assemblée dans le même sens. Le moine fut écouté très attentivement, interrompu une seule fois et très fréquemment applaudi [1] ». La motion qu'il défendait reçut la consécration de l'Assemblée, une commission exécutive de cinq membres fut élue.

Quatre jours après, Lacordaire paraissait à la tribune une seconde fois. Dans une discussion relative à la formation d'un ministère des cultes, Portalés avait attaqué comme une illégalité le port du costume religieux ; le dominicain se sentit, à juste titre, visé dans cette allusion : « Nous avons dans nos assemblées des hommes qui au-

1. Séance du 9 mai 1848. Compte rendu de la séance.

trefois n'auraient pas osé se présenter dans un costume que les lois ont prohibé ». Des murmures éclatèrent, Lacordaire demanda la parole, il dit simplement que « la République avait accepté tout à la fois l'homme et l'habit » et qu'elle le protégerait certainement puisque l'habit représentait « la République elle-même, triomphante, généreuse et quelque chose de plus, juste, conséquente à elle-même [1] ». Il fut approuvé, mais on n'applaudit pas, il serait injuste d'en conclure que l'Assemblée lui était moins sympathique, l'incident ne devait pas avoir de conséquence appréciable. Cette fois encore la cause qu'il défendait fut consacrée par la Chambre : sur les 15 Comités nommés par l'Assemblée, il y eut un comité unique des Cultes.

Lacordaire ne reparut plus à la tribune.

1. Séance du 11 mai 1848.

la scène navrante dont il fut le témoin au 15 mai décida sa retraite définitive.

Si nous avons parlé tout d'abord du P. Lacordaire dans cet aperçu rapide, c'est que plus que tout autre membre du clergé, il fixa dans les premiers jours l'attention de l'Assemblée Nationale. Monseigneur Parisis n'avait siégé que le 12 mai, et Monseigneur Fayet ne put être admis qu'après l'enquête sur son élection [1].

De ces trois prélats qui siégeaient à l'Assemblée Nationale, Monseigneur Parisis [2], le plus connu par ses antécédents, n'intervint que rarement dans les débats publics. Monseigneur Fayet [3] parla quelquefois : ses

1. Le 16 mai 1848.

2. La vie de Monseigneur Parisis n'a pas été écrite, il n'a paru jusqu'à ce jour que des études particulières sur quelques événements de sa vie politique.

3. La vie de Monseigneur Fayet n'a pas été écrite, croyons-nous.

idées étaient, au témoignage d'un ecclésiastique de l'Assemblée, les plus saines et les plus judicieuses qui furent émises ; toutes ses observations étaient dictées par l'amour le plus éclairé et le plus profond pour les vrais intérêts de la religion. Son caractère vif et spirituel lui avait mérité le surnom de [illegible], tandis que son confrère de Quimper avait été appelé l'Édificat. Monseigneur Graveran (1) ne parla à la tribune qu'une seule fois, dans un débat où il crut que la Compagnie de Jésus était attaquée ; il la défendit, essaya de prouver qu'elle était d'autant plus [illegible] qu'elle était plus sainte, que son utilité était incontestable puisqu'elle avait mérité d'être appelée par les Souverains Pontifes l'auxiliaire le plus puissant de l'Église dans les

(1) [illegible] Monseigneur Graveran [illegible]

temps modernes. S'il parla peu à la tribune, il agit beaucoup dans les divers comités [1]; sa part fut grande dans les travaux préparatoires concernant la liberté d'enseignement, la nomination des évêques, les facultés de théologie, la question du divorce, les élections des évêques, la réduction des sièges épiscopaux [2]. Il fut toujours très estimé de tous ses collègues de l'Assemblée. « Ils recherchaient son commerce, dit son biographe, ils l'interrogeaient et le consultaient sur les questions les plus diverses et les points les plus délicats [3] ». Il fut aussi très respecté des chefs du pouvoir qui pensèrent un moment à lui pour remplacer Monseigneur Affre [4].

1. *Vie de Monseigneur Graveran.*

2. *Id. passim.*

3. Maupied.

4. On ne donna pas suite à ce projet parce que Mgr Graveran était carliste.

Les autres membres du clergé de France intervinrent aussi dans les débats de l'Assemblée, surtout dans les débats sur les rapports de l'Église et de l'État, la liberté d'enseignement et les autres questions intéressant la religion ; ils parlèrent dans les discussions soulevées par les nombreuses pétitions déposées en faveur de la liberté d'enseignement, dans la question du *modus vivendi* à établir entre l'Église et le régime nouveau, sur le maintien du concordat de 1802. Toutes les pétitions furent envoyées au Comité des Cultes et à la sous-commission de quatre membres [1] instituée spécialement pour les affaires afférentes à ce budget [2].

1. [illegible], président, Isambert, [illegible] et [illegible].

2. [illegible]

On peut juger par ce rapide exposé du rôle important (particulièrement dans les Comités et les Commissions où ils furent appelés), que les ecclésiastiques ont joué dans l'Assemblée Nationale. Ce rôle était bien en rapport avec la participation officielle aux actes publics que le gouvernement offrait spontanément à l'Église en dehors de l'Assemblée, et à celle que le peuple lui avait octroyée par les élections. Si elle ne fut pas publique, extérieure, elle n'en fut pas moins féconde pour l'avenir.

faite par un de ses membres et nous ne pouvons qu'y renvoyer : *La question Religieuse en 1682, 1790, et 1848*, ou *Histoire complète des travaux du Comité des Cultes de l'Assemblée Constituante de 1848*, par Pierre Pradié, secrétaire du comité des cultes. Paris, Sagnier et Bray, 1849.

QUATRIÈME PARTIE

LE CLERGÉ ET LA CONSTITUTION

L'Assemblée Nationale avait pour mission de donner une Constitution à la France et de mettre un terme au régime provisoire que le pays avait accepté le 24 février. Fidèles à leur mission, les représentants du peuple avaient, dès le mois de mai, nommé une commission dont la fraction légitimiste seule avait été écartée [1]. Après une

1. Pierre de la Gorce. *Histoire de la seconde République*. — M. de Lamennais fit partie de cette commission et présenta un projet de Constitution dans

élaboration lente, souvent pénible, la Constitution fut déposée sur le bureau de la Chambre par M. Marrast. Elle ne fut votée que le 4 novembre; des débats prolongés sur des questions complexes et délicates avaient retardé l'acceptation définitive qui se fit par 739 voix contre 30; la Constitution fut enfin acclamée aux cris si souvent répétés dans l'enceinte du Palais Bourbon : Vive la République !

Le gouvernement provisoire voulut — et en cela il allait au devant des désirs du peuple — que le clergé participât aux joies nationales, comme il avait participé à ses douleurs. Depuis le 24 février, on était habitué à voir en France tous les actes importants du pouvoir civil consacrés par une

les premiers jours. Il donna bientôt sa démission [illegible] par M. de Cormenin. Dornès ayant été tué en juin, la commission ne compta plus que [illegible] membres.

bénédiction divine; de même que l'Église avait été sollicitée d'attirer d'abord sur la République, puis sur les élections, enfin sur l'Assemblée Nationale elle-même, les secours d'en Haut et les lumières de l'Esprit-Saint, les représentants votèrent un décret dont l'article 1er annonçait que la lecture publique de la Constitution serait suivie d'une cérémonie religieuse. Le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes adressait dans ce sens une lettre à tous les évêques et archevêques de France au sujet de cette cérémonie, demandant qu'un *Te Deum* fût chanté en actions de grâces dans toutes les communes de France [1].

Le dimanche 12 novembre, les représentants se réunirent sur la place de la Concorde: un autel entouré d'immenses tentu-

1. Circulaire du Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes.

res de velours avait été élevé en avant de la grille des Tuileries, dite du Pont Tournant [1]. Le clergé vint de la Madeleine et prit place sur les degrés de l'autel, le président de l'Assemblée, entouré du Comité exécutif et du bureau, lut au peuple le texte de la Constitution. Aussitôt après, pendant que l'archevêque de Paris célébrait le Saint Sacrifice assisté de quatre prélats, un *Te Deum* fut chanté comme au lendemain d'une victoire [2].

Cette Constitution que l'Église consacrait ainsi officiellement, qu'était-elle en réalité pour le clergé et la religion ? Serait-ce désormais de la part du gouvernement la

1. D'après le programme de la fête.

2. *Univers*, 13 novembre. — « Le peuple de Paris [illegible] *L'Église de France sous la troisième République*, p. 11.

neutralité, l'hostilité ou la confiance? Ce fut plutôt la confiance. « L'esprit conservateur — il faut entendre libéral, sinon catholique — et bienveillant, dont l'assemblée fit preuve à l'égard de l'Église catholique, éclata dans cette Constitution. Non seulement elle prit le soin de placer son œuvre sous l'invocation de Dieu, mais elle tint à déclarer dans le préambule qu'il existe des droits et des devoirs antérieurs aux lois positives, et que le citoyen doit être protégé dans sa religion [1] ».

La Constitution proclamait la liberté des Cultes [2], les libertés d'enseignement,

1. Debidour, ouvrage cité, p. 487.

2. Article VII : « Chacun professe librement sa religion et reçoit de l'État pour l'exercice de son culte une égale protection. Les ministres, soit des cultes actuellement reconnus par la loi, soit de ceux qui seraient reconnus à l'avenir, ont le droit de recevoir un traitement ». « Par l'article VIII qui édictait que les citoyens ont le droit de s'associer,

d'association, de pétitionnement, elle était donc très libérale, en cela elle consacrait l'œuvre du Comité des Cultes, œuvre respectueuse des traditions catholiques de la France[1], elle consacrait aussi le Concordat. Par cette consécration officielle, le gouvernement affirmait implicitement sa volonté de rester le représentant de la France nation catholique ; le clergé pouvait dès lors, comme l'archevêque de Paris, saluer la religion et la patrie se donnant fraternellement la main, la liberté parlant le langage de l'Évangile, en un mot l'union et l'accord entre l'Église et la République.

la Constitution abrogeait implicitement le célèbre décret du 3 messidor an XII [illegible] toute agrégation et association religieuse et mettait à néant [illegible] l'arsenal des [illegible] contre les ordres religieux. » [illegible], [illegible], tome II, p. [illegible].

1. M. [illegible], rapporteur du Comité, [illegible] les membres de l'Assemblée Nationale.

entre la religion et le peuple. L'on pouvait espérer que l'Église « jouirait de la liberté qui lui était nécessaire pour accomplir complètement sa mission, à l'ombre des institutions que la France venait de se donner [1] ».

Le clergé pouvait entrevoir une ère féconde de paix et de libertés, le langage de Lamartine l'autorisait à espérer pour l'Église des jours heureux. « Le règne de Dieu, disait le ministre des Affaires Étrangères du 24 février, par la raison de tous, s'appelle la République. Nous fondons la République. La République c'est le gouvernement qui a le plus besoin de l'inspiration et de la bénédiction continues de Dieu... Élevons nos pensées aussi haut que Dieu lui-

1. Lettre de l'archevêque de Paris aux curés de son diocèse sur l'élection du Président de la République.

même pour qu'il inspire de plus en plus ce peuple, pour qu'il donne l'ordre spirituel à la terre comme il a donné l'ordre matériel aux astres là-Haut. Qu'il bénisse la Constitution. Qu'elle commence et finisse par son nom, qu'elle soit pleine de Lui [1] ».

Ce langage en quelque sorte officiel promettait de beaux jours à l'Église, aussi c'est une grande sécurité que l'on constate dans toutes les lettres des évêques et archevêques, une grande confiance dans l'avenir et une joie réelle à demander les bénédictions divines pour l'Œuvre de l'Assemblée Nationale. « La Constitution commence pour nous une ère nouvelle, elle pose des principes destinés à garantir nos droits les plus sacrés et les plus chers » [2].

1. Discours de Lamartine à Mâcon dont il était conseiller municipal.

2. Lettre de l'archevêque de Toulouse. — Lettre de l'évêque de Nantes.

écrivait l'archevêque de Toulouse. On était confiant dans l'avenir, mais que serait l'avenir?

L'avenir dépendait de l'élection du Président de la République. Le clergé sentit toute la gravité de cette élection dans les conséquences qu'elle aurait à la fois pour la France et pour l'Église. La sollicitude de l'épiscopat fut aussi grande que sa sollicitude pour les élections de l'Assemblée Nationale ; comme au mois de Mars, les archevêques et les évêques envoyèrent à leurs curés des circulaires, des mandements où ils rappelaient au clergé et aux fidèles le double devoir de voter et de voter consciencieusement [1].

En raison même de l'importance de l'é-

1. L'*Univers* reproduit la plupart des mandements, en tout ou en partie, comme il l'avait fait lors des élections de l'Assemblée Nationale.

lection fixée au 10 décembre, il était de la plus grande nécessité de ne point disperser les voix et de les concentrer sur un candidat qui offrait toutes les garanties désirables pour l'avenir de la religion et de la patrie. La situation était délicate, la prudence nécessaire ; il importait de ne se prononcer qu'en parfaite connaissance de cause. Cependant il n'était guère possible au clergé de sonder officiellement le terrain et de désigner publiquement le candidat du clergé et des catholiques. Montalembert, en qualité de Président du Comité de la Défense Religieuse, rentra en pourparlers avec les candidats à la Présidence [1], il rechercha celui qui pour les catholiques « présenterait les meilleures garanties pour les principes religieux » [2], ceux et ne de-

1. Ces pourparlers ont été racontés par le P. Lecanuet : Montalembert.

2. Montalembert, par le P. Lecanuet.

mandaient d'ailleurs que la liberté d'enseignement et la liberté des associations religieuses.

Dans le clergé les avis étaient partagés : Monseigneur Parisis penchait pour Louis Bonaparte ; Monseigneur Sibour, Monseigneur Fayet et le clergé en général pour Cavaignac [1]. L'abbé Dupanloup conseillait la réserve, les journaux religieux n'osaient se prononcer dans l'attente des manifestes des deux candidats. Montalembert, pour donner une ligne de conduite, eut une entrevue avec le chef du pouvoir exécutif ; devant l'inflexibilité du général au sujet

1. Monseigneur Fayet aurait adressé une lettre aux archevêques et évêques de France au nom des ecclésiastiques de l'Assemblée en faveur de Cavaignac. Monseigneur d'Astros, Monseigneur Graveran le recommandaient à leurs fidèles. L'abbé de Cazalès et le P. de Ravignan se prononçaient pour lui. « Cavaignac était populaire parmi le clergé » ; *Vie de Monseigneur Jacquemet*.

du projet Carnot sur l'enseignement primaire, il n'insista point et se retourna vers Bonaparte : une première entrevue, tout en laissant une impression très favorable à Montalembert, ne le fixa point définitivement. Le manifeste du prince (29 novembre) dissipa ses derniers doutes. « La protection de la religion, disait-il, entraîne comme conséquence la liberté d'enseignement. » Toutefois, le Comité catholique décida qu'il n'aurait point de candidat officiel, mais les événements décidèrent en faveur de Louis Bonaparte ; sa conduite dans les affaires de Rome allait lui gagner les sympathies du clergé français, grâce aux conseils et à l'appui que Montalembert ne lui ménagea point dans ces délicates circonstances.

Après les agitations pénibles que l'É-

glise et le clergé de France suivaient anxieusement, la révolution éclatait à Rome. M. Rossi, chef du Ministère pontifical, était assassiné à la grande joie de la populace qui le lendemain même voulut imposer à Pie IX la constitution d'un nouveau ministère et la convocation d'une Assemblée Constituante ; dans ces circonstances, le Souverain Pontife sentait son indépendance et sa vie menacées. Paris connut officiellement ces nouvelles le 25 novembre ; aussitôt, le général Cavaignac comprit qu'il s'attirerait infailliblement les sympathies des catholiques de France par une intervention prompte et efficace en faveur de Pie IX. Il confia aussitôt à M. de Corcelles la mission de se rendre à Rome, de pourvoir à la liberté du Saint-Père et de lui offrir l'hospitalité sur le territoire de la République [1] ; en même

1. « Cavaignac se conduit très bien. Le Nonce lui

temps les mesures nécessaires étaient prises pour une réception grandiose. Le gouvernement avait prévenu les cardinaux de l'arrivée du Pape, et le ministre des Cultes se rendait lui-même à Marseille. De son côté, l'Assemblée Nationale consacrait à une énorme majorité l'ordre du jour de M. Trévenenc : « L'Assemblée Nationale approuve complètement les mesures de précautions prises par le gouvernement pour assurer la liberté du Saint-Père et se réserve de prendre une décision sur des faits ultérieurs et encore imprévus ».

La France n'eut point à recevoir Pie IX réfugié à Gaëte ; tout empressés et sincères

[illegible] pour le Pape. — [illegible]

(1) [illegible] *Histoire de la seconde République*, t. [illegible]

res qu'avaient été les dispositions et les mesures bienveillantes du général Cavaignac, elles furent inutiles : les partisans du prince Bonaparte ne manquèrent point d'exploiter ces événements contre un rival plus puissant, en raison de son autorité de chef du pouvoir exécutif, et plus sympathique en qualité de défenseur du Saint-Siège. Sur les conseils de Montalembert [1], le prince résolut de réparer la faute politique commise par son abstention dans le vote des crédits proposés pour l'expédition romaine ; il écrivit aussitôt, et en même temps, à l'*Univers* et au Nonce Monseigneur Fornari [2].

1. « Je combine avec le prince Louis une lettre pour expliquer son abstention... J'y fais insérer à dessein les mots autorité du Saint-Siège ». *Journal de Montalembert*, 2 décembre 1848.

2. « Paris, le 2 décembre 1848. Monsieur le rédacteur, Apprenant qu'on a remarqué mon abstention dans le vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia, je dois déclarer que tout en étant décidé à appuyer

La première de ces lettres fut suivie dans l'*Univers* d'un commentaire à la fois court et suggestif. « Le gouvernement, disait-il, d'après le langage de M. Cavaignac et de M. Dufaure, n'a songé qu'à protéger la liberté du Saint-Père et à garantir sa liberté individuelle. Dans cette lettre, M. Louis Bonaparte parle de la liberté et de l'autorité du Souverain Pontife ; nous espérons qu'il a mis ce dernier mot à dessein et que le cas échéant il saurait se le rappeler [1]. »

L'opposition marquée par le journaliste catholique était, elle aussi, faite à dessein et désignait, sans voile aucun pour qui savait

toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du Souverain Pontife, je n'ai pas pu approuver par mon vote une démonstration militaire qui me semblait dangereuse pour les intérêts mêmes qu'on voulait protéger et de nature à compromettre les intérêts de l'Europe ». *Univers*, 4 décembre.

1. *Univers*, 3 décembre 1848.

lire, le candidat préféré [1]. Toutefois l'indécision persistait ; le 6 décembre, dans une récapitulation des journaux qui soutenaient les deux candidats, on constatait l'abstention de la majorité des journaux religieux, entre autres : *Les Villes et les Campagnes*, l'*Ami de la Religion*, l'*Univers*, etc... et l'avant-veille des élections, le 8 décembre, Louis Veuillot semblait résumer fidèlement l'état d'expectative impatiente, incertaine, imprécise, quand il disait des candidats : « l'un est en ce moment le chef du pouvoir exécutif en France, l'autre peut être demain le président de la République [2]. »

L'importance de l'élection et la gravité des conséquences qu'elle entraînait nécessairement pour l'avenir avait suscité dans la France entière d'actives campagnes. Les

1. *Univers*, 3 décembre 1848.
2. *Univers*, 8 décembre 1848.

divers partis politiques — à l'exception des journaux religieux [1] et du parti catholique — avaient donné tous leurs efforts en faveur de leur candidat respectif, on pouvait craindre quelques désordres. Le chef du pouvoir exécutif, dans le but de les prévenir, adressa, la veille même, un manifeste invitant les populations au calme et au respect. Cet appel à l'ordre était inutile, les élections se firent à la fois avec beaucoup d'entrain [2] et dans un ordre parfait [3]. Dès le 13 décembre, trois jours après le vote, on put prévoir les résultats définitifs, on put entrevoir que l'affaire dite des Récompenses Nationales avait atteint dans des proportions considé-

1. On constate que la *Gazette du Midi*, la [illegible], l'*Echo d'Alger*, le *Midi de Montpellier* ont refusé de prendre parti entre les 2 candidats principaux.

2. Louis Veuillot dit qu'à Paris il y eut moins d'empressement que aux autres élections.

3. *Univers*.

rables les chances de succès du général Cavaignac [1]. Le 20 décembre, jour où la commission de recensement des votes, apporta à l'Assemblée le compte rendu complet de sa vérification, le prince Louis Napoléon Bonaparte était proclamé Président de la République Française [2]. Le même jour l'élu prêtait serment à la Constitution et assurait vouloir « Dieu aidant, faire le bien s'il ne pouvait faire de grandes choses ».

Il est difficile, on le comprend, de déterminer, même approximativement, la part que le clergé eut réellement dans la nomination de Louis Bonaparte. Quoi qu'il en soit, par sa conduite sage et réservée, le clergé méritait des égards de la part de l'élu

1. Cf. *Histoire de la seconde République*, par Pierre de la Gorce, p. 475-6.

2. Suffrages exprimés 7.327.345. — Louis Bonaparte : 5.534.226. — Cavaignac : 1.448.107.

parce qu'il avait su garder son indépendance, il ne s'était inféodé officiellement et publiquement à aucun des partis politiques[1], il avait demandé seulement la liberté, l'élection de Louis Bonaparte n'était pour lui ni un triomphe, ni une défaite. Après l'élection comme avant, l'intérêt de l'Église et de la France guiderait seul sa conduite à l'égard du Prince Président. Louis Bonaparte serait pour le clergé un allié ou un adversaire selon qu'il accorderait ou refuserait ce que l'Église avait demandé aux gouvernements passés[2] : la liberté. Si le Président délivrait l'Église de ses entraves[3], et lui donnait la liberté de faire le

1. Quoi qu'en dise M. Debidour, ce que nous venons de dire prouve suffisamment l'absence d'une entente préalable en faveur de l'un ou l'autre des candidats.

2. Monseigneur Jacquemet vota pour Cavaignac (cf. Vie de Monseigneur Jacquemet, p. [illegible]).

3. La liberté d'enseignement n'était pas accordée.

bien, s'il assurait au peuple le soulagement de ses misères, il pourrait compter sur la bienveillance et le concours du clergé; dans ce cas, non seulement il n'aurait point d'opposition de la part des ecclésiastiques, mais il trouverait en eux de précieux auxiliaires, toujours prêts et dévoués pour le bien de la France. Si, au contraire, l'élu s'affirmait l'adversaire résolu de la liberté de conscience et des libertés du pays, un égoïste ou un ambitieux dont les actes révèleraient des projets coupables, il trouverait dans le clergé un censeur et un adversaire déclarés ; dans l'un comme dans l'autre cas, l'Église était bien décidée à garder son indépendance et à ne point s'inféoder à un parti politique dont la chute — l'expérience l'avait prouvé — ne pouvait tôt ou tard que lui être funeste.

Au lendemain de l'élection du prince Louis Napoléon une nouvelle situation politique est créée pour la France, un régime régulier est établi et désormais l'Église de France se trouve non plus en face d'un gouvernement provisoire, mais en présence d'une République définitivement organisée. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de faire l'histoire du clergé pendant les trois années que dura la Seconde République; qu'il nous soit permis cependant de dire qu'elles furent pour l'Église le couronnement des bienveillantes dispositions du gouvernement provisoire, le Prince Président donna des garanties continues à la liberté de l'Église.

Nous ne saurions mieux terminer cette étude d'ensemble sur l'histoire du Clergé

de France pendant cette année 1848, que par cette appréciation de Lacordaire, écrite quelques mois après, sur cette même période : « Le clergé de France a solennellement accepté, les évêques en tête, l'avènement de la République; les évêques ont commenté dans leurs mandements la devise républicaine. De son côté, la République a donné la paix à l'Église et en douze mois de législature pas une atteinte n'a été portée aux droits de la Religion[1]. »

« Le clergé français, disait la même année un écrivain contemporain, a eu la gloire de comprendre qu'une éducation plus chrétienne et une instruction meilleure des classes laborieuses sont les principaux moyens de grandeur et de salut qu'ait la France. Sorti du peuple, le clergé français aime le peuple. Humble et pauvre, ne vou-

1. Lacordaire à Mme de Prailly, 11 février 1849.

tant de richesse que la faculté de faire le plus de bien possible, il se dévoue avec ardeur à l'enseignement et au soulagement des classes nécessiteuses. Quelques instituts religieux l'aident dans l'accomplissement de ses devoirs les plus précieux et les plus touchants. Il n'y a pas au monde un corps où les membres indignes soient comparativement plus rares que dans notre clergé. C'est peut être seulement chez lui que l'on trouve actuellement en majorité des libéraux consciencieux et des démocrates accomplis. Cependant, on lui reproche encore un peu de Pharisaïsme et de rigorisme. Cette ombre unique est un reste d'influences gallicanes et jansénistes et en même temps le résultat d'une réaction contre le relâchement clérical du XVIIIe siècle. Le rétablissement des relations intimes avec Rome efface journellement ce

défaut qui nuit en maintes localités à la popularité du clergé. »[1]

L'impression qui se dégage de cette double appréciation est celle d'une situation brillante pour l'Église de France pendant cette année de crises fréquentes et douloureuses, toujours pénibles pour elle. Il semblait, à la fin de 1848, que les événements avaient réalisé en partie l'idéal entrevu par Lacordaire : la Religion, la République et la Liberté dans l'union la plus intime ; en réalité, l'Église de France sortait victorieuse de cette tourmente dans laquelle la conduite du clergé avait gagné à la Religion la place qui de droit lui revient dans une nation catholique. et les libertés nécessaires pour son entier développement ; sous cet aspect l'histoire du clergé de France

Gustave de la Tour : *Du mouvement social.* Paris, Lecoffre, 1 vol. in-12, 1848.

pendant la Révolution de 1848 reste dans nos annales un fait unique et de tous points remarquable.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Bénédiction d'un Arbre de la Liberté.

Monseigneur Graveran, évêque de Quimper, adressa, le 12 avril 1848, une circulaire pour les élections et la Bénédiction d'un arbre de la liberté. Voici ce qui concerne l'arbre de la liberté.

« Si dans votre paroisse l'autorité publique faisait planter un arbre de la liberté, et demandait le concours de la religion,

vous l'accorderiez sans hésiter, et donneriez la bénédiction selon la formule ci-après

℣ *Adjutorium nostrum in nomine Domini.*

℟ *Qui fecit cœlum et terram.*

℣ *Dominus vobiscum.*

℟ *Et cum spiritu tuo.*

OREMUS

Benedic, Domine, hanc arborem et terram cui inseritur.

Irriga radices, et nutrias humore fecundo.

Benedic truncum, et firma robore.

Benedic ramos, et expande pullulantes.

Benedic folia, et refrigera rore superno;

Benedic arborem totam et germine fa-

cias sub nubium imbre, splendore luminis et sole benigno. Sub illius tegmine germinet christiana libertas, vigeant æqualia civium jura, regnet charitas fraternitatis, ut sit memoriale vitalis illius ligni in quo pendens Filius tuus veram nobis sanguine suo comparavit libertatem et fraternitatem ad æterna gaudia pariter vocatis. Qui tecum, etc.

Vie et Œuvres de Monseigneur Graveran, par M. l'Abbé Joseph Marie Théphany. Paris, Vivès, 1870, 2 vol. in-8°.

II. — Liste des Membres du Clergé, candidats aux Elections de l'Assemblée Nationale.

NN. SS.

BERTAUD, évêque de Tulle, candidat dans la Haute-Vienne.

GRAVERAN, évêque de Quimper, candidat dans le Finistère, *élu*.

FAYET, évêque d'Orléans, candidat dans la Lozère, *élu*.

PARISIS, évêque de Langres, candidat dans le Morbihan, *élu*.

MM.

ABBAL, vicaire général (Rodez), candidat dans l'Aveyron, *élu*.

Didiot, vicaire général (Meuse), candidat dans la Meuse.

Le Brec ou Lebrec, vicaire général (Manche), candidat dans la Manche.

De L'Épinay, vicaire général (Luçon), candidat dans la Vendée, *élu.*

De Salinis, vicaire général (Bordeaux), candidat dans la Gironde.

Sibour, vicaire général (Digne), candidat dans les Basses-Alpes, *élu.*

Annat, curé de Saint-Méry, Toulon.

Bautain, conférencier-prédicateur, Seine-et-Marne.

Bessonnet, curé de Chatelleraut, Vienne.

Bonnet, curé de Barbezieux, Charente.

Bouis, rédacteur en chef de la *Voix de la Vérité,* Tarbes.

Braye, Moselle.

Caron, curé doyen de Nesles, Somme.

Carnot, curé de Saint-Hilaire, Vendée.

Claris, Aveyron.

Daniélo, curé de Guer, Morbihan. *élu.*

Deguerry, curé de Saint-Eustache, Paris.

[illegible], curé de Cesserous, Calvados. *élu.*

[illegible], curé de Mauzé, Deux-Sèvres.

Fournier, curé de Saint-Nicolas, à Nantes. *élu.*

Fréchon, chanoine, Pas-de-Calais. *élu.*

[illegible], curé de la cathédrale de Beauvais, Oise.

[illegible], supérieur du petit Séminaire de Munneville, Manche.

Lacordaire, dominicain, candidat à Paris, dans les Côtes-du-Nord, dans le Var, *élu*, dans les Bouches-du-Rhône.

Ledreuille, fondateur d'une maison de patronage pour le placement des ouvriers, Paris.

[illegible], supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, Nord.

PETIGNY, curé de Notre-Dame d'Etampes, Seine-et-Oise.

RECEVEUR, prêtre, Doubs.

REIBERG, curé de Schirmeck, Vosges.

TEVENART, curé archidiacre de Laon, Aisne.

VALIBOUZE, curé de Soumont (près Lodève), Hérault.

LE CURÉ DE JUSSEY, Haute-Saône.

GUILLAUD, supérieur du Petit Séminaire, Isère.

MOUTON, supérieur du Petit Séminaire, Tarn, *élu.*

STŒCHLÉ, curé, Haut-Rhin, *élu.*

DE CAZALÈS, prêtre, Tarn-et-Garonne, *élu.*

LEBLANC, professeur à Sainte-Anne, Morbihan, *élu.*

LAMENNAIS fut élu à Paris où il était candidat; mais nous ne saurions le compter au nombre des ecclésiastiques.

N. B. — Dans l'Assemblée Nationale Prussienne on comptait 41 membres du Clergé.

Comité des Cultes.

Membres ecclésiastiques :

Monseigneur Parisis, vice-président. — Monseigneur Fayet. — Monseigneur Graveran.

Abbé Daniélo, secrétaire d'âge.

Abbé Fournier.

Abbé Desclais (Fit aussi partie du comité de l'Instruction Publique).

Abbé de L'Espinay.

Comité de l'Instruction Publique.

(Membres ecclésiastiques).

Abbé de Cazalès.

Abbé Desclais.

Abbé Leblanc.

Abbé Stœchlé.

III. — Elections des Représentants du Peuple à l'Assemblée Nationale dans le département de l'Hérault.

Des 10 représentants du peuple à élire :

Le premier de la liste, Astre Jules, obtint 64.655 voix.

Le dixième de la liste, Brives Jacques, 29.187 voix.

Monseigneur Thibault, évêque de Montpellier, obtint sans avoir accepté de candidature officielle 26.180 voix et arriva le onzième.

L'abbé VALIBOUZE, curé de Soumont, près Lodève, n'obtint malgré sa candidature officielle que le vingt-troisième rang avec 18.434 voix.

Aux élections complémentaires du 4 juin 1848 pour l'élection d'un représentant (Décret du 22 Mai 1848).

L'abbé DE GENOUDE, journaliste de Paris, ancien député, candidat, obtint 23.151 voix. (A Montpellier 5.393). GUSTAVE LAISSAC, procureur général près la Cour d'Appel à Montpellier, son concurrent, 24.075. (A Montpellier 4.191).

Les élections furent annulées à la suite des réclamations faites à Castries, Servian, Saint-Gervais, Lunel et Olargues, lors du recensement général; les électeurs furent convoqués pour le 24 septembre.

Le 24 septembre, le résultat général donna sur 63.757 votants.

pour Gustave Laissac 33.306 voix.

pour l'abbé de Genoude 27.607 voix.

A Montpellier, l'abbé de Genoude avait gardé la majorité, il avait obtenu 5 220 voix contre 4 646 données à son concurrent.

(*D'après les Archives de la Préfecture.*)

IV — Allocution à l'occasion des victimes des journées de Juin 1848, et en particulier de la mort de Monseigneur Affre, archevêque de Paris, prononcée le 11 Juillet 1848, à Pézenas, dans l'Eglise Saint-Jean [1].

Pax vobis!

Que la paix soit avec vous!

C'est un sentiment douloureux pour la patrie et glorieux pour la religion, qui, dans ces jours solennels consacrés à déplo-

1. Nous donnons ce document entièrement inédit comme un spécimen des nombreux discours qui furent prononcés dans la France entière pour les victimes des journées de Juin.

rer de grandes infortunes, réunit au pied des autels la France toute entière encore palpitante sous le poids des plus terribles agitations. Une lutte fratricide a ensanglanté son drapeau, le fanatisme s'est levé avec une rage insolite, la foudre comprimée a déchiré la nue, la barbarie a menacé le monde, mais l'ange tutélaire de la France n'a pas voulu qu'elle fût rayée du nombre des peuples vivants, et la civilisation a relevé sa bannière que le choc de la tempête semblait vouloir emporter. Cependant, mes frères, le sol a tremblé, et ses oscillations durent encore ! L'héroïsme des combattants et le sang des victimes, les cris des vainqueurs et les larmes des épouses, des mères et des enfants, les joies du triomphe et les tristesses de la patrie, qui, semblable à Rachel éplorée, ne veut pas être consolée de sa victoire parce que

ses fils ne sont plus, tout a éveillé au fond des âmes les plus diverses émotions. En présence d'un spectacle si étrange et si déchirant, il appartenait à la religion de confondre tous les cœurs dans une pensée commune, de faire entendre des paroles de paix au milieu des derniers bruits de la lutte, et, réunissant par de nouveaux liens les morts et les vivants, les vaincus et les vainqueurs, de donner au réveil de tout un peuple la consécration la plus puissante. Aussi, mes frères, je bénis les hommes généreux qui, guidés par leurs nobles instincts, ou plutôt par les instincts de la France, après avoir refoulé l'anarchie de leur épée victorieuse, ont demandé à l'Église de Dieu des prières pour les victimes, des consolations pour les orphelins et des bénédictions pour tous. L'Église de Jésus-Christ ne refusera jamais son inter-

vention pacifique. Si elle s'associe à tous nos triomphes elle partage toutes nos douleurs ; si elle a, comme la patrie, des larmes pour ceux qui succombent, elle a pour ceux qui survivent de grandes et solennelles leçons.

Il en est une surtout qui ressort éminemment de la cérémonie qui nous rassemble : c'est une leçon de paix, de concorde, d'amour, et au milieu des gémissements de la France, en face de ces voiles de deuil qui nous rappellent la plus lamentable douleur, devant cet appareil des combats et ces citoyens courageux, prêts à s'immoler, s'il le fallait, pour le salut de la liberté et de l'ordre, il me semble entendre sa voix bénie nous répéter avec plus d'onction du fond de ce sanctuaire : Vous êtes les enfants du même Père qui est dans le ciel, aimez-vous donc

comme des frères et que la paix soit avec vous ! *Pax vobis !* Elle a conquis sur le champ de bataille le droit de nous donner ce magnifique enseignement, et grâce à l'immolation d'une illustre victime dont nous célébrons le souvenir avec celui de tant d'autres victimes inconnues, elle a pu, seule, répéter, au milieu des agitations de la tempête, ce grand mot de fraternité, qu'elle inscrivit avec le sang de son Dieu sur les flancs du Calvaire avant que les peuples nouveaux l'eussent écrit dans leurs lois.

C'est au nom de l'égalité mal comprise que l'anarchie s'était levée. C'est au nom de l'ordre, de la civilisation et de la liberté que la patrie s'est présentée pour la combattre. La lutte a été glorieuse et digne d'une plus noble arène que l'arène des partis. Ils ont été héroïques ces jeunes preux de

seize ans, montrant que le sang français coulait en eux aussi généreux que dans les veines de leurs pères. Héroïques, ces soldats-citoyens qui s'arrachant à leur famille ont dit à la patrie qu'ils étaient prêts à mourir pour elle, parce qu'ils savaient qu'une patrie libre adopterait leurs enfants ! Héroïques, ces représentants de nos armées, ces soldats valeureux quoique obscurs, et ces illustres capitaines échappés sur le champ de bataille aux glaives ennemis, pour tomber en gémissant sous une balle française ! Elle a été héroïque la France tout entière battant d'un même cœur et se levant comme un seul homme pour refouler par cet élan magique la plus redoutable invasion ! Que ses morts reposent en paix ! La postérité leur tressera des couronnes, l'histoire rappellera leur sacrifice généreux, la religion elle-même les

bénit, quoiqu'ils eussent peut-être déserté les autels de cette mère. Le dévouement à la patrie n'est-il pas aussi devant Dieu une vertu sublime? Le sang versé pour elle ne peut il devenir quelquefois un baptême purificateur?

Cependant, mes frères, si l'ordre et la liberté ont triomphé dans cette lutte, la fraternité était voilée d'un long crêpe de deuil, et il appartenait à la religion, comme je le disais tout à l'heure, de lui rendre son auréole et sa splendeur. C'était le rôle glorieux que lui destinait la Providence, et elle n'a pas failli à cette belle mission. Elle a choisi un médiateur parmi ses enfants les plus illustres; elle l'a revêtu de sa force, consacré de son amour, et le posant au sommet des barricades comme sur un Calvaire nouveau, elle l'a montré du doigt et elle a dit aux vain-

queurs et aux vaincus, en empruntant le langage d'un grand prêtre : Le voilà, le véritable ami de ses frères et de tout le peuple d'Israël, *hic est fratrum amator et populi Israel!* Aussi, mes frères l'image de ce pontife immortel domine toutes les pensées, la douleur de son sacrifice absorbe toutes les douleurs ; sa mort est une voix éloquente qui vous redit bien haut ce cri que je vous adressais tout à l'heure : Que la paix soit avec vous. *Pax vobis!*

L'histoire entière de ce sacrifice n'est-elle pas une prédication de paix ? Les douleurs de ses enfants ont déchiré ses entrailles de père, disciple de celui qui se fit caution des coupables, il saura mourir pour les sauver ! Il expose sa noble pensée à l'homme généreux à qui sont confiées les destinées de la France. Le cœur magnanime du soldat comprend le cœur héroïque

du prêtre, et accepte sa médiation. Le pasteur innocent ne s'arme pas de glaive pour courir à la conquête de quelques frères égarés; la croix qui nous a rachetés brille seule sur sa noble poitrine. La vie et les leçons de Jésus sont en ce moment solennel l'objet de ses méditations pieuses, il murmure ces paroles sublimes échappées comme un rayon d'amour du cœur même d'un Dieu: C'est à l'amour que l'on connaîtra si vous êtes mes disciples... Le bon pasteur donne sa vie pour son troupeau,... il n'est pas de plus grand amour que de mourir pour ceux qu'on aime! Il prélude par des bienfaits à son auguste sacrifice; dans sa marche douloureuse, il ranime les faibles, console les blessés et bénit les mourants. Bientôt, mes frères, devant l'Ange de la charité les glaives s'inclinent, l'airain ne vomit plus la mort, les bras sont désar-

tués. Encore un moment, et la victoire est complète! Mais la justice de Dieu veut la consommation de l'holocauste, et une balle sacrilège fait couler le sang du martyr[1]... La victime est tombée, mais la charité triomphe! La barbarie s'est adoucie, une garde d'honneur est formée par ceux-là mêmes qui naguère étaient dévorés par de haineuses passions; des mains un moment ennemies se rencontrent encore une fois dans une étreinte fraternelle; toute la cité s'est confondue dans un sentiment généreux; il n'y a plus de combattants, je ne vois partout que des frères s'inclinant avec respect devant le plus noble débris de nos discordes intestines.

Que la paix soit avec vous, *Pax vobis!* c'est le mot d'ordre de cette marche à la fois funèbre et triomphale, c'est le cri qui s'échappe de cette plaie, c'est la prière que

cette bouche expirante murmure, c'est la grande voix qui retentit du haut du trône éclatant sur lequel ces restes glorieux reçoivent les hommages d'un grand peuple. *Pax vobis!* Que ce soit aussi, mes frères, le cris de notre ralliement! Plus de troubles, plus de divisions, plus de combats! La paix à tous! Paix, oubli, amour aux vaincus eux-mêmes! Si Dieu réprouve tous les crimes, il bénit tous les égarements, il accueille tous les repentirs; il a dit d'un peuple malheureux sur la montagne du Calvaire: Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font!

Que la paix soit avec vous, *Pax vobis!* Mais cette paix sera-t-elle durable? Aucun nuage menaçant ne paraîtra-t-il à l'horizon? Je ne veux pas, mes frères, trop ranimer vos espérances. Des passions désordonnées peuvent encore susciter de

nouvelles tempêtes, et les hommes clairvoyants s'agitent pour les conjurer. Dieu possède ce secret, c'est le culte du Christ qui peut seul purifier le monde. Son absence a creusé l'abîme, des utopies menteuses ont remplacé ses enseignements, elles ont ouvert sous nos pas cet immense sépulcre, et je peux dire de nos morts ce que Marthe disait de Lazare : Si Jésus et sa doctrine avaient vécu parmi nous, des millions de nos frères ne dormiraient pas leur dernier sommeil ! Le culte du Christ sauvera ceux qui leur survivent, et dix-huit siècles de bienfaits sont les garants de sa puissance. Il a sauvé le monde romain, civilisé les barbares, il lui reste assez de vertu pour étouffer des tendances païennes ou refouler loin de la France une nouvelle barbarie.

Riches, soyez donc chrétiens ! Laissez

moi vous le dire, vous avez oublié le Christ, l'indifférence a glacé vos cœurs, le sensualisme a dominé vos existences, et si les ruines s'amoncellent, vous pouvez frapper vos poitrines et vous écrier avec le prophète : La couronne est tombée de nos fronts parce que nous avons péché, *cecidit corona capitis nostri quia peccavimus !* Une réparation nous reste, redevenez chrétiens, aimez vos frères de cet amour que l'Évangile a proclamé ; que vos entrailles se dilatent en présence de leurs immenses besoins ; surtout, instruisez-les par vos exemples ; donnez-leur le pain de la doctrine, l'aumône de la foi, de l'espérance, de l'amour ! Alors les luttes cesseront, cette paix que vous désirez régnera sur la terre, *Pax vobis !*

Pauvres, soyez chrétiens ! Je vous dirai la vérité avec une franchise évangélique,

car la religion du Christ n'a jamais su flatter ni les puissances ni les passions. On vous abuse par des théories fallacieuses, elles ont la vertu d'agrandir chaque jour l'abîme, elles n'auront jamais la puissance de la combler ! Vous avez des droits, je le sais, il y a dix-huit siècles que le Christ les a proclamés ! mais ces droits sont liés avec les droits de vos frères, surtout ils ne sauraient jamais en être la violation. Vous avez des droits, mais à côté des droits reposent des devoirs immenses, ou plutôt la pratique des devoirs est la seule consécration de vos droits. Remplissez ces devoirs, demandez au travail l'existence de vos familles, si la souffrance vous visite, acceptez-la comme une épreuve utile ou une nécessaire expiation ; respectez la justice, les lois, les propriétés, respectez votre dignité d'hommes. Alors vous serez vrai-

ment libres, vous serez vraiment grands, et avec *une augmentation de bien-être* que je vous promets au nom de mon Dieu, vous trouverez cette paix ineffable que le crime ne donne pas, *Pax vobis!*

Être chrétiens, c'est le salut! Être chrétiens, c'est l'espérance; c'est le secret de la gloire et de la vie des nations. Réunissons-nous donc en ce moment dans cette grande pensée! Et, sur cet autel funéraire, devant les terribles effets de doctrines impies, tous ensemble, magistrats, prêtres, soldats, citoyens, jurons d'être chrétiens, et Dieu chassera les tempêtes et la République vivra!

Martyrs de la liberté et de l'ordre, recevez nos adieux, et recueillez nos serments! Pontife immortel, nous les confions à votre intercession puissante. La religion a des expiations pour les victimes ordinai-

res, elle a des chants de triomphe et des invocations pour ses martyrs. Martyrs de la charité, bénissez les désirs de vos frères, alors votre dernier vœu que vous nous avez légué comme le testament de votre amour aura sa réalisation parfaite. Votre sang généreux sera le dernier versé !

BIBLIOGRAPHIE [1]

A. — Sources.

1° Actes du Saint-Siège, de 1830 à 1848.

Mandements et Œuvres des Archevêques et Evêques de France : 1830-1848.

2° Recueils officiels des documents législatifs et parlementaires : *Moniteur Universel*. — Collection des lois et décrets.

3° Journaux de toutes nuances de 1830-1848, notamment *L'Ami de la Religion, l'Univers, le Journal des Débats.*

4° Annuaire historique 1848-52.

Mémoires, Souvenirs, Correspondances des

1. Nous donnons seulement les indications générales, chacun des ouvrages consultés est indiqué en référence.

principaux personnages dont le rôle fut important de 1830 à 1848.

Histoires.

1° Biographies des Contemporains ecclésiastiques et laïques.

2° *Histoire de la Monarchie de Juillet.* — *Histoire de la Seconde République.*

3° Ouvrages sur les *Rapports de l'Église et de l'État en France*, notamment ceux qui ont trait au XIXe siècle (1).

(1) [illegible]

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

QUATRIÈME PARTIE

[illegible] — A. [illegible]

BLOUD & Cie, Éditeurs, PARIS (VIe)

LA PENSÉE CHRÉTIENNE

TEXTES ET ÉTUDES

Volumes in-16 à prix divers : **2** à **4** francs.

BOURGET (Paul) de l'Académie française, et SALOMON (Michel). **Bonald,** 3e édition, 1 vol. **3** fr. **50** ; *franco*............ **4** fr.

BREMOND (Henri). **Newman.** *Le développement du Dogme chrétien,* 5e édit. refondue et augmentée, avec Préface de Sa Grandeur Mgr MIGNOT, Archevêque d'Albi, 1 v. **3** fr. ; *franco.* **3** fr. **50**

Du même auteur. **Newman,** *La Psychologie de la Foi,* 4e édition, 1 vol. **3** fr. **50** ; *franco*.............................. **4** fr.

Du même auteur. **Newman.** *La Vie chrétienne,* 5e édit. 1 volume **3** fr. **50** ; *franco*.............................. **4** fr.

(Ces 3 ouvrages sont couronnés par l'Académie française).

Du même auteur. **Gerbet,** 2e édition, 1 vol. **3** fr. **50** ; *franco.* **4** fr.

BRUNETIÈRE (Ferdinand) de l'Acad. franç., et DE LABRIOLLE (P.) Prof. à l'Université de Fribourg (Suisse). **Saint-Vincent de Lérins,** 2e édition, 1 vol. **3** fr. ; *franco*............ **3** fr. **50**

CAVALLERA (F.) Docteur ès-lettres. **Saint Athanase,** 1 volume. **3** fr. **50** ; *franco*.............................. **4** fr.

DIEULAFOY (Marcel) de l'Institut. **Le théâtre édifiant en Espagne,** *(Cervantes, Tirso de Molina, Calderon),* 1 vol. **3** fr. **50** *franco*.............................. **4** fr.

DUFOURCQ (Albert) Professeur à l'Université de Bordeaux, Docteur ès-lettres. **Saint Irénée,** 2e édit. 1 vol. **3** fr. **50** *franco.* **4** fr.

ERMONI (V.) **Saint Jean Damascène,** 2e édition, 1 volume, **3** fr. ; *franco*.............................. **3** fr. **50**

GOYAU (G.) **Moehler,** 2e édition. 1 vol. **3** fr. **50** ; *franco*... **4** fr.

Du même auteur. **Ketteler,** 1 vol. **3** fr. **50** ; *franco*....... **4** fr.

MICHELET (G.) Prof. à l'Institut catholique de Toulouse. **Maine de Biran,** 2e édition, 1 vol. **3** fr. ; *franco*........ **3** fr. **50**

PRAT (F.) Secrétaire de la Commission biblique. **Origène,** 2e édit. 1 vol. **3** fr. **50** ; *franco*.............................. **4** fr.

RIVIÈRE (Jean) Docteur en théologie, professeur à l'École de théologie d'Albi. **Saint Justin et les Apologistes du second siècle,** Introduction par Pierre BATIFFOL, Recteur de l'Institut catholique de Toulouse. 1 vol. **3** fr. **50** ; *franco*....... **4** fr.

STROWSKI (Fortunat) Professeur à l'Université de Bordeaux. **Saint François de Sales,** 1 vol. **3** fr. **50** ; *franco*............ **4** fr.

TURMEL (J.) **Saint Jérôme,** 2e édit. 1 vol. **3** fr. ; *franco.* **3** fr. **50**

Du même auteur. **Tertullien,** 3e édit. 1 v. **3** fr. **50** ; *franco.* **4** fr.

VACANDARD (E.) **Saint Bernard,** 2e édition, 1 volume, **3** fr. ; *franco*.............................. **3** fr. **50**

DEMANDER LE CATALOGUE

Imprimerie Générale de Châtillon-sur-Seine. — A. PICHAT